

Rapport *du* Congrès Compte Rendu

46^{ième} Congrès national
St. John's, Terre-Neuve et Labrador
11 - 15 juin 2016

NOTRE MISSION EST DE SERVIR
LES VÉTÉRANS, Y COMPRIS LES
MILITAIRES EN SERVICE ACTIF
ET LES MEMBRES DE LA GRC, ET
LEURS FAMILLES, PROMOUVOIR
LE SOUVENIR ET SERVIR NOS
COMMUNAUTÉS ET NOTRE PAYS.





LES PAGES SUIVANTES TONT UN COMPTE RENDU
DU 46^{IÈME} CONGRÈS NATIONAL DE LA LÉGION
ROYALE CANADIENNE TENU À ST. JOHN'S,
TERRE-NEUVE ET LABRADOR. LE COMPTE RENDU
CONTIENT LES RAPPORTS ET RÉOLUTIONS
APPROUVÉS PAR LES DÉLÉGUÉS. C'EST UN
DOCUMENT DE VALEUR PRATIQUE ET HISTORIQUE
CONSIDÉRABLE, ET IL DEVRAIT ÊTRE CONSERVÉ
POUR RÉFÉRENCE FUTURE ET RAPIDE.

OFFICIERS DE LA DIRECTION NATIONALE

OFFICIERS HONORAIRES

Président d'honneur

Son Excellence Le très honorable
David Johnston, C.C., C.M.M., C.O.M., C.D.
Gouverneur général du Canada et
Commandant en chef du Canada

Grand Président

L. Murray, C.M.M., C.D.

Vice-président national honoraire

Général J. H. Vance, C.M.M., M.S.C., C.D.
Commissaire B. Paulson, C.O.M.

Aumônier national honoraire

Rabbi R. Bulka
Brigadier-général G. Chapdelaine, C.D., Q.H.C.

CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL

Présidente nationale

T. Eagles

Premier Vice-président national

D. Flannigan

Vice-présidents nationaux

E. Pigeau
T. Irvine
A. Paquette

Trésorier national

M. Barham

Président national des Débats

J. Frost

Président national sortant

G. Moore

DIRECTIONS PROVINCIALES—SECTION SPÉCIALE REPRÉSENTANTS DES DIRECTIONS/ PRÉSIDENTS PROVINCIAUX/

Colombie Britannique/Yukon

M. Tremblay

Alberta-TNO

C. Strong

Saskatchewan

K. Box

Manitoba/NOO

M. Willis

Ontario

B. Weaver

Québec

N. Shelton

Nouveau-Brunswick

H. Harper

Nouvelle-Écosse/Nunavut

S. Wessel

Île du Prince-Édouard

J. Yeo

Terre-Neuve/Labrador

F. Sullivan

Président de la Section des Anciens combattants tuberculeux

C. Paul

SECRÉTAIRE NATIONAL

B. K. White

ANCIENS PRÉSIDENTS NATIONAUX

 Lieutenant-Général
Sir Percy Lake
Colombie-Britannique,
1925-1928

 Lieutenant-Général
Sir Arthur Currie
Québec, 1928-1929

 Lieutenant-Colonel
Léo R. LaFleche
Ontario, 1929-1931

 Major John S. Roper
Nouvelle-Écosse, 1931-1934

 Brigadier-Général Alex Ross
Saskatchewan, 1934-1938

 Lieutenant-Colonel
W.W. Foster
Colombie-Britannique,
1938-1940

 Alex Walker
Alberta, 1940-1946

 Major-Général C.B. Price
Québec, 1946-1948

 Lieutenant-Colonel
L.D.M. Baxter
Manitoba, 1948-1950

 Capitaine de Groupe
Alfred Watts
Colombie-Britannique,
1950-1952

 Dr. C.B. Lumsden
Nouvelle-Écosse, 1952-1954

 Le Très Révérend
John O. Anderson
Manitoba, 1954-1956

 David L. Burgess
Ontario, 1956-1960

 L'honorable Justice
Mervyn Woods
Saskatchewan, 1960-1962

 Son Honneur Judge
C.C. Sparling
Manitoba, 1962-1964

 Fred T. O'Brecht
Ontario, 1964-1966

 Ronald E. MacBeath
Nouveau-Brunswick, 1966-1968

 Robert Kohaly
Saskatchewan, 1968-1970

 L'honorable Justice
Redmond Roche
Québec, 1970-1972

 Robert G. Smellie
Manitoba, 1972-1974

 Robert D. McChesney
Ontario, 1974-1976

 Douglas McDonald
Ontario, 1976-1978

 Edward C. Coley
Alberta, 1978-1980

 Al Harvey
Terre-Neuve, 1980-1982

 Dave Capperault
Ontario, 1982-1984

 Steve Dunsdon
Colombie-Britannique,
1984-1986

 Anthony Stacey
Ontario, 1986-1988

 Gaston Garceau
Québec, 1988-1990

 Fred Williams
Terre-Neuve, 1990-1991

 Jack Jolleys
Colombie-Britannique,
1991-1994

Hugh M. Greene
Alberta, 1994-1996

 Joseph Kobolak
Ontario, 1996-1998

 Chuck Murphy
Colombie-Britannique,
1998-2000

 William (Bill) Barclay
Saskatchewan, 2000-2002

Allan Parks
Île du Prince-Édouard,
2002-2004

Mary Ann Misfeldt
Colombie-Britannique,
2004-2006

Jack Frost
Ontario, 2006-2008

Wilfred Edmond
Nouvelle-Écosse, 2008-2010

Patricia (Pat) Varga
Saskatchewan, 2010-2012

Gordon Moore
Ontario, 2012-2014

Tom Eagles
Nouveau-Brunswick,
2014-présent

 *Indique défunt*



TESTAMENT - ARTICLES *de* FOI

• La Première Partie •

ATTENDU QUE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE a été fondée sur la base de principes valables encore aujourd'hui et qui serviront bien tous ceux qui appartiennent à la Légion ou pourraient y appartenir à l'avenir, entre autres –

-  De perpétuer solennellement la mémoire des Canadiens qui ont donné leur vie pour que notre pays soit libre.
-  La loyauté à la souveraine et au Canada.
-  De sauvegarder les droits et les intérêts des invalides de guerre, des veuves et des ayants droit et de tous ceux qui ont servi.
-  De maintenir notre droit d'encourager notre peuple et la nation - d'appuyer tout effort raisonnable pour assurer la paix au pays et entre toutes les nations.
-  De maintenir dans et pour le Canada le respect des lois - d'encourager un esprit d'unité nationale - l'ordre dans le gouvernement - d'un effort nécessaire pour établir la paix et la bonne volonté entre les Canadiens et parmi toutes les nations.
-  De préconiser le maintien au Canada et par le Canada de forces de défense suffisantes.
-  De maintenir l'esprit de camaraderie forgé en temps de guerre et de l'entretenir en temps de paix au bénéfice de l'histoire et de l'unité de la nation.

ET ATTENDU QUE de toute l'histoire de la Légion le maintien de certaines valeurs a persisté au bénéfice des anciens combattants, des dames auxiliaires et de ceux qui ont été choisis pour leur succéder, tout cela au crédit et au profit de la communauté canadienne.

ET ATTENDU QUE c'est le devoir de chaque segment de la Légion, l'un envers l'autre, de perpétuer la Légion royale canadienne et ses principes, ses services et ses programmes pour le bien-être général de notre nation, maintenant et dans l'avenir.

NOUS LES SOUSSIGNÉS, en notre nom et comme représentant de notre segment de la Légion royale canadienne nous nous engageons à remplir nos obligations l'un envers l'autre et envers la nation, nous renouvelons notre engagement et déclarons solennellement –

LE SOUVENIR

QUE CEUX QUI SONT MORTS au service de la nation ne seront jamais oubliés ainsi que leurs veuves et leurs veufs. Nous nous souviendrons d'eux.

QUE LE JOUR DU SOUVENIR sera perpétué et sera observé avec respect à la onzième heure du onzième jour du onzième mois chaque année par nous et nos successeurs de peur que nous n'oublions.

QUE LE SACRIFICE consenti par tant de Canadiens n'aura pas été en vain et que nous nous efforcerons de maintenir l'unité de la nation de même que nos efforts pour établir et maintenir la paix, la bonne volonté et l'amitié dans notre pays et à travers le monde de façon à ce que tous les citoyens soient dignes du sacrifice qu'ils ont fait.

DROITS ÉQUITABLES

QUE CEUX QUI SURVIVENT et ont besoin de notre aide soient assurés de recevoir une assistance raisonnable et adéquate.

LOYAUTÉ

QUE NOUS MAINTENIONS NOTRE LOYAUTÉ envers la souveraine et envers le Canada et son peuple - que nous favorisons un gouvernement soucieux du bon ordre - et préconisons le refus d'accepter comme membre ou de renouveler l'adhésion à toute personne qui est membre ou affiliée à tout groupe, parti ou secte dont les intérêts sont en conflit avoué avec les buts de la Légion royale canadienne et refusons notre soutien à toute organisation préconisant le renversement du Gouvernement du Canada par la force ou qui encourage ou participe dans des activités ou de la propagande subversives.

CAMARADERIE — SERVICE

QUE LA RAISON D'ÊTRE DU SERVICE COMMUN et du sacrifice consenti au nom de la communauté survive parmi nous et dans la communauté afin que l'idéal pour lequel ils ont donné leur vie se réalise.

ADHÉSION à la LÉGION

QUE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE continue à être forte et unie. Que ceux qui ont servi en temps de guerre ou qui servent ou ont servi dans les forces armées ainsi que leurs veuves et ayants droit et les autres qui deviennent éligibles de temps en temps et qui souscrivent et continuent de souscrire aux buts et objets de la Légion soient encouragés à se joindre à nous pourvu toujours que nous demeurions une association démocratique et non sectaire et non affiliée ou unie directement à un parti ou groupe politique.

QU'AUSSI LONGTEMPS QU'il y aura des anciens combattants, ou leurs veuves ou veufs, ils seront pleinement et adéquatement représentés dans tous les conseils de la Légion royale canadienne. Dans l'avenir, ceux qui auront servi dans les forces armées jouiront de ce privilège à perpétuité.

SYMBOLES

LE COQUELICOT est notre emblème du sacrifice suprême et doit pour toujours tenir une place d'honneur dans nos coeurs car il immortalise le souvenir que nous conservons de ceux que nous honorons pour avoir donné leur vie pour un idéal que nous et tous les canadiens chérissent. Le coquelicot nous porte un défi de servir, en temps de paix comme en temps de guerre, ceux qui ont besoin de notre assistance et de protéger ceux qui ont besoin de notre protection et la méritent. La croix du sacrifice, en certaines occasions appropriées, est aussi un symbole du souvenir.

LA TORCHE reste le symbole de justice, d'honneur et de liberté dans notre pays. Ce furent les principes pour lesquels nos camarades ont combattu et qu'ils sont morts. Nous, ceux d'aujourd'hui et de demain, nous nous engageons à la tenir bien haut de peur que nous n'oublions ceux qui ont donné leur vie. La justice, l'honneur et la liberté sont notre responsabilité maintenant et pour toujours. Nous servons plus fidèlement en cultivant ces principes en nous-mêmes, en nos enfants et leurs enfants aussi longtemps que la Légion royale canadienne survivra.

NOTRE INSIGNE est le symbole de notre loyauté envers notre souveraine, envers notre pays, envers ceux qui sont tombés au champ d'honneur et envers nos compatriotes qui partagent nos principes.

NOTRE DRAPEAU, le drapeau canadien, représente notre pays ici et à l'étranger. Nous l'honorerons et nous enjoignons à nos successeurs de le faire respecter, dans la Légion et hors de la Légion. En même temps nous nous rappellerons notre association historique avec les anciens drapeaux.

• La Deuxième Partie •

NOS SUCCESSEURS se familiariseront avec ces principes et les passeront à leurs successeurs. Si nécessaire, ils offriront leurs services, mettront au service de la famille et de la communauté les forces uniques de la Légion. Ils perpétueront le souvenir de la contribution de leurs prédécesseurs.

• La Troisième Partie •

NOUS NOUS ENGAGEONS, INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT, à être fidèles à ces principes et dans les seules limites de la loi démocratique de les enseigner et de les transmettre à nos successeurs non pas moins amoindris mais rehaussés.

INDEX

46 ^{ÈME} CONGRÈS NATIONAL	7	RAPPORT d'ACCREDITATION	125
ANCIENS COMBATTANTS, SERVICE <i>et</i> AÎNÉS	20	RÉSOLUTIONS	129
ANCIENS PRÉSIDENTS NATIONAUX	3	RÉSOLUTIONS <i>du</i> CONGRÈS NATIONAL	126
CANVET PUBLICATIONS LTD.	112	SECRÉTAIRE NATIONAL	69
COMITÉ CAP <i>sur</i> L'AVENIR	66	SECTION <i>des</i> ANCIENS	
COMITÉ CONSTITUTION <i>et</i> LOIS	55	COMBATTANTS TUBERCULEUX	62
COMITÉ COQUELICOT <i>et</i> SOUVENIR	27	TESTEMENT - ARTICLES <i>de</i> FOI	4
COMITÉ <i>de</i> la DÉFENSE <i>et</i> <i>de</i> la SÉCURITÉ	47	TRÉSORIER NATIONAL	78
COMITÉ <i>de</i> L'ADHÉSION <i>et</i> <i>de</i> la SENSIBILISATION	33		
COMITÉ <i>des</i> FINANCES/BUDGET	73		
COMITÉ <i>des</i> SPORTS	39		
COMITÉ <i>du</i> CENTENAIRE	71		
COMITÉ <i>du</i> GROUPE CONSULTATIF <i>des</i> ANCIENS COMBATTANTS	64		
COMITÉ <i>du</i> PERFECTIONNEMENT <i>en</i> LEADERSHIP	67		
COMITÉ <i>du</i> RCEL	50		
COMITÉ RITUEL <i>et</i> RÉCOMPENSES	52		
COMMANDANT ADJOINT <i>de</i> la 5 ^{ÈME} DIVISION DU CANADA	146		
REMARQUES DU PRÉSIDENT NATIONAL : ACCOMPLISSEMENT, ENGAGEMENT, AMÉLIORATION	17		
INDEX <i>aux</i> RÉSOLUTIONS	127		
LA LÉGION ROYALE CANADIENNE	4		
LE GRAND PRÉSIDENT	134		
MÈRE NATIONALE <i>de</i> la CROIX D'ARGENT	143		
MINISTRE <i>des</i> ANCIENS COMBATTANTS <i>et</i> MINISTRE ASSOCIÉ <i>de</i> LA DÉFENSE NATIONALE	137		
OFFICIERS <i>de</i> la DIRECTION NATIONALE	2		
PRÉSIDENT NATIONAL	12		

INTRODUCTION

La 46^{ème} édition du Congrès national de la Légion royale canadienne s'est déroulée au Centre des congrès de St. John's, T.-N.-L., du 11 au 15 juin 2016, précédée d'une réunion du Conseil exécutif national le 11 juin. Ce congrès avait une importance particulière compte tenu des 90 années d'excellence de services rendus aux vétérans et du centenaire de la bataille de Beaumont-Hamel, tous deux d'importants événements de l'histoire canadienne.

PARTICIPATION

Un total de 966 délégués accrédités est présent, ceux-ci détenant 2 065 procurations pour un pouvoir de votes de 3 031 membres. Alors que le nombre de participants se compare à celui du dernier congrès tenu à Edmonton, le nombre de procurations est réduit de 335. On compte aussi 110 observateurs et 57 invités en provenance d'organismes gouvernementaux et d'associations de vétérans de partout au Canada et de l'étranger.

ATELIERS

Trois ateliers sont offerts le samedi après-midi, avant l'ouverture officielle du congrès le lendemain : (1) Accueillir les membres : *Fini, les bougons à la Légion!* Durant cet atelier, trois vétérans, le caporal-chef (ret.) Jody Mitic, le sergent Craig Hood, un réserviste en service, et l'adjudant (ret.) Paul Nichols parlent de leurs expériences, alors que Bruce Poulin agit comme modérateur ; (2) Adhésion et marketing : *Comment recruter, renouveler, maintenir*, un atelier offert par les camarades Bruce Poulin, Dion Edmonds et Leah O'Neill ; (3) Adhésion et technologie : *Faciliter l'inscription et le traitement, une introduction au nouveau logiciel d'adhésion*, une présentation des camarades Randy Hayley et Karen Harris. Chaque atelier est d'une durée d'une heure et environ 300 délégués et observateurs y participent.

CÉRÉMONIES DE DÉPÔT DES COURONNES ET D'OUVERTURE

Le dimanche 12 juin se tient le défilé et la cérémonie de dépôt des couronnes. Le défilé se rassemble sur la rue Water, à l'ombre de Signal Hill, à 10 h. Le camarade Terrance Hurley agit à titre de maître de cérémonie du défilé alors que le camarade Doug

McCarthy est le commandant du défilé ; l'escorte des drapeaux de la Direction nationale vient en tête du défilé, suivi de la fanfare du Royal Newfoundland Regiment, des officiers de la Direction nationale, puis des quelque 800 membres de la Légion en provenance des diverses directions provinciales. Participent aussi au défilé le Club de motocyclettes des vétérans de l'Armée canadienne, le Club de motocyclettes des Freedom Riders et les Cavaliers de la Légion. Le défilé marche le long de la rue Water pour s'arrêter au pied du Mémorial national de Terre-Neuve. Les autres fanfares présentes au défilé sont le Combined Pipes and Drums, The Church Lads Brigade Band, et le Signal Hill Tattoo Fife and Drums.

Le Maître de cérémonie est le camarade Patrick Dunne et l'Aumônier général des Forces armées canadiennes, le brigadier-général Guy Chapdelaine, donne l'invocation et la bénédiction. L'adjudant Jim Prowse de la fanfare du Royal Newfoundland Regiment Band joue la *Sonnerie aux morts* ainsi que le *Réveil* alors que Patrick MacDonald du St. John's Pipes and Drums joue la *Complainte*. Les camarades Tom Eagles et Larry Murray prononcent l'*Acte du Souvenir* en anglais et français respectivement.

Lors de la cérémonie de dépôt des couronnes, le lieutenant-gouverneur de Terre-Neuve-et-Labrador, l'honorable Frank Fagan, dépose la première gerbe, suivi de madame Sheila Anderson, la Mère nationale décorée de la Croix d'argent; du ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale, l'honorable Kent Hehr; du brigadier-général James Camsell des Forces armées canadiennes; du surintendant principal de la GRC, Peter Clark; du premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, Dwight Ball; du conseiller municipal de St. John's, Tom Hann; du commandant du Royal Newfoundland Regiment, le lieutenant-colonel Paul Furlong; du président national de la Légion royale canadienne, le camarade Tom Eagles; et du président de la direction de Terre-Neuve-et-Labrador, le camarade Frank Sullivan.

À la suite de la cérémonie de dépôt des couronnes, le défilé avance le long de la rue Water où ils saluent Son Honneur Frank Fagan, le président national de la Légion royale canadienne, Tom Eagles, et madame

Sheila Anderson, la Mère nationale décorée de la Croix d'argent, qui se tiennent à la tribune située devant le palais de justice. Le défilé se dirige par la suite au Centre des congrès de St. John's.

À 13 h, les invités spéciaux se rendent à l'estrade au son de la cornemuse : le lieutenant-gouverneur Frank Fagan et madame Patricia Fagan; le président national, camarade Tom Eagles et madame Cheryl Eagles; madame Sheila Anderson, la Mère nationale décorée de la Croix d'argent; le camarade Larry Murray, grand président honoraire; l'honorable Kent Hehr, ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale; le premier ministre Dwight Ball; le conseiller municipal Tom Hann; et le président de la direction de Terre-Neuve-et-Labrador, le camarade Frank Sullivan.

Les drapeaux des diverses filiales sont avancés, suivi des drapeaux de la Légion. L'ensemble vocal Atlantic entonne l'hymne national, suivi d'une interprétation émouvante de *Ode à Terre-Neuve*. Le rituel d'ouverture est prononcé en anglais et en français par le président national des débats et le camarade Richard Blanchette respectivement, durant lequel les délégués se souviennent de leurs camarades décédés depuis le dernier congrès national. Une cascade virtuelle de coquelicots déferle durant le Silence. Le brigadier-général Guy Chapdelaine donne l'invocation. À la suite du retrait des drapeaux, le président national des débats présente les invités spéciaux, puis des bouquets de fleurs sont présentés à madame Patricia Fagan, madame Sheila Anderson et madame Cheryl Eagles. Faisant les présentations sont la cadette premier maître de 1re classe Brianna Gosse, du corps de cadets de la Marine 166 Fort Townsend, et la meilleure cadette de la Marine; du cadet adjudant-chef Zachary Barrens, du corps de cadet de l'Armée 2562 Queen Elizabeth; et du cadet adjudant Harrison Lathem, de l'escadrille de l'Air 510 Lions / St. Bonaventure et le meilleur cadet de l'Air en 2015.

Son Excellence le très honorable David Johnston, gouverneur général du Canada, adresse l'assemblée par vidéo, suivi du président de la direction de Terre-Neuve-et-Labrador, le camarade Frank Sullivan; du conseiller municipal de St. John's, Tom Hann; du premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, l'honorable Dwight Ball; et du lieutenant-gouverneur de Terre-Neuve-et-Labrador, l'honorable Frank Fagan. Ce dernier termine son allocution en inaugurant officiellement le 46^{ième} Congrès national. Le président national et le grand président honoraire présentent, dans les deux langues officielles, la résolution de loyauté à Sa Majesté la Reine qui est sitôt adoptée.

CONFÉRENCIERS D'HONNEUR ET SALUTATIONS

Au long des trois jours du congrès, les délégués ont l'occasion d'écouter un nombre de discours et présentations qui mettent en vedette le travail accompli par divers individus et organismes au nom des vétérans et de leurs familles. Ces présentations offrent de nouvelles perspectives, renseignent sur les défis et opportunités et soulignent le support pour les vétérans canadiens et la Légion.

Il y a eu trois conférenciers principaux. La première journée, l'honorable Kent Hehr, ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale, souligne à nouveau sa lettre de mandat et les initiatives que son gouvernement contemple dans le but de mieux servir les vétérans canadiens. La deuxième journée, madame Sheila Anderson, la Mère nationale décorée de la Croix d'argent, parle de la perte de son fils et du besoin à prendre meilleur soin de nos vétérans. La troisième et dernière journée, le brigadier-général James Camsell, commandant adjoint de la 5^e Division du Canada, se fait le porte-parole des Forces armées canadiennes; son discours est précédé d'une allocution vidéo du chef d'état-major de la Défense, le général Jonathan Vance.

De plus, divers invités offrent leurs salutations durant le congrès : Guy Parent, ombudsman des vétérans; Daniel Ludwig, ancien commandant national, la Légion américaine; Chris Simpkins, directeur général, la Légion royale britannique; Don Peckham, Ligue navale du Canada; Robert Gill, Ligue des cadets de l'Armée du Canada; et le brigadier-général Kelly Woiden, commandant du Groupe de soutien national aux cadets et aux Rangers juniors canadiens.

SÉANCE D'AFFAIRES - DIMANCHE

Pour la première fois, les séances d'affaires du congrès débutent le dimanche après-midi, sitôt après la cérémonie d'ouverture. Le grand président honoraire présente le premier rapport, suivi du rapport du président national qui contient une motion qui est présentée et adoptée, donnant naissance à la Section spéciale – Traumatisme de stress opérationnel (SS-TSO). En mettant l'accent sur la santé mentale, ceci marque un important pas en avant pour la Légion en soutien aux vétérans canadiens et leurs familles. Cette nouvelle section est d'envergure nationale, une initiative issue de la base, gérée par ses membres, dirigée par les vétérans, et qui attirera l'attention sur les vétérans et familles touchés par le TSO, y compris le Syndrome de stress post-traumatique et autres problèmes de santé mentale.

Le président national parle aussi des réalisations de la Légion et des nouveaux partenariats tel notre

appui aux Jeux Invictus 2017 à Toronto, puis clarifie les infirmations fausses qui circulent au sujet de la transparence et de l'imputabilité en matière financière de notre organisation.

Le trésorier national présente ensuite son rapport, lequel sera adopté plus tard durant les délibérations (mardi). Dans le cadre de la responsabilité fiscale de la Légion, celui-ci explique l'environnement budgétaire actuel et prévu pour les six prochaines années et décrit les options visant à réparer la source de revenus ou à couper les programmes et services. Il devient évident que la réduction de programmes serait néfaste à l'organisation et ne serait qu'une réparation à court terme. Une hausse minimale de la capitation compenserait à la fois la baisse de l'adhésion et la hausse des coûts, et garantirait que la Direction nationale continuerait d'offrir les programmes et services inhérents à l'organisation. Pour moins d'une tasse de café par année, les membres peuvent assurer que la Légion continue d'honorer et de servir nos vétérans et communautés. Le trésorier national présente une motion visant à augmenter la capitation par tranches de 1,25 \$ en 2017 et une autre de 1,25 \$ en 2018.

On accepte finalement les mises en candidature à tous les postes élus. Le président national demande ensuite l'ajournement des débats à 17 h 30, puis les directions provinciales tiennent leur comité électoral respectif. Cela aussi est un changement alors que dans le passé, les comités électoraux se tenaient le lundi. Un tel changement vise à réduire la durée du congrès d'une journée.

SÉANCE D'AFFAIRES - LUNDI

En cette deuxième séance d'affaires, l'aumônier de la direction provinciale, le révérend Ian Wishart, donne l'invocation. On informe les délégués de la réponse de la Reine à la résolution de loyauté puis du rapport d'accréditation; on procède ensuite au deuxième appel de mises en candidature à tous les postes élus. Le camarade David P. Flannigan est élu président national. Deux bulletins de vote sont requis pour élire le premier vice-président national, le camarade Tom Irvine.

Sont aussi élus à titre de vice-président national : les camarades Bruce Julian, André Paquette et Angus Stanfield.

Le clou de la journée est sans aucun doute l'occasion pour les délégués d'entendre les allocutions de trois vétérans canadiens, le caporal-chef (ret.) Jody Mitic, le sergent Craig Hood et l'adjudant (ret.) Paul Nichols. Chacun d'eux raconte son histoire au sujet de l'aide reçue de la Légion et de la façon dont

notre organisation fait une différence dans la vie des militaires et de ceux et celles à la retraite. Leurs allocutions sont très bien reçues.

Au cours de la journée, chacun des présidents de comité de la Direction nationale présente son rapport aux délégués au sujet des réalisations de leur comité au cours des deux dernières années. On adopte une résolution voulant que la Légion réaffirme son engagement à assurer que le gouvernement du Canada respecte le principe d'un engagement de longue date envers la défense et les politiques liées aux vétérans. Par l'intermédiaire de cette résolution, la Légion continuera de tenir le gouvernement du Canada responsable de sa promesse.

Rick Mercer, une personnalité bien connue de la télévision à CBC, accepte le Prix des fondateurs 2016 de la Légion des mains du président national, Tom Eagles, et séduit l'assemblée grâce à son allocution animée et marquante. Ce prix, créé en 2012, est remis à un individu ou organisation qui a fait des réalisations exceptionnelles dans un domaine qui exemplifie et avance les buts et objets de la Légion selon l'esprit et la vision de ses membres fondateurs. Rick Mercer s'est vu décerner ce prix parce qu'il exemplifie, par ses paroles et ses actions, les préoccupations et le soutien d'une nation reconnaissante envers ses vétérans et les membres en service de ses Forces armées canadiennes. Il convient de signaler en particulier son implication avec le projet militaire « Stigma » et sur les façons de lutter contre les idées préconçues sur les maladies mentales.

Le major (ret.) Peter Doyle, président de Valour Canada, et le major-général Bob Meating annoncent que la Légion royale canadienne est le récipiendaire du Prix du Général Sir Arthur Currie 2017. Cette présentation annuelle reconnaît les individus ou organisations qui ont fait une contribution importante à l'histoire et aux traditions militaires canadiennes.

SÉANCE D'AFFAIRES - MARDI

La troisième et dernière séance d'affaires débute avec l'invocation donnée par le père Michael Horlick.

L'un des points saillants de la journée est la présentation du trésorier national, le camarade Mark Barham, sur les détails financiers du budget de la Direction nationale. Tenant pour acquis que la transparence et la responsabilité fiscale sont une priorité pour la Légion, celui-ci offre un rapport complet et détaillé des dépenses de la Direction nationale à même le fonds général. Ce budget fait l'objet d'une vérification approfondie par la firme Price Waterhouse Coopers chaque année. Le camarade Barham guide les délégués dans

l'examen du relevé du revenu et des dépenses de la Direction nationale, section par section. Il fournit des renseignements sur tout le rapport, y compris la tenue des comptes concernant les salaires, les frais de déplacement, le coût des programmes et les frais d'exploitation, tout en répondant aux questions des délégués durant sa présentation. Après avoir fonctionné dans une situation déficitaire au cours des dernières années, la Direction nationale a depuis réduit ses dépenses d'un million de dollars et se retrouve maintenant avec un surplus budgétaire.

Après une période de discussion, les délégués votent massivement pour l'augmentation de la capitation qui prendra effet avec l'année d'adhésion 2017.

Les délégués approuvent aussi le renouvellement de l'appointement de la firme Price Waterhouse Coopers pour la vérification de la Direction nationale en 2016 et 2017. Le rapport du trésorier national est approuvé et dans un témoignage sans précédent de soutien, les délégués accordent une ovation debout au camarade Barham en reconnaissance de sa clarté et de ses efforts à donner un portrait exact et complet du budget et des dépenses de la Direction nationale que les délégués peuvent comprendre.

La même journée, Brian Watkins de la RCEL donne un exposé de la situation actuelle à laquelle fait face le Commonwealth et ses anciens combattants et leurs veuves qui se nombre à environ 40 000 à travers le monde.

Le président national, camarade Tom Eagles, parle des conditions observées dans la région des Caraïbes par les représentants de la Légion dans l'exercice de leurs fonctions au nom de la RCEL. On fait la collecte de dons totalisant 136 947,64 \$ et le tout se monte à 170 002,64 \$ après qu'on y ajoute les promesses de dons. Le fonds RCEL (Canada) fournit des subventions annuelles aux vétérans et leurs veuves dans seize pays des Caraïbes.

À ce sujet, une somme additionnelle de 3 314,48 \$ a été recueillie en dons pour la Section spéciale – Traumatisme de stress opérationnel.

À la suite du scrutin pour les deux derniers postes élus, le camarade Mark Barham est acclamé trésorier national alors que le camarade Bill Chafe est élu président national des débats.

Steve Wallace, représentant des Jeux Invictus 2017 à Toronto, présente aux délégués la nature de ces jeux et l'importance du support de la Légion en matière de ressources, bénévoles et subventions financières au succès de cet événement.

Charles Piercey et Manny Raspberry font une présentation émotionnelle et enthousiaste de leur expérience lors du pèlerinage du Souvenir 2015, en particulier la visite de plusieurs champs de bataille importants de la Première et Seconde Guerre mondiale ainsi que de cimetières au nord de la France, en Belgique et aux Pays-Bas.

Le Dr Chris Simpson, ancien président de l'Association médicale canadienne, parle aux délégués des défis constants auxquels fait face la communauté médicale en ce qui concerne la santé mentale et le besoin pour la Légion de continuer à revendiquer de meilleurs soins pour les vétérans canadiens malades et blessés.

RÉSOLUTIONS

Au total, les délégués ont débattu 38 résolutions — acceptées, tardives, ramenées devant l'assemblée ou modifiées. Plusieurs de ces résolutions étaient axées sur le besoin du gouvernement à élargir les conditions d'admissibilité pour les lits à forfait, les établissements de soins de longue durée et les unités ou ailes pour vétérans de façon à inclure tout vétéran des Forces armées canadiennes ou alliées, de toute époque, selon sa condition médicale. Il s'agissait là d'un nombre de résolutions bien inférieur à celui de 2014 alors que 120 résolutions avaient été débattues par les délégués.

Une résolution visant à réduire le nombre de catégories d'adhésion de quatre à trois fut solidement défaite en faveur du statu quo. Cela dit, la porte est restée ouverte à la discussion chez le CEN concernant la possibilité de reconnaître les vétérans au moyen d'une plaque en tissu ou en laiton sur le blazer de la Légion.

CÉRÉMONIES D'INSTALLATION DES OFFICERS ET DE CLÔTURE

Le camarade Larry Murray, grand président honoraire, préside à la cérémonie d'installation des officiers élus. À la suite de la cérémonie, le nouveau président national prend la parole devant les délégués, suivi de la bénédiction par le révérend Wishart. Le camarade Rick Bennet, coprésident du Comité local des préparatifs pour Winnipeg 2018, s'exprime à son tour au nom de son coprésident, Roland Fisette. Le camarade Berkley Lawrence, président du Comité local des préparatifs de St. John's 2016, présente ses observations finales et conclut les délibérations. Le président national des débats mène le rituel de clôture.

RÉUNIONS D'APRÈS-CONGRÈS

Les Officiers supérieurs élus nouvellement installés se réunissent le mercredi, suivi de la réunion d'après-congrès du Conseil exécutif national.

CONCLUSION

Les points saillants du 46^{ième} Congrès national sont les suivants :

- L'élection d'un nouveau président national et de nouveaux Officiers supérieurs élus;
- La création de la Section spéciale – Traumatisme de stress opérationnel (SS-TSO);
- Des dons totalisant 170 002,64 \$ pour le Fonds RCEL de la part des délégués;
- Le rapport du trésorier national, lequel fut adopté unanimement avec une ovation debout;
- L'augmentation de la capitation par tranches de 1,25 \$ en 2017 et une autre de 1,25 \$ en 2018;
- La réaffirmation de l'obligation sacrée du Canada envers ses vétérans;
- Les allocutions des conférenciers principaux;
- Les allocutions des invités spéciaux : le caporal-chef (ret.) Jody Mitic, le sergent Craig Hood et l'adjutant (ret.) Paul Nichols;
- L'annonce du Prix du Général Sir Arthur Currie qui sera remis par l'organisation Valour Canada à la Légion royale canadienne en 2017;
- La présentation sur le pèlerinage du Souvenir 2015;
- La décision d'en rester sur le statu quo concernant les catégories d'adhésion; et
- La présentation du Prix des fondateurs de la Légion à Rick Mercer.

Au long du Congrès national, les délégués ont eu l'occasion de discuter des questions et défis auxquels font face les vétérans et la Légion, d'exprimer leurs points de vue et recommandations, de partager leurs idées et de voter sur des résolutions qui guideront l'organisation dans les années à suivre. Alors que la Légion va de l'avant, nous œuvrons à grandir en une organisation plus ouverte, prête à la consultation et axée sur sa mission fondamentale. Ensemble, grâce à nos membres, nous faisons une différence chez nos vétérans et leurs familles.

Camarades,

Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à St. John's à l'occasion du 46^{ième} Congrès national alors que nous célébrons le 90^{ième} anniversaire de la Légion et, de façon plus importante, le 100^{ième} anniversaire de Beaumont-Hamel. Ce sont là des jalons importants dans l'histoire de notre nation et de la Légion. Je vous remercie tous et toutes de votre présence ici pour partager ces instants, et je sais pertinemment d'expérience que le Comité local des préparatifs, sous la solide direction du camarade Berkley Lawrence, a fait un travail remarquable pour préparer cet événement. En fait, j'oserais avancer que le gros du personnel de la direction de Terre-Neuve-et-Labrador a aussi apporté sa contribution dans l'organisation de cet événement.

Voilà presque deux ans déjà à pareille date, j'étais élu comme votre président national. Pendant ce congrès qui se tenait à Edmonton, vous avez clairement mandaté les officiers élus et votre serviteur à relever les nombreux défis auxquels la Légion faisait alors face et, en particulier, notre situation financière. Des défis, oui, mais des défis que nous entrevoyons comme des occasions d'établir de solides fondations pour la survie future de cette grande organisation qu'est la Légion. À cet égard, lorsque je vous ai parlé à Edmonton, je vous avais proposé un plan d'action en six points qui ferait en sorte d'amener la Légion à être une meilleure organisation, un meilleur endroit pour servir et se porter volontaire, et une meilleure organisation pour continuer l'excellent travail que la Légion accomplit à travers ce pays.

Permettez-moi de passer en revue ces six points et de vous montrer ce qui c'est passé au cours des deux dernières années. Vous serez alors en meilleure position de réaliser la portée des changements.

FINANCE

Votre message était clair... et j'ai consacré beaucoup de temps alors que j'étais en poste à voir à notre santé financière. Or, à ce chapitre, je crois humblement que nous avons réalisé des gains considérables, dont :

- Dans mon plan d'action en six points, je vous ai parlé du besoin de mieux faire affaire et de

façon plus efficace; or, cela nous a apporté des avantages financiers. Ainsi, nous avons réduit le nombre de membres sur les comités et fusionné d'autres comités. Le nombre de réunions a été réduit pour favoriser les téléconférences. Et le travail a quand même été accompli.

- Lorsque je suis entré en fonction à titre de président national, j'ai clairement indiqué que des opérations déficitaires ne seraient pas une pratique acceptable et qu'il nous fallait établir un fonds de contingence en prévision de jours plus difficiles.
- Avec l'aide de notre camarade Mark, notre trésorier national, nous avons adopté une approche de budgétisation à base zéro. Ainsi, nous révisons sur une base continue nos résultats nets en fonction de nos dépenses opérationnelles et de nos engagements.

Camarades, l'adoption de cette politique a radicalement changé la situation financière globale de la Légion d'une position déficitaire à celle d'excédentaire – soit une première depuis bien des années où la Direction nationale a enregistré un surplus budgétaire.

Nous sommes dans le dernier droit menant à la création de la *Fondation nationale de la Légion*. La Fondation verra à rendre hommage à nos héros, et nous espérons bien que cela incitera des sociétés à donner pour que nous puissions continuer d'accomplir notre mission de venir en aide aux vétérans et à leur famille, de perpétuer le Souvenir et d'aider à construire des collectivités fortes.

La demande est présentement entre les mains de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour une approbation finale quant à un statut d'organisme de bienfaisance. Je crois vraiment que ce sera là pour la Légion une grande avancée. Nous avons d'ailleurs reçu notre premier don du Dr Paul Kavanagh, créateur du programme *Opération Anciens Combattants* du Musée canadien de la guerre, qui croit fermement que de rendre hommage à nos héros est le devoir de chacun.

ADHÉSION

Camarades, l'adhésion m'empêche de dormir la nuit! L'adhésion ne consiste pas juste à recruter de nouveaux membres, mais aussi à maintenir en place les membres que nous avons déjà. En moyenne, ce sont près de 29 000 membres qui ne renouvellent pas. Il nous faut absolument changer cette statistique.

Camarades, comme vous le savez, nos chiffres d'adhésion accusent depuis 1986 une tendance à la baisse, et nous devons reconnaître qu'il n'y a ni baguette magique ni solution miracle pour régler ce problème, et que plusieurs approches doivent être adoptées. Et je ne suis pas d'ailleurs le premier président national qui a été confronté à ce problème et qui a essayé de le résoudre, mais je crois que nous sommes à prendre les bonnes mesures pour relever la barre et essayer de mettre fin aux fuites que subit l'adhésion.

Cela se traduit par de nouvelles idées, de nouvelles initiatives et de meilleures pratiques d'affaires, parce que le *statu quo* n'est plus une option. Ne rien faire signifie que la Légion, telle que nous la connaissons, cessera d'exister en 2026, soit l'année de notre centenaire. Permettez-moi donc de vous présenter un rapide sommaire de trois initiatives que nous avons prises :

- **D'abord, le tout nouveau système d'adhésion :** Dans mon plan d'action en six points, je vous ai fait part du besoin de venir en aide aux filiales dans leur administration et leurs opérations. Or, je suis heureux de vous annoncer que nous allons de l'avant avec ce projet qui fera en sorte d'accomplir deux choses importantes : (1) faciliter l'adhésion à la Légion; et (2) faciliter nos communications avec nos membres.

D'ailleurs, l'Équipe de marketing a commencé à répandre la bonne nouvelle sur ce nouveau système d'adhésion, et les façons dont le processus d'adhésion sera facilité. Cela fera en sorte de réduire le fardeau administratif de la filiale lié à l'adhésion, et d'écourter le temps requis pour traiter les adhésions. Et moins de paperasse à la filiale veut dire qu'il sera de plus en plus facile pour le président de l'adhésion à la filiale de faire son travail. Tous ceux et celles qui sont impliqués dans l'adhésion sortiront gagnants de ce nouveau système

Je suis content aussi de vous annoncer que le plan de mise en place du nouveau système respecte l'échéancier prévu et sera complété à la même date que celle prévue pour le lancement du site Web d'adhésion destiné à l'utilisation par les directions provinciales, les filiales et les membres. Les deux

projets ont débuté leurs essais ce mois-ci et ont une date d'entrée en service prévue en début de juillet.

- **Mon deuxième point touche l'adhésion des Dames auxiliaires :** Cela n'a rien à voir sur la perte d'années de séniorité des Dames auxiliaires; ni sur le changement de leur structure de frais d'adhésion. Cela a tout à faire avec la reconnaissance et l'engagement pour tout l'excellent travail et les efforts déployés au nom de la Légion. Or, le sort des Dames auxiliaires et celui de la Légion sont indissociables; cela dit, amenons une représentante des Dames auxiliaires à la table du Conseil exécutif national (CEN) et partageons plus d'idées. Quant à moi, je demeure confiant, suite à la rétroaction initiale de la téléconférence tenue en septembre 2015 avec les Dames auxiliaires, que ce dossier ira de l'avant après le Congrès national lorsque le nouveau président sera en poste.
- **Le troisième et dernier point que je veux soulever a trait aux catégories d'adhésion :**

Camarades, je sais que ce dossier tient très à cœur tous nos membres, et ce, toutes catégories confondues, mais le besoin de reconnaître les vétérans au sein de notre organisation refuse de disparaître.

Cette situation se doit d'être corrigée. Une organisation de vétérans qui ne reconnaît pas ses vétérans en lui réservant un traitement spécial est souvent perçue comme une organisation qui a perdu son intérêt premier.

Je sais que le président du Comité d'adhésion vous adressera la parole plus tard sur ce dossier, mais permettez-moi pour l'instant de dire que, partout où j'ai été, les vétérans m'ont dit qu'ils veulent être reconnus. Bien sûr, nous avons besoin d'apporter des changements aux différentes catégories d'adhésion. Or, je demeure convaincu que nous pouvons le faire tout en maintenant le sentiment d'appartenance de notre organisation, et non pas l'inverse. Sur ce, je sollicite votre appui.

FILIALES DE LA LÉGION

Un autre élément qu'on retrouve dans mon plan d'action en six points est de voir à encourager nos filiales à devenir des centres d'hospitalité et à être plus proche de leur communauté. Je suis heureux d'annoncer que les directions provinciales du Québec et du Nouveau-Brunswick ont créé de nouvelles filiales dans leur région respective, ce qui fait en sorte que la Légion continue d'accentuer sa présence dans les communautés. La direction provinciale de la Nouvelle-Écosse/Nunavut a quant à elle créé une

filiale virtuelle pour répondre aux besoins de ceux et celles qui veulent devenir membres, mais qui sont incertains ou incapables de joindre une filiale bien précise.

MAINTENIR LES MEMBRES OCCUPÉS

Nous nous devons aussi de travailler pour permettre à nos nouveaux membres à devenir plus impliqués dans les opérations de la filiale de la Légion. Nous savons que si nous impliquons davantage de membres, plus ils seront conscientisés au travail positif que nous accomplissons, et plus grande sera la chance qu'ils demeurent comme membres. Les gens joignent des organisations pour en faire partie, et non pour se sentir exclus. Donc, favorisez la participation des nouveaux membres et veillez à ce qu'ils soient constamment mis à contribution.

TRAVAIL DE SENSIBILISATION DE LA FILIALE

Il nous faut continuer à encourager nos filiales et nos membres à transmettre des invitations personnelles aux personnes de l'extérieur de la Légion les invitant à participer aux activités de la Légion. J'espère que la distribution d'ordinateurs au cours des dernières années, combinée à notre nouveau site Web et à notre nouveau système d'adhésion - et à l'utilisation accrue des médias sociaux -, facilitera les filiales de la Légion à rayonner davantage et à formuler des invitations aux personnes dans leur communauté. Ce travail devrait contribuer à générer un plus grand intérêt et peut-être entraîner une plus grande adhésion. Nos communautés ont besoin de réaliser la valeur ajoutée de ce qu'accomplit la filiale chaque jour dans leur environnement immédiat.

LES RESSOURCES DES DIRECTIONS

Le dernier point de mon plan d'action que j'ai soulevé, voilà deux ans déjà, était à l'effet que nos officiers élus, et ce, à tous les niveaux, se doivent de s'acquitter des tâches et responsabilités qui leur ont été confiées. Trop souvent, quelques filiales ont démontré qu'elles sont incapables voire réticentes à opérer selon de bonnes pratiques d'affaires.

À ces filiales, je veux leur dire que tous les paliers de direction sont là pour aider, et non pour punir; nous désirons que TOUTES les filiales de la Légion réussissent dans leurs opérations. Donc SVP, n'hésitez pas à contacter vos directions de districts, vos directions provinciales, et même la Direction nationale, pour solliciter les ressources nécessaires qui pourraient vous aider. Le vieil acronyme s'applique encore : Together Everyone Achieves More (TEAM) (Trad. libre: *Ensemble chacun peut accomplir davantage*). C'est là un principe qui, plus que jamais, s'applique à la Légion.

AVENIR DE LA LÉGION

Camarades, depuis mes modestes débuts en 1977 en tant que membre de la Légion à Plaster Rock, au Nouveau-Brunswick, je n'ai jamais recherché ni même rêvé de devenir président national. Au contraire, et comme la plupart d'entre vous ici aujourd'hui, ma décision de me joindre à la Légion reposait sur ma conviction que la Légion était le meilleur endroit pour les vétérans, et tous les Canadiens et Canadiennes, pour travailler ensemble dans un esprit de camaraderie. De suivre, au besoin, et de prendre les choses en main lorsque nécessaire!

Bien que l'échéance de mon mandat à titre de votre président national soit imminente, le travail de la Légion demeure. Permettez-moi donc de vous présenter quelques nouvelles initiatives qui sont à être élaborées.

SECTION SPÉCIALE TSO

Camarades, j'ai l'immense plaisir de présenter à ce Congrès une toute nouvelle initiative qui a été mise de l'avant par les membres. Même si plusieurs d'entre vous l'avez appris par l'entremise de communiqués de presse et d'autres annonces, je voudrais ajouter quelques mots sur la proposition visant à mettre sur pied la Section spéciale pour les vétérans souffrant de traumatismes de stress opérationnel (TSO) de La Légion royale canadienne.

La Section spéciale TSO est une initiative issue de la base même de la Légion, soit les membres, et soumise à l'attention du Comité exécutif national par un groupe de vétérans qui ont perçu le besoin pour la Légion de se consacrer aux besoins des vétérans et de leur famille affligés par des traumatismes de stress opérationnel.

De la même façon qu'en 1925, alors que l'attention s'était alors portée sur les victimes de la tuberculose avec la création de la Section des Anciens combattants tuberculeux (SACT), les vétérans qui nous ont approchés ont élaboré une proposition suggérant à la Légion de diriger une partie de son attention vers ceux et celles souffrant de TSO.

Les membres fondateurs de la Section spéciale TSO n'ont pas juste soumis une idée au Conseil exécutif national. Ils nous ont soumis une proposition pleinement réfléchie avec une personne assumant une présidence intérimaire et digne représentant des vétérans, le tout soutenu par une ébauche de statuts et de règlements administratifs et une stratégie visant à sensibiliser davantage les vétérans et leur famille, et à conscientiser davantage le grand public sur les problèmes de santé mentale que connaissent les vétérans.

Lorsque vous voterez sur la motion visant à admettre formellement la Section spéciale TSO pour faire partie intégrante de La Légion royale canadienne, vous voterez sur la question à savoir si une attention et des efforts additionnels doivent être déployés pour venir en aide aux vétérans et à leur famille. Ce vote n'est pas une question d'augmentation de budgets, ni d'un accroissement de la bureaucratie.

Cette initiative est essentiellement un groupe de vétérans qui tendent la main à d'autres vétérans pour les aider à obtenir les soins dont ils ont besoin – où qu'ils puissent être. C'est la Légion qui agit en vertu du principe le plus sacré qui soit et qui garde la foi, afin qu'aucun vétéran ne soit oublié. Par dessus tout, c'est une question de venir en aide aux vétérans qui doivent faire face aux combats qui ont résulté de leur service, que ce soit ici même au Canada, lors d'opérations pour le maintien de la paix, ou encore lors de conflits et de guerres à l'étranger.

Les personnes qui demeurent silencieuses sont souvent celles qui sont les plus difficiles à aider. Grâce à cette initiative, nous croyons que les vétérans et leur famille seront en mesure d'obtenir l'aide dont ils ont besoin, et que nous pourrons mettre fin chez les vétérans à l'augmentation des suicides, de l'itinérance et de la toxicomanie, pour ne nommer que quelques-unes des conséquences qui résultent des traumatismes de stress opérationnel.

Je dois faire remarquer toutefois que la Section spéciale TSO ne sera pas prestataire de services de santé. Les membres travailleront de concert avec les autorités locales et provinciales pour veiller à ce que des services appropriés soient offerts et voir à aiguiller les membres et leur famille vers ces services. Nous n'avons aucune intention de remplacer les services normalement offerts, mais plutôt de reproduire à travers le pays des modèles de service qui ont fait leur preuve, et de mettre les vétérans et leur famille en contact avec ces services, tels que celui de notre propre Bureau d'entraide.

Cette Section verra aussi à plaider la cause de la santé mentale chez les vétérans, et à voir à sensibiliser le grand public et à faire disparaître les préjugés liés aux problèmes de santé mentale chez les vétérans.

Et même si nous encourageons les vétérans à se joindre à la Légion - et comme c'est le cas pour le reste de notre mission -, un vétéran n'aura pas à être membre de la Légion ou de la Section spéciale TSO pour obtenir l'aide de la Légion.

Il faut remonter à 1925 pour voir un changement organisationnel au sein de la Légion qui fait en sorte

de l'amener à concentrer une partie de ses efforts sur un problème médical et social particulier auquel font face nos vétérans et leur famille. Je compte donc sur votre soutien pour approuver la mise en place de la Section spéciale de Traumatisme de stress opérationnel de La Légion royale canadienne et de réaliser cette initiative qui émane de la base, et dont la direction a été assumée par des vétérans.

MOTION: Je propose l'établissement de la Section spéciale des traumatismes de stress opérationnel (TSO) comme 'Section spéciale' au sein de la structure actuelle de La Légion royale canadienne avec un représentant ayant droit de vote sur le Conseil exécutif national.

LES JEUX INVICTUS 2017

Encore une fois, plus tôt en avril, La Légion royale canadienne a annoncé son engagement à soutenir de nouveau les vétérans blessés et malades dans leur rétablissement, en devenant un commanditaire principal pour les Jeux Invictus qui se tiendront à Toronto en 2017.

Je sais que certains ont remis en question l'utilisation des Fonds du coquelicot pour soutenir ces jeux. Camarades, les sports ont été et demeureront toujours un mode de vie pour un militaire. Les sports contribuent à la camaraderie, au travail d'équipe, à la confiance, à la force et à l'esprit de corps.

Lorsqu'un militaire est blessé, il se sent laissé de côté par ses pairs, et il se sent seul et différent. Le sport est alors une excellente façon pour la personne malade ou blessée de se reconnecter, de recouvrer sa force et de faire à nouveau partie de l'équipe. **Les sports permettent aussi aux militaires malades et blessés d'effectuer la difficile transition de retour vers une certaine normalité.**

Les sports suscitent aussi d'importants progrès dans la lutte contre les préjugés qui accompagnent les problèmes de santé mentale et les traumatismes de stress opérationnel. Ces jeux, les premiers en leur genre en sol canadien, s'avèreront une occasion pour les membres de la Légion de participer au relais de la flamme olympique qui s'arrêtera à 30 filiales de la Légion à travers le Canada, et viendront solliciter la participation de 1 500 bénévoles qui seront nécessaires pour organiser les 11 événements sportifs avec des participants en provenance de 16 pays.

CONCLUSION

Camarades, c'est toute une mission que nous avons à accomplir, et quelle incroyable équipe nous avons pour en assurer le succès – même après 90 ans! Mes deux années à la barre en tant que votre président

national ont été les plus occupées de ma vie, et au moment même où je suis sur le point de passer le flambeau, je crois fermement que la Légion change le cours des choses; non seulement dans la vie de nos collectivités, mais aussi dans la vie de nos vétérans... et ce, depuis 90 ans. À cet égard, la Légion a subi l'épreuve du temps : elle a relevé les défis de plein front et créé de nouvelles possibilités. Il n'existe aucune autre organisation au pays qui peut accomplir ce que nous faisons tous ensemble, et il n'y en pas d'autre qui se pointe à l'horizon. Nous sommes les piliers de nos collectivités et les gardiens du Souvenir. La Légion est forte et nous les membres, aujourd'hui, nous nous sommes rassemblés pour la rendre encore plus forte. Soyez toutes et tous fiers de ce que vous avez accompli, mais ne craignez pas de faire face aux défis et de créer de nouvelles possibilités.

Avant de conclure, j'aimerais exprimer un gros merci à ma filiale pour tout leur soutien et aux membres présents à ce congrès.

Je veux aussi exprimer une merci tout spécial aux officiers supérieurs élus qui ont partagé ma vision et qui ont si bien servi durant mon mandat. Je souhaite à tous bonne chance durant ce congrès et pour l'avenir.

Il y a aussi un personnage spécial qui passe fréquemment inaperçu, mais qui est grandement apprécié. J'ai nommé le camarade Larry, notre Grand président; il est un Canadien extraordinaire et un fervent légionnaire. Larry, ton soutien et tes bons conseils durant mon mandat ont été fort appréciés, et je désire t'en remercier.

Je m'en voudrais de ne pas reconnaître le personnel de la Direction nationale. Camarades, lors de chacun de mes voyages à Ottawa, j'ai eu l'honneur de visiter et de travailler avec tout le personnel de la Direction nationale et de *la revue LÉGION*. Je dois honnêtement me rendre à l'évidence que sans eux, la Légion ne pourrait accomplir toutes les choses qu'elle accomplit. Que ce soit de la direction de programmes à la planification d'événements nationaux, ou de travail de représentation accompli en notre nom devant les comités parlementaires ou sénatoriaux, je dois avouer que nous sommes bien servis. Mes plus sincères remerciements vont au camarade Brad, notre secrétaire national, et à son épouse Thérèse. Votre leadership à la Legion House est indéniable, tout comme d'ailleurs la qualité de vos conseils. Cheryl et moi tenons à vous remercier tous les deux pour votre dévouement et votre soutien.

Dernier point, mais non le moindre, je veux remercier ma famille : ma conjointe, Cheryl Giberson, nos

quatre enfants – Ryan, Daniel, Brook et Brett, et nos deux petites-filles, Killian and Ella. Comme je l'ai dit, les deux dernières années ont été parmi les plus occupées de ma vie, et vous avez été là pour m'écouter, me guider, et me relever quand j'en avais besoin. Lorsque qu'une personne assume le rôle de président national, on ne réalise pas pleinement l'engagement ni le stress que le rôle comporte.

Je veux que vous sachiez que tous les succès que j'ai connus durant mon parcours avec la Légion, et qui m'ont mené jusqu'à la présidence nationale, c'est à vous tous que je les dois, grâce au soutien que vous m'avez accordé. Il est maintenant temps pour moi de passer plus de temps avec vous – merci de votre compréhension. Je vous aime tous du plus profond de mon cœur.

Camarades, pour moi cela aura été un grand privilège et une source de fierté de servir aux côtés de ce que le Canada a le meilleur à offrir – ces hommes et ces femmes de la Légion. Je vous encourage tous à continuer de vivre notre mission. Pour le reste, je suis et je demeure le plus grand fan de la Légion... Ensemble, nous pouvons réaliser tous nos rêves.

N'oublions jamais!

Bon après-midi à vous, vétérans, membres des forces armées, membres de La Légion royale canadienne et à vous tous, autres éminents invités. Bienvenue à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, pour le 46^{ième} Congrès national.

Nous sommes très heureux que vous puissiez être ici ce soir, et nous attendons avec impatience l'occasion au cours des prochaines journées de discuter avec vous de l'avenir de notre organisation.

Depuis plus de 90 ans, l'implication de La Légion royale canadienne dans le soutien des vétérans et des organismes communautaires nous a valu une place privilégiée dans le cœur de tous les Canadiens et Canadiennes.

Notre réseau de plus de 300 000 membres et bénévoles opère à partir de quelque 1 400 filiales réparties dans les communautés réparties aux quatre coins du pays. Bien que nous sommes appelés à servir les communautés sur une base individuelle, nous sommes tous liés en vertu d'un objectif commun : répondre aux besoins de nos vétérans et de leur famille, ainsi que de nos membres. Sans ce sens du devoir que nous partageons, le succès et la pérennité de la Légion ne serait pas possible. Au moment même où nous nous réunissons pour cette importante rencontre, il convient que nous mettions tous l'accent sur cette mission que nous partageons, et les valeurs que nous portons dans notre travail.

Bien sûr, le train-train quotidien de ce que nous faisons change avec le temps qui passe, et bien que les camarades viennent et s'en vont, notre mission elle demeure la même : être au service des vétérans – y compris les membres en service actif des forces armées et de la GRC, et leur famille –, promouvoir le Souvenir et servir nos collectivités et notre pays.

NOS RÉALISATIONS

Le travail que nous accomplissons pour ces hommes et femmes qui ont servi notre pays se traduit de plusieurs façons, et continue d'évoluer au fur et mesure que les besoins des gens que nous servons s'ajustent.

Nous avons beaucoup accompli ensemble.

Et il convient de prendre un moment et de célébrer le travail abattu par nos membres et bénévoles, et de s'assurer que ce travail continuera avec la nouvelle équipe de leadership qui verra à ce que cette grande organisation aille de l'avant.

Sur cette note, j'aimerais maintenant vous entretenir quelques instants sur la Campagne du coquelicot.

Il ne faut jamais oublier ce que nous accomplissons par l'entremise de la Campagne du coquelicot. En plus de rendre hommage à tous ceux et celles qui ont servi notre pays, les coquelicots ont chaque année une incidence sur la vie de millions de Canadiens et de Canadiennes. Chaque coquelicot représente une geste unique et personnel de souvenir, qui s'enclenche par un don et qui se termine par un geste fier, soit celui d'arborer le coquelicot sur soi. Notre campagne fait en sorte de garder vivant le souvenir de 117 000 Canadiens, hommes et femmes, qui ont fait le sacrifice suprême au service du Canada durant les grandes guerres et subséquemment, dans diverses opérations, depuis la guerre de Corée.

Ces horreurs semblent pour plusieurs loin derrière eux, mais pour plusieurs des membres que nous servons, celles-ci sont encore fraîches dans leur mémoire. Les dons versés au Fonds du coquelicot ont été, depuis les tout débuts, une façon de répondre aux besoins des gens que nous servons. Nous sommes fiers de dire que grâce à notre plus récente Campagne du coquelicot, La Légion royale canadienne a distribué 17 M \$ pour venir en aide aux vétérans et à leur famille répartis dans les communautés de partout au pays. Ces fonds sont venus en aide aux vétérans pour des dépenses d'ordre médical, y compris des appareils auditifs et des médicaments d'ordonnance, des réparations domiciliaires jugées essentielles, et d'urgents besoins d'hébergement.

Voici quelques exemples :

- Un don de 1 M \$ a été fait à l'hôpital Royal Ottawa pour aider à financer l'achat d'un appareil TEP-IRM (Tomographie par émission de positons – Imagerie par résonance magnétique), et aider dans la recherche sur le cerveau et les blessures de stress opérationnel:

- Un montant de 500 000 \$ pour venir en aide au programme national « *Leave the Street Behind* » et l'aider à faire sortir de la rue les vétérans sans-abri ou à risque de le devenir
- Un montant de 500 000 \$ pour soutenir le « Programme de transition des vétérans » qui vient en aide à ceux et celles qui font la transition vers la vie civile après une carrière militaire;
- Une aide et un soutien financier quotidien pour des vétérans de partout au pays, et ce, à tous les paliers de l'organisation, et un travail de revendication en leur nom.

Une autre réalité importante à laquelle les vétérans font face aujourd'hui demeure les problèmes de santé mentale, plus précisément ceux liés aux symptômes de stress post-traumatique, et les problèmes liés au fait d'avoir à composer avec une déficience physique. Comme organisation, nous sommes bien au fait de la multitude de problèmes auxquels les vétérans et le personnel des forces armées font face. Il est important d'être proactif et de faire preuve d'assurance lorsqu'on aborde de tels problèmes.

Cela explique pourquoi la Section spéciale – BSO, que j'ai soulevée plus tôt, sera si importante à l'avenir pour ceux et celles que nous servons.

L'AVENIR : LÀ OÙ SE DIRIGE LA LÉGION LES JEUX INVICTUS

Dans le même ordre d'idées, la Légion est très enthousiaste quant au partenariat que nous avons conclu avec les Jeux Invictus.

C'est là une collaboration pour laquelle nous nous sommes vraiment réjouis en raison des avantages qu'elle amène aux hommes et femmes militaires blessés. Pour ceux d'entre vous qui ne sont pas familiers avec cet événement, les jeux Invictus constituent une rencontre internationale de style paralympique multi-sport, créés par le prince Harry de Grande-Bretagne, et au cours desquels les soldats blessés, handicapés ou malades, et leurs vétérans associés, prennent part dans des sports, tels que le basketball en chaise roulante, le volley-ball assis et l'activité de rameur d'intérieur.

Le partenariat de La Légion royale canadienne nous aidera à continuer de faire une différence auprès des vétérans blessés, et en particulier auprès de la prochaine génération de vétérans canadiens.

Les jeux Invictus représentent une importante initiative qui aide à réduire les préjugés et à sensibiliser davantage le public quant au long cheminement que les hommes et femmes militaires, handicapés ou blessés, se doivent de suivre. Les jeux

sont aussi un important facteur de développement de confiance en soi et de l'esprit d'équipe favorisant une plus grande intégration et reconnaissance au sein de la société.

Ces jeux ont été créés dans le but d'attirer l'attention sur les dures réalités et expériences auxquelles ces hommes et femmes ont dû faire face, et, ce faisant, offrir un tant soit peu une idée des sacrifices qu'ils ont consentis pour notre pays. Cela dit, nous serons fiers de faire partie des prochains jeux qui seront accueillis en 2017 par la ville de Toronto.

Ce partenariat s'avère une suite logique et naturelle du travail de la Légion, puisqu'il met de l'avant le processus de transition de ces vétérans vers une nouvelle normalité des choses.

Nous espérons continuer à explorer de nouveaux partenariats et occasions de collaboration qui serviront de vitrines aux habiletés et capacités de nos militaires, hommes et femmes, sur la scène nationale et internationale.

AMÉLIORATIONS CONTINUES

Nous connaissons tous le vieux dicton « Ce n'est pas aux vieux singes qu'on apprend à faire des grimaces ».

Or, âgée de plus de 90 ans, la Légion est un peu comme un vieux singe.

Lorsque je me regarde dans le miroir, je peux m'identifier avec cette image... et j'oserais dire que plusieurs d'entre nous se sentent aussi peut-être de la sorte.

Mais « vieux singes » ou non, aucun d'entre nous ne peut se permettre d'adhérer à la deuxième moitié du dicton. Nous devons tous être ouverts aux nouvelles idées et aux nouvelles façons de faire les choses.

Aujourd'hui en matière de gestion, les concepts clés sont la résilience face aux perturbations de toutes sortes... et l'amélioration continue.

Et notre Légion se doit d'être ouverte aux nouvelles façons visant à constamment améliorer la façon dont nous « faisons affaire ».

Je crois d'autre part que la Légion est une excellente organisation qui offre une grande valeur pour ce que nous investissons dans ses opérations. Toutefois, comme partout ailleurs, il y a toujours place à amélioration.

Au cours de la dernière année, quelques-uns d'entre vous se sont questionnés sur la justesse des procédures de contrôle interne des dépenses; d'autres en ont appelé sur le niveau de nos effectifs.

Or, comme vous serez à même de le constater dans le rapport annuel du trésorier, nous nous occupons de ces questions, et nous avons fait des progrès dans le contrôle de nos dépenses. En ce qui concerne les effectifs et les salaires, ceux-ci sont demeurés constants au cours des dernières années – cela dit, nous croyons que nous nous sommes bien acquittés de nos responsabilités dans ce domaine.

Donc, je suis confiant que nos procédures et nos politiques de dotation de personnel continuent de bien nous servir. Cependant, en tant qu'organisation à but non-lucratif, il est important de maintenir la confiance de nos membres et de tous les Canadiens, et de pouvoir répondre aux questions qui nous sont adressées.

Par le passé, les membres comptaient sur le Conseil exécutif national pour que ce dernier utilise son bon jugement pour maintenir les problèmes sous contrôle. Mais étant donné la persistance de quelques-unes des préoccupations, je recommande que le nouveau conseil exécutif envisage l'examen de notre organisation par une tierce partie afin de déterminer qu'on ait la bonne structure et la bonne équipe, et des échelles salariales qui soient compétitives, pour que nous soyons en mesure de bien remplir notre mandat. Aujourd'hui, il ne suffit pas d'« être aussi bon que l'an dernier », encore faut-il pouvoir continuer à s'améliorer – et être perçu comme tel.

Comme plusieurs Canadiens, j'ai vu la petite altercation qui a eu lieu au parlement voilà déjà quelques semaines. J'ai été surpris sur la façon dont les esprits pouvaient s'échauffer, et comment un moment de controverse a pu déclencher une semaine d'emportement médiatique, quant le tout se passe dans le foyer même des débats politiques. Et puis j'ai souri en pensant que peu importe l'organisation, grande ou petite, il y a toujours ce mouvement de balancier de la politique, mais ce qui est vraiment important en bout de ligne, c'est la mission première, et dans quelle mesure l'organisation remplit cette mission.

CONCLUSION: UN APPEL À PASSER À L'ACTION

Je peux donc vous assurer que notre Légion nationale est engagée dans sa mission. Nous sommes déterminés à servir les vétérans et leur famille, ainsi que nos membres, et à revendiquer et à défendre leurs droits et intérêts en leur nom. Nous sommes aussi déterminés à respecter les obligations et les politiques qui encadrent notre travail, et les pratiques et procédures qui font en sorte que tout s'accomplisse comme il se doit.

Je vous invite donc à vous engager de nouveau en priorité envers la Légion, afin que nous puissions continuer le travail sur lequel tant de personnes comptent.

Le temps que j'ai passé au service de La Légion royale canadienne aura été pour moi l'expérience de vie la plus gratifiante. Nous avons une organisation exceptionnelle, des bénévoles engagés, et plusieurs Canadiens et Canadiennes qui comptent sur nous. Bien que nous élirons un nouveau Comité exécutif, une chose qui nous unit tous est notre dévouement à concrétiser la vision et la mission de la Légion.

Je voudrais encore une fois vous remercier pour votre engagement continu envers La Légion royale canadienne, nos vétérans et notre personnel des Forces armées canadiennes.

Nous devons continuer à faire preuve de leadership sur ces questions d'intérêt pour nos membres, y compris notre travail de revendication pour une recherche accrue sur les problèmes de santé mentale qui affectent nos vétérans et notre personnel militaire, notre implication dans les problèmes d'itinérance, et notre attention particulière à la population vieillissante de vétérans. Nous avons accompli 90 ans de service exceptionnel et de connectivité auprès des collectivités, et nous voulons croire que nous continuerons de servir nos vétérans et le personnel militaire en service actif pour une autre période de 90 ans.

T. Eagles, *Président*
D. Flannigan, *Vice-président*
R. Trowsdale, *Membre*
M. Tremblay, *Membre*
B. Julian, *Membre*
C. Strong, *Membre*
G. O'Dair, *Membre d'office / aînés*
L. Murray, *Membre d'office*
R. McInnis, *Secrétaire*
C. Gasser, *Secrétaire adjointe*

INTRODUCTION

Depuis le Congrès national d'Edmonton en 2014, nos efforts de défense des droits et intérêts se sont concentrés principalement à s'assurer que tous les vétérans, y compris les membres des Forces armées canadiennes (FAC), de la GRC et leurs familles, soient traités avec équité, dignité et respect, et de façon à recevoir les mêmes avantages et services, peu importe où et quand ils ont servi.

RÉSOLUTIONS

En raison de changements ministériels au sein du ministère d'Anciens Combattants Canada (ACC) et des élections fédérales de 2015, les réponses aux résolutions du 45^e Congrès national de 2014 seront incorporées aux « Commentaires sur les résolutions du 46^e Congrès national de 2016 » qui seront publiés en septembre 2017, et dès lors distribués à toutes les filiales de la Légion pour la gouverner de tous ses membres.

MANDAT DU COMITÉ VSA

Le Comité des vétérans, service et aînés (ACSA) continue à maintenir un rôle plus actif dans son travail de revendication tout en gardant comme objectif, jour après jour, de prouver à tous les vétérans canadiens, incluant les militaires des CAF en service actif et les membres de la GRC, et à leurs familles, que la Légion se soucie vraiment d'eux. Le Comité a de plus établi une priorité renouvelée quant aux points d'intérêt liés aux aînés canadiens.

TRAVAIL DE REVENDICATION

Le président national a souligné l'importance de poursuivre nos efforts de revendication quant à l'accessibilité aux services de santé mentale pour tous les vétérans et leur famille. Nous continuerons à suivre ce dossier avec le Chef du personnel militaire. Il est par ailleurs important que les filiales de la Légion continuent d'accueillir tous les vétérans et que les agents d'entraide de filiale reçoivent leur formation annuelle pour approfondir leurs connaissances quant aux programmes et services auxquels nos vétérans

ont accès. De plus, le travail de sensibilisation auprès des réservistes doit demeurer une priorité; on doit par ailleurs veiller à ce que les vétérans qui ont besoin d'aide pour leur demande d'indemnité auprès d'ACC soient informés et invités à contacter un officier d'entraide de direction de la Légion pour les aider avec leur demande. Les officiers d'entraide de direction offrent leur service de représentation tout à fait gratuitement.

Ce qui suit est un aperçu des efforts de revendication entrepris par la Légion depuis 2014 au nom de tous les vétérans, de leurs familles et des personnes âgées :

- a. 16 juin 2014 – Le ministre des Anciens Combattants annonce qu'ACC prolonge le contrat de la Légion dans le cadre de l'*Initiative de sensibilisation et de visite* (ISV) et double le financement pour la période 2014-2015, permettant ainsi aux bénévoles ISV de visiter non pas 4 000, mais bien 8 000 de ces vétérans qui reçoivent d'ACC une aide financière pour des soins de longue durée;
- b. 20 juin 2014 – Le président national émet un communiqué avisant que la Légion modifie sa définition de vétéran pour y inclure les membres réguliers de la GRC et autres agents de la paix ayant servi dans des zones de service spécial;
- c. 7 juillet 2014 – Rencontre introductive avec le nouveau Chef de l'état-major de la Défense, le général Tom Lawson;
- d. 8 juillet 2014 – Rencontre introductive avec le nouveau ministre des Anciens Combattants, l'honorable Julian Fantino;
- e. 9 juillet 2014 – Le président national émet un communiqué dans lequel la Légion se réjouit de l'annonce faite par le ministère des Anciens Combattants Canada sur son intention d'éliminer les lourdeurs administratives et enjoint, en réaction, le Bureau d'entraide d'en réviser les changements proposés;

- f.* Le 7 octobre 2014, les camarades George O’Dair and Carolyn Gasser participent à la *Stratégie pancanadienne sur les aînés avec l’Association médicale canadienne*;
- g.* Le 20 octobre 2014, en matinée, le président prend part aux discussions bilatérales annuelles avec l’exécutif d’ACC et, en après-midi, tient une rencontre avec le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) et le Bureau de services juridiques des pensions;
- h.* Du 21 au 23 octobre 2014, le Bureau d’entraide de la Direction nationale est l’hôte, dans la ville de Charlottetown, à l’Î.-P.-É., de sessions de perfectionnement professionnels pour les officiers d’entraide de direction;
- i.* Le 19 novembre 2014, le président participe, avec d’autres organisations de vétérans, à la Réunion des parties intéressées d’ACC qui se tient dans la ville de Québec;
- j.* Le 3 décembre 2014, la camarade Carolyn Gasser participe, au QG de la GRC à Ottawa, à une activité de la GRC visant à sensibiliser les gens sur les invalidités;
- k.* Le 30 janvier 2015, le nouveau ministre des Anciens combattants, M. Erin O’Toole, dépose sa réponse devant le Comité parlementaire permanent des anciens combattants, soit le rapport intitulé « *La Nouvelle Charte des anciens combattants : Allons de l’avant* », qui fut distribué plus tôt en juin 2014. La Légion royale canadienne (LRC) demeure engagée envers les 14 recommandations du Comité parlementaire permanent des anciens combattants, et nous continuerons sans relâche à presser le gouvernement de marquer des progrès tangibles dans ce dossier;
- l.* Le 17 février 2015, le président a une rencontre avec le ministre O’Toole et son sous ministre, le général (retraité) Walt Natynczyk;
- m.* Le 18 février 2015, la camarade Carolyn Gasser participe à un groupe de travail dédié à mettre en place une Stratégie nationale sur les aînés;
- n.* Le 19 février 2015, le président, dans une lettre ouverte adressée à tous les Canadiens et Canadiennes, fait part de l’Exposé de position de la LRC : *Nos vétérans sont importants*. Cet exposé se veut le résultat des résolutions que nous avons adoptées et des recommandations présentées au gouvernement;
- o.* Le 11 mars 2015, les camarades Steven Clark et Carolyn Gasser font rapport aux membres du Sous-comité des anciens combattants du Sénat de la position de la Légion sur le projet de loi C-27 sur l’emploi des vétérans;
- p.* L’inventaire en logements de VSA est modifié sous forme électronique et téléchargé sur notre site Web;
- q.* Le 25 mars 2015, les camarades Steven Clark et Carolyn Gasser font rapport aux membres du Comité permanent des anciens combattants de l’étude portant sur le continuum des services de transition;
- r.* Le 25 avril 2015 – tenue d’une rencontre de l’Assemblée consultative des vétérans, d’où il est convenu que chaque organisation enverra une lettre au ministre résumant les recommandations du Comité ACVA pour lesquelles aucune action n’a encore été prise, et pour demander l’adoption rapide des projets de loi C-27 et C-58;
- s.* En mars 2015, le ministre d’ACC, dans la foulée de recommandations émanant du Comité ACVA, annonce la mise en place de nouveaux avantages, notamment l’*Allocation pour perte de revenus*, équivalente à ce que reçoivent les membres de la Force régulière. Il a ensuite annoncé l’*Indemnité pour blessure grave*, l’*Allocation de sécurité du revenu* de retraite et un meilleur accès à l’*Allocation pour déficience permanente*;
- t.* Le 14 avril 2015, le président comparait devant la Réunion des parties intéressées, organisée par ACC. Sa présentation porte surtout sur la position de la Légion, à savoir que le gouvernement se doit d’honorer son obligation morale et solennelle envers les vétérans et leur famille, et fasse en sorte que la Nouvelle Charte des anciens combattants soit vraiment le document évolutif qui nous avait été promis;
- u.* Le 14 avril 2015, le ministre d’ACC annonce la création de 100 nouveaux postes de personnel affecté aux prestations d’invalidité et 100 nouveaux postes permanents de gestionnaires de cas;
- v.* En mai 2015, le Comité VSA développe une nouvelle grille de saisie pour utilisation par les Comités VSA de directions provinciales; la nouvelle grille fournit plus de détails et est plus riche en information;
- w.* Le 5 mai 2015, la Légion signe une lettre d’entente avec *Veterans Emergency Transition Service Canada (VETS)* et émet un communiqué annonçant le partenariat;
- x.* Le 22 mai 2015, les camarades Brad White et Ray McInnis comparaissent devant le Comité

permanent des anciens combattants pour y commenter le projet de loi C-59, *Loi portant sur l'exécution de certaines dispositions du budget déposé au parlement le 21 avril 2015 et de d'autres mesures*;

- y. Le 23 mai 2015, la camarade Ray McInnis comparaît devant le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial de la sécurité nationale et de la défense, pour y présenter la position de la Légion sur le projet de loi C-59;
- z. Le 23 juin 2015, le président présente un chèque de 1 M \$ à l'hôpital Royal Ottawa, un montant provenant de dons de la Direction nationale et des directions provinciales de l'Ontario, du Manitoba/Territoires-du-Nord-Ouest et de la Colombie-Britannique/Yukon. Ce montant servira particulièrement à réaliser l'acquisition d'un appareil de pointe de tomographie par émission de positons – Imagerie par résonance magnétique;
- aa. Le 1^{er} septembre 2015, le président a fait parvenir une lettre de félicitations à la Dre Cindy Forbes, la nouvelle présidente de l'Association médicale canadienne;
- bb. Le 10 septembre 2015, le Comité VSA, par l'entremise du Comité de sensibilisation, approuve la commandite par la Légion du Forum de de l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans (ICRSMV) pour la période 2016-2018.
- cc. Le 10 septembre 2015, le Comité VSA recommande au Conseil exécutif national (CEN) de retirer l'appui de la Légion à la fin de semaine des Wounded Warriors. La recommandation est présentée au CEN en novembre 2015 et approuvée par ce dernier;
- dd. Le 21 septembre 2015, la première réunion du Comité consultatif de la LRC sur l'itinérance chez les vétérans a lieu à la Legion House;
- ee. Le 23 septembre 2015, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) reconduit le contrat de la Légion dans le cadre de l'*Initiative de sensibilisation et de visite (ISV)* jusqu'au 31 mars 2016;
- ff. ACC annonce qu'il financera le développement d'une nouvelle Norme nationale du Canada pour les chiens accompagnateurs. La première rencontre sur ce sujet avec l'Office des normes générales du Canada s'est tenue les 14 et 15 octobre 2015;
- gg. Le 21 octobre 2015, le président national rencontre le nouveau Chef du personnel militaire, la lgén Christine Whitecross, et son état-major dans le cadre de rencontres trimestrielles récurrentes;
- hh. Le 13 novembre 2015, le premier ministre, dans une geste sans précédent visant à démontrer l'ouverture et la transparence de son gouvernement envers les Canadiens, publie les lettres de mandats ministériels. La lettre de mandats ministériels pour le ministre des Anciens Combattants, l'honorable Hent Hehr, et son ministre associé contient 15 tâches prioritaires à mettre en place au cours des quatre années de leur mandat;
- ii. Le 2 décembre 2015, les camarades Brad White et Ray McInnis participent au Sommet des vétérans qui se tient au Musée canadien de la guerre;
- jj. Le 12 janvier 2016, le président national et le premier vice-président sont l'hôte, à la Legion House, de la rencontre bilatérale annuelle LRC – ACC avec l'exécutif d'ACC, dont le nouveau sous-ministre, le général (retraité) Walt Natynczyk, et la brève présence du ministre des Anciens Combattants, l'honorable Kent Hehr;
- kk. Le 29 janvier 2016, les camarades Brad White et Ray McInnis participent à l'Initiative pour les familles des militaires et des vétérans au Canada, une rencontre qui se tient au Musée canadien de la guerre;
- ll. Le 1^{er} février 2016, les FAC cessent d'émettre le Registre de service (NDI 75). La carte de reconnaissance de choix adoptée par les FAC est la carte UneFC;
- mm. Les 17 et 18 février 2016, se tient la deuxième rencontre avec l'Office des normes générales du Canada (ONGC) dans le but de développer une nouvelle Norme nationale du Canada pour les chiens accompagnateurs. Il est prévu que l'ONGC mettra en place de nouvelles normes à l'intérieur du mandat de deux ans;
- nn. En mars 2018, l'hôpital Royal Ottawa annonce qu'il a atteint son objectif de 25 millions \$ de financement et qu'il a acheté l'appareil de pointe de tomographie par émission de positons – Imagerie par résonance magnétique, et remercie la LRC pour le don de 1 M \$, qui était une gracieuseté de la Direction nationale et des directions provinciales de l'Ontario, du Manitoba et du Nord-Ouest de l'Ontario, et la de Colombie-Britannique et du Yukon.

INITIATIVE POUR LES AÎNÉS

Compte tenu des préoccupations auxquelles font face les aînés, dont, entre autres, la disponibilité et l'accès à des soins de longue durée, le manque de soins de maintien à domicile, le taux d'incidence croissant de la démence et la croissance du nombre de personnes aînées, le camarade George O'Dair a été nommé membre du Comité VSA pour y examiner la situation liée aux aînés. Le programme « Soutien troisième âge » est une initiative qui a été mise de l'avant pour les filiales pour apporter un « changement de décor » aux aînés qui vivent à domicile, et, aux aidants des aînés, un répit dans leur travail de tous les jours, et ce, par un programme de relève offert sur une base récurrente ou occasionnelle. Un nouveau Guide d'élaboration de programme à l'intention des filiales a été introduit lors du dernier congrès, guide qui par la suite a été distribué à toutes les filiales de la Légion. Ce cahier de consultation apporte conseils et directives aux filiales qui désirent mettre en place leur propre programme pour aînés ou améliorer tout programme existant.

La Légion continue de militer auprès du gouvernement fédéral pour que les services de soins de maintien à domicile pour aînés fassent partie d'une stratégie nationale incluant une normalisation et une prestation uniforme des services, ainsi que leur accréditation.

SENSIBILISATION DES RÉSERVISTES

Le Comité VSA a lancé en 2013 la Campagne de sensibilisation de la Force de réserve. Nous avons par la suite avisé chacune des 263 unités de réserve réparties à travers le Canada pour les informer des ressources disponibles du Bureau d'entraide, des contacts et de la tenue d'une séance d'information à leur unité si elles le désiraient. Bien qu'un petit nombre de séances d'information aient été tenues, nous avons fait des présentations devant le Conseil de l'Armée (le Chef d'état-major de l'Armée de terre et son équipe de leadership) ainsi que devant les commandants de brigades de la Réserve lors de la rencontre annuelle du Conseil stratégique de la Réserve de l'Armée de terre.

PROGRAMME NATIONAL POUR LES VÉTÉRANS SANS-ABRI

En avril 2014, La Légion royale canadienne était l'hôte à Ottawa, en Ontario, du premier Forum national sur l'itinérance chez les vétérans. Étaient présents à ce forum de nombreux représentants de ministères gouvernementaux et d'organismes à but non lucratif. Or, il a été convenu durant le forum que le problème de l'itinérance pourrait grandement bénéficier de la mise en place d'un plus petit groupe de travail qui verrait à tracer le chemin pour mieux s'attaquer au problème de l'itinérance chez les vétérans. Un groupe de travail sur

la recherche dans ce dossier, dirigé par le Dr Jimmy Bourque de l'Université de Moncton, a été mis sur pied suite au forum.

Le Comité consultatif sur l'itinérance de vétérans de la LRC, sous la présidence du président national, est constitué d'un groupe de personnes intéressées dans les politiques, les programmes et les services en place pour venir en aide aux vétérans sans-abri. Ces membres comprennent l'impact de l'itinérance des vétérans sur la communauté. Le comité verra à donner des orientations et des recommandations stratégiques à ACC et aux autres ministères intéressés, dans l'élaboration de politiques et de programmes significatifs pour les vétérans sans-abri. Cela sera rendu possible grâce aux membres du comité qui verront à partager leurs expertises, leurs connaissances et leurs expériences.

Le comité a aussi été mis sur pied dans le but de déterminer les politiques et programmes appropriés en matière d'itinérance chez les vétérans, et voir à la coordination et à l'harmonisation du travail des différents organismes qui s'attaquent au problème de l'itinérance chez les vétérans.

La rencontre inaugurale du Comité consultatif sur l'itinérance de vétérans de la LRC s'est tenue le 21 septembre 2015 à la Legion House. Ce fut une journée remplie de discussions fructueuses qui s'est conclue par l'admission du besoin d'élaborer une approche concertée dans le processus de revendications auprès du gouvernement pour lutter contre l'itinérance chez les vétérans.

Les 8 et 9 mars, les membres du Comité consultatif ont participé à un atelier pour discuter de l'élaboration de services pour les vétérans sans-abri. Cet atelier était co-organisé par ACC et le Secrétariat des partenariats de lutte contre l'itinérance d'Emploi et Développement social Canada. Le but premier était d'échanger des idées, des stratégies et des outils, et d'établir un réseau de praticiens qui pourraient partager leur aide et leur soutien dans la mise en place de services de stabilité en logements pour les vétérans sans-abri.

Un cas de vétéran sans-abri dans ce pays est un cas de trop.

BOURSE D'ÉTUDES DE LA LÉGION

Le président national a présenté la première bourse d'études de la Légion à Mme Brigitte Phinney, lors du forum de l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans (ICRSMV) tenu à Toronto en 2014; la deuxième bourse d'études a été accordée en 2015 à Mme Ashleigh Forsyth de la ville de Québec.

La prochaine bourse d'études de la Légion pour 2016 sera présentée en novembre 2016, lors du Forum de l'ICRSMV qui se tiendra à Vancouver.

CHIENS ACCOMPAGNATEURS

Lors du dernier congrès, une résolution a été adoptée autorisant l'utilisation des fonds du coquelicot pour l'acquisition de chiens accompagnateurs pour les vétérans souffrant du SSPT.

De façon plus précise, la résolution stipulait que, sous réserve de l'approbation de la **direction provinciale**, un district ou une filiale pouvait, aux fins des coûts de soutien associés aux chiens accompagnateurs, affecter jusqu'à 25 % du solde existant au compte du fonds de Coquelicot, en date du 30 septembre de l'année qui précède la dépense.

Suite à l'adoption de cette résolution, le CEN, sur les conseils du Comité VSA, a adopté de nouveaux critères à être pris en considération lors de l'examen de telles demandes. Étant donné l'absence de normes nationales, la Légion a mis en place les critères additionnels suivants afin de veiller à ce qu'une diligence raisonnable soit exercée, Ainsi donc, le fournisseur de chiens accompagnateurs devra être :

- canadien;
- détenteur d'une assurance responsabilité civile;
- capable de réaliser un processus d'évaluation visant à déterminer si le vétéran est dans la bonne phase de rétablissement ou de traitement pour recevoir un chien accompagnateur - à savoir que le vétéran a une prescription ou une recommandation d'un médecin -, et qu'il peut financièrement être en mesure de s'occuper du chien.

Ces critères visent à assurer la sécurité de nos vétérans et de nos communautés. Dès qu'une norme nationale du Canada aura été établie, cette résolution sera réexaminée et des modifications y seront apportées pour s'assurer que seul les fournisseurs de chiens accompagnateurs qui rencontrent les normes nationales du Canada soient autorisés à recevoir des paiements des fonds en fidéicommiss du Coquelicot.

En plus de l'instauration de normes nationales, ACC nous a informé qu'il finance une nouvelle étude pilote visant à évaluer si l'utilisation de chiens de soutien psychiatrique pouvait s'avérer un traitement efficace et sûr pour le SSPT.

INITIATIVE DE SENSIBILISATION ET DE VISITE

Le contrat d'ACC obtenu dans le cadre de l'Initiative de sensibilisation et de visite (ISV) a été annoncé

le 17 décembre 2013. Cette nouvelle initiative est venue remplacer le Programme de moniteurs – Soins de longue durée. Anciens Combattants vient présentement en aide à plus de 7 000 vétérans répartis dans quelque 1 500 installations de soins de longue durée et n'a pas les ressources nécessaires pour visiter un tel nombre de vétérans, d'où le besoin d'une entente contractuelle. Le nouveau contrat permet au gouvernement d'avoir recours au réseau de bénévoles de La Légion royale canadienne, pour effectuer 7 000 visites par année auprès des vétérans qui reçoivent une aide financière d'ACC pour des soins de longue durée.

Cette initiative permettra des rencontres en personne avec les vétérans; ces derniers auront alors l'occasion de recevoir la visite de bénévoles de la Légion et d'entamer avec eux une conversation et, s'il y a lieu, de soulever leurs inquiétudes ou d'identifier des besoins pouvant être comblés par ACC ou la Légion. Durant l'année financière 2015/2016, en date du 15 février 2016, les bénévoles de la Légion ont visité 7 158 vétérans. Le contrat actuel se termine le 31 mars 2016. Présentement, nous pouvons compter sur 110 bénévoles qualifiés qui, en marge de cette initiative, fournissent un service exceptionnel.

BUREAU D'ENTRAIDE – DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL / FORMATION RÉGIONALE D'OFFICIER D'ENTRAIDE DE DIRECTION

Le Bureau d'entraide de la Direction nationale, commandité par les directions provinciales respectives (Saskatchewan et Terre-Neuve/Labrador), a participé à une session de perfectionnement professionnel pour la région de l'Ouest, session qui s'est tenue à Régina les 13 et 14 mai 2015. Une session semblable s'est aussi tenue pour la région de l'Est, à St. John's, les 15 et 16 septembre 2015. Au moment même où le réseau du Bureau d'entraide subit une transformation, concurrentement à la modernisation qui se fait à Anciens Combattants Canada, il est important que le directeur du Bureau d'entraide continue d'apporter sa participation.

Le Bureau d'entraide de la Direction nationale a fourni son aide aux directions provinciales de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Saskatchewan et de la Nouvelle-Écosse/Nunavut durant la période de changements des officiers d'entraide de direction. Malgré leur programme chargé de dossiers en appel et leur travail de comité, le Bureau d'entraide continue de fournir ses services de mentorat et d'orientation à tous les officiers d'entraide de direction.

Les officiers d'entraide de direction participeront à une session de formation et de développement professionnel qui se tiendra à Charlottetown du

25 au 27 octobre 2016. Ils pourront alors bénéficier des conseils de représentants d'ACC responsables de la prestation de services - et avec qui ils sont en contact sur une base régulière -, en plus de recevoir des mises à jour sur les plus récentes politiques, et sur les changements apportés aux différents processus opérationnels.

BUDGET

Ci-joint à ce rapport, pour votre information, une copie du budget 2016-2018 du Comité VSA. Les délégués peuvent à ce stade soulever toutes les questions qu'ils ont concernant le budget, mais toute motion visant à modifier le budget se rapportant à ce Comité devra être reportée jusqu'à ce que le budget soit formellement présenté par le trésorier national, plus tard durant les délibérations du Congrès.

RESOLUTIONS

Le Comité VSA a révisé six résolutions, dont quatre ont été acceptées et deux rejetées. Des quatre résolutions acceptées, trois d'entre elles ont été regroupées en une seule.

CONCLUSION

Pour la période à venir 2016 – 2018, le Comité VSA entend poursuivre ses efforts de défenses des droits et intérêts, et veiller à ce que tous les vétérans et leur famille reçoivent les mêmes avantages et services, et ce, peu importe où et quand ils ont servi.

En terminant, j'aimerais remercier les membres de ce Comité et le personnel du secrétariat de leur dévouement au cours des deux dernières années.

(Ce rapport fut proposé, appuyé et approuvé par les délégués).

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
VÉTÉRANS, SERVICE ET AÎNÉS

	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
VOYAGES	5 438	2 712	7 500	7 650	7 803
PER DIEM	5 974	2 319	6 000	6 120	6 242
GUIDE À L'INTENTION DES AÎNÉS	5 130	-	-	-	-
FORUM ICPSMV	3 072	7 186	10 000	10 200	10 404
IMPRIMERIE & PAPETERIE	1 567	547	500	510	520
TÉL. & FAX	219	215	600	612	624
FRAIS POSTAUX	37	59	400	408	416
INITIATIVES DE TRANSFORMATION DES ACTIVITÉS	3 082	-	1 500	1 530	1 561
SOMMET SUR LES VÉTÉRANS SANS ABRI	7 899	3 811	5 000	5 100	5 202
DIVERS	238	1 623	1 000	1 020	1 040
PUBLICATIONS					
• RADIATION – INVENTAIRE DÉSUET	-	-	-	-	-
• FRAIS DE DISTRIBUTION -NOUVEL INVENTAIRE	-	-	-	-	-
TOTAL	32 657	18 472	32 500	33 150	33 813

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE **COMITÉ COQUELICOT et SOUVENIR**

E. Pigeau, *Président*
A. Stanfield, *Vice-président*
W. Donner, *Membre*
R. Petten, *Membre*
B. Weaver, *Membre*
M. Willis, *Membre*
J. Yeo, *Membre*
W. Maxwell, *Secrétaire*
K. Therien, *Secrétaire adjointe*

OBJECTIF DU COMITÉ

Au cours des deux dernières années, le comité Coquelicot et Souvenir a maintenu son rôle de chef de file à la Direction nationale dans la promotion de la tradition du Souvenir en donnant aux Canadiens des occasions de se souvenir et d'honorer ceux et celles morts au combat. Nous nous souviendrons d'eux.

Nous avons dressé les priorités suivantes pour la durée de notre mandat :

- L'examen complet du Manuel du Coquelicot.
- Les dons.
- La marque déposée du Coquelicot.
- La commémoration.
- La mise sur pied du Réseau de communication Coquelicot (RCC).
- La création de la Fondation nationale de la Légion.
- L'éducation de la jeunesse.
- La communication.

Au cours de la période de 2014 à 2016, le comité Coquelicot et Souvenir a tenu deux réunions en personne, soit en février 2015 et en avril 2016. De plus, les membres du comité ont examiné diverses questions et demandes à plusieurs reprises par l'entremise de réunions électroniques afin de régler les affaires reliées au Souvenir dans un délai convenable.

PROGRAMMES TOUJOURS EN PLACE

La campagne du Coquelicot. Chaque année, la campagne annuelle du Coquelicot demeure le projet le plus important de la Légion. Les partenariats avec des entreprises continuent de s'accroître et l'on compte un nombre d'entreprises qui ont annoncé ou renouvelé leur appui.

Ces deux dernières années, la direction nationale a eu l'honneur d'aider aux préparatifs de la présentation officielle du premier Coquelicot au gouverneur général. Ce lancement cérémonial est suivi des lancements subséquents dans les directions provinciales avant le début officiel de la campagne nationale, soit le dernier vendredi du mois d'octobre.

Cérémonies nationales. La Légion a l'honneur d'organiser et de diriger cette cérémonie nationale au nom du Peuple du Canada. On estime qu'environ 40 000 personnes ont participé à la Cérémonie en 2014 et 2015.

La Mère décorée de la Croix d'argent. Pour l'année 2014-2015, cet honneur a été décerné à Mme Gisèle Michaud d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick, la mère du Caporal-chef Charles-Philippe Michaud, 28 ans. Celui-ci fut mortellement blessé à la suite de la détonation d'un engin explosif improvisé au cours d'une patrouille à pied au sud-ouest de la ville de Kandahar en 2009. Rapatrié dans un hôpital de la ville de Québec, il succombait à ses blessures moins de deux semaines plus tard.

Mme Sheila Anderson de Yellowknife, dans les Territoires-du-Nord-Ouest, est couramment la Mère décorée de la Croix d'argent, soit pour l'année 2015-2016. Elle est la mère du Caporal Jordan Anderson, tué dans le district de Panjwaii, au sud-ouest de la ville de Kandahar, le 4 juillet 2007. La période de service de la Mère décorée de la Croix d'argent débute le 1^{er} novembre pour se terminer le 31 octobre de l'année suivante.

ARTICLES COQUELICOT ET SOUVENIR

Rapport Des Ventes :

i. Ventes d'articles du Coquelicot et du Souvenir menées par la Direction nationale de 2012 à 2015 :

	2012	2013	2014	2015
TOTAL	3 342 440,71 \$	3 271 871,72 \$	3 362 258,61 \$	3 618 945,11 \$
	(-5%)	(-2%)	(+3%)	(+8%)

ii. Quantité de coquelicots individuels et de couronnes de 2012 à 2015 :

ARTICLE	2012	2013	2014	2015
COQUELICOT DE REVERS, BOÎTE DE 1 000	17 433	16 439	16 846	18 961
COQUELICOT D'AUTOMOBILE/FENÊTRE	24 871	20 377	20 940	22 155
COQUELICOT DE TABLE	3 824	3 349	3 216	3 832
COURONNE #8	3 300	3 569	3 009	3 285
COURONNE #14	19 422	18 802	18 480	19 656
COURONNE #20	8 758	8 309	8 635	8 363
COURONNE #24	954	877	800	800
GERBE DE COQUELICOTS	347	268	219	225
CROIX VERTE	8 071	8 233	7 713	8 356
CROIX BLANCHE	2 300	2 132	2 057	2 174

iii. L'an 2015 était la deuxième année d'un contrat de cinq ans décerné à l'entreprise Trico Evolution pour la manufacture et la distribution des coquelicots et couronnes. Nous avons reçu peu de plaintes concernant la qualité du produit et la quantité livrée. Chose étrange, nous avons reçu plusieurs plaintes concernant la qualité de certains produits qui nous furent retournés dans l'emballage de Trico, mais qui avaient en fait été fabriqués par Dominion Regalia les années passées.

La marque déposée du Coquelicot. Dans le but d'assurer la protection de notre marque déposée et la conformité de son usage proposé, le comité a examiné

50 demandes pour l'utilisation de l'image du Coquelicot depuis notre dernier Congrès.

À trois occasions, nous avons dû recourir à une intervention légale, car les entreprises en question refusaient d'obéir à la demande de la Direction nationale, soit de cesser de leur propre gré la violation de la marque déposée. Ces situations sont toujours en cours.

Fonds en fidéicommis du Coquelicot. Voici le sommaire des revenus, dépenses et déboursement du Fonds en fidéicommis du Coquelicot, tel que soumis par les directions provinciales :

SOMMAIRE TOUTES LES FILIALES — CAMPAGNE DU COQUELICOT PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 SEPTEMBRE :

PPÉRIODE SE TERMINANT	2011	2012	2013	2014
REVENUS	20 486 919 \$	21 453 813 \$	24 562 760 \$	25 457 060 \$
DÉPENSES	6 359 741 \$	6 483 399 \$	6 366 794 \$	8 344 749 \$
DÉBOURSEMENTS	13 428 057 \$	14 455 813 \$	16 167 867 \$	17 399 487 \$

Liges de cadets et cadets exceptionnels de l'année. Notre relation avec les liges de cadets demeure très positive. Chaque année, la Direction nationale rencontre les directeurs généraux des diverses liges, de même que le commandant national des cadets et le groupe d'appui aux Rangers juniors canadiens. Nous y échangeons au sujet de questions d'intérêt mutuel et maintenons une bonne relation de travail.

Concours d'affiches et de littérature pour les jeunes. Encore une fois en 2015 et 2016, les concours d'affiches et de littérature ont reçu l'appui solide de nos filiales et directions alors que plus de 100 000 écoliers ont envoyé leur soumission de partout au Canada. Le formulaire d'inscription à ces concours a été modifié pour le rendre plus facile à remplir et celui-ci est désormais disponible sur notre site Web.

Bourses d'études de la Légion. En 2015, la Direction nationale a donné la somme de 1 000 \$ à l'une des directions provinciales pour le financement de telles bourses.

Le pèlerinage du Souvenir de la Légion. Du 11 au 25 juillet 2015, le camarade Ed Pigeau a dirigé les 28 pèlerins participants en France, en Belgique et aux Pays-Bas où ils ont visité les champs de bataille, offert leurs respects dans les cimetières, médité lors des cérémonies commémoratives et visité divers musées.

Encore une fois, Paris fut la ville d'arrivée et de départ pour ce pèlerinage. En plus des pèlerins payants, la délégation comprenait des représentants de chacune des directions provinciales, à l'exception regrettable de l'Alb./T. N.-O.. Pour la deuxième fois au cours de ce pèlerinage, les pèlerins commandités par les directions provinciales se sont vu confier le nom d'un soldat (un de chaque province) enseveli à l'une des destinations à l'itinéraire. Le pèlerin devait se documenter sur la vie de ce soldat et en faire la présentation lors de la visite de sa sépulture. Ces présentations ont été très bien reçues par les participants tout en laissant une impression profonde.

Le groupe a participé à la cérémonie de la Porte de Ménin de même qu'à d'autres cérémonies de la Légion tenues, par exemple, à Beaumont-Hamel et Vimy. Grâce à ces visites et expériences aux sites marquants des Première et Seconde Guerres mondiales, les pèlerins ont gagné une perspective unique et un niveau de compréhension sans précédent concernant le Souvenir. Cette sensibilisation incomparable leur sera d'autant plus

utile lorsqu'ils tiendront leur promesse de préserver la mémoire de ceux et celles qui ont tant sacrifié pour leur pays. Les camarades Edmund Raspberry, de la direction de l'Ontario, et Charles Piercey, de la direction de Terre-Neuve-et-Labrador, ont été choisis comme porte-paroles lors du Congrès de cette année.

Le pèlerinage 2017 se tiendra du 8 au 22 juillet. La planification est bel et bien amorcée, alors que le transport et l'hébergement sont déjà réservés compte tenu des importants événements commémoratifs qui auront lieu en Europe en 2017.

ANCIENS COMBATTANTS CANADA

Groupe de travail du Programme de restauration de monuments d'ACC. La Légion continue de participer et d'appuyer le Programme de restauration de cénotaphes et de monuments d'ACC. Celui-ci permet aux communautés et organisations de présenter des demandes de financement pour la conservation et restauration des cénotaphes et des monuments actuels et la construction d'autres. Le camarade Jack Frost agit toujours à titre de représentant de la Légion sur le Comité de révision des évaluations. Le programme gouvernemental de construction de nouveaux cénotaphes et monuments venait à échéance à la fin de mars 2016 et nous attendons de voir quelle sera la décision du gouvernement à ce sujet.

PROGRAMMES MODIFIÉS

Éducation de la jeunesse — Guide d'enseignement. L'élaboration du *Guide d'enseignement* continue d'aider les enseignants à travers le Canada à promouvoir nos programmes d'éducation à la jeunesse. Afin que le guide demeure pertinent et à jour pour l'utilisation dans les écoles partout au pays, la Légion a pu obtenir une subvention à même le Programme de célébrations et commémorations de Patrimoine Canada; grâce à cette subvention, nous allons créer un outil imaginaire en ligne qui permettra aux usagers de faire défiler le matériel. Les enseignants canadiens sont les principaux intervenants concernant cette initiative, que l'on prévoit de se dérouler d'ici le début de l'an 2017. Enfin, la vidéo « Deux minutes de silence » contenue dans le *Guide d'enseignement* sera augmentée afin d'y inclure un élément interactif.

NOUVEAUX PROGRAMMES

Réseau de communication Coquelicot (RCC). La première téléconférence du RCC, qui comprend les membres du comité Coquelicot et Souvenir de la Direction nationale et les présidents des comités

provinciaux du Coquelicot, s'est tenue en janvier 2015, suivie de téléconférences trimestrielles par la suite. Les membres du comité croient qu'il s'agit là d'un excellent moyen de communication pour notre programme, nous donnant un forum pour échanger des idées et discuter de diverses questions à partir de notre perspective avec tous les participants. Le Réseau nous a aussi offert des commentaires utiles lors des modifications apportées au *Manuel du Coquelicot*.

Pour la première fois, nous avons un canal de communication ouvert entre les directions provinciales et la Direction nationale en matière du Coquelicot et du Souvenir. Il serait encore plus profitable si les directions provinciales allaient de l'avant pour établir un tel lien avec leurs filiales par l'entremise de leurs zones et districts. Cela permettrait à notre comité de recevoir des commentaires directs de nos membres plus fréquemment. Mes remerciements au camarade Maxwell pour cette merveilleuse idée.

La Fondation nationale de la Légion. Nous sommes en train de créer La Fondation nationale de la Légion qui permettra à la Légion royale canadienne d'appuyer les buts et objectifs de la Légion et de promouvoir le Souvenir et l'histoire canadienne. La Fondation sera guidée par un conseil d'administration. Son but sera d'avoir la possibilité de recevoir ou de maintenir des fonds (non pas les fonds du Coquelicot) et de donner à des bénéficiaires qualifiés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. On s'attend à ce que la Fondation soit en place aussitôt que possible en 2016.

LE MANUEL DU COQUELICOT

Le comité Coquelicot et Souvenir, en collaboration avec le Réseau de communication Coquelicot, a travaillé fort à rationaliser le *Manuel du Coquelicot* afin d'aider les filiales et les membres à mieux servir nos vétérans. L'une des principales recommandations a été de rationaliser la formule d'éligibilité lors du calcul des dépenses à fins spéciales en enlevant le solde du fonds du Coquelicot en date du 30 septembre de l'année précédente et en se référant uniquement au solde actuel du fonds lors de ce calcul. L'objectif de cet examen était d'assurer la cohérence parmi nos divers règlements et manuels, particulièrement en ce qui concerne l'utilisation des fonds en fidéicommiss du Coquelicot.

De plus, les chapitres 4 et 5 ont été regroupés en sections pour permettre au lecteur de trouver les utilisations autorisées et celles non autorisées plus

facilement. La section concernant les dépenses à fins spéciales fut elle aussi modifiée pour donner plus de contrôle aux directions provinciales à autoriser leur usage, tout en ayant la Direction nationale jouer le rôle de conseiller en la matière.

Enfin, le comité Coquelicot et Souvenir a recommandé de modifier le formulaire Rapport de statut de filiale afin d'y inclure l'obligation de déclarer le **Solde des placements en fidéicommiss du Coquelicot** avec le solde dans les fonds en fidéicommiss du Coquelicot de la filiale. Cela permettra une comptabilité plus précise sur l'état des fonds en fidéicommiss du Coquelicot détenus par la filiale. Une fois modifié, le formulaire sera à l'Annexe A du *Manuel du Coquelicot* modifié.

RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS 2016

Le comité a examiné neuf résolutions soumises pour considération à ce congrès. Ces résolutions seront considérées immédiatement après ce rapport.

BUDGET

Vous trouverez, joint à ce rapport, le budget du comité pour la période 2016-2018. Les délégués peuvent à ce moment-ci soulever leurs questions concernant les dépenses du comité. Toutefois, toute motion visant à modifier le budget de ce comité devra être reportée jusqu'à ce que le budget soit présenté formellement par le trésorier national lors des délibérations du congrès.

REMERCIEMENTS

Camarades, comme vous pouvez le constater, le programme Coquelicot et Souvenir est vaste et comprend un large assortiment de tâches et responsabilités. Heureusement, j'ai pu compter sur une équipe extraordinaire pour me guider et m'assister. Je tiens à remercier personnellement mes camarades Angus Stanfield, Wayne Donner, Ross Petten, Brian Weaver, Mel Willis et John Yeo pour leur soutien et leur direction.

Aucun comité de la Direction nationale ne pourrait exister et remplir son mandat sans l'appui du personnel. Camarade Kelly Therien était toujours là, travaillant discrètement à l'arrière-plan. Camarade Kelly, mes remerciements.

Camarade Bill et moi n'étions pas toujours d'accord sur la direction à prendre par le comité, mais je peux vous dire qu'il a été instrumental au succès de ce mandat. Merci beaucoup à Bill pour son dévouement et soutien au comité Coquelicot et Souvenir.

CONCLUSION

Le comité Coquelicot et Souvenir demeure résolu dans son engagement à assurer que les activités du Souvenir et programmes de la Légion réussissent à perpétuer la mémoire et les exploits de ceux et celles tombés au champ d'honneur. Ensemble, avec la coopération et l'aide exceptionnelles des directions provinciales et filiales, nous réussirons à tenir notre promesse de ne jamais oublier.

(Ce rapport fut proposé, appuyé et approuvé par les délégués).

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE COMITÉ COQUELICOT ET SOUVENIR

	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
COMITÉ					
VOYAGES	5 145	1 921	7 000	7 140	7 283
PER DIEM	4 298	1 982	2 000	2 040	2 081
FRAIS POSTAUX & BUREAU	1 782	2 098	1 000	1 020	1 040
TÉL. & FAX	72	328	1 000	1 020	1 040
PUBLICATIONS					
RADIATION - VIEILLES PUBLICATIONS	1 397	-	-	-	-
DISTRIBUTION DU NOUVEL INVENTAIRE	-	-	-	-	-
DIVERS	891	123	500	510	520
TOTAL	13 583	6 451	11 500	11 730	11 964
ZONE EUROPE					
SUBVENTION	-	-	1 500	1 530	1 561
EUROPE - COURONNES	1 365	-	-	-	-
	1 365	-	1 500	1 530	1 561
CÉRÉMONIES NATIONALES					
VOYAGES	5 771	5 835	4 500	4 590	4 682
PER DIEM	8 101	3 280	4 500	4 590	4 682
IMPRIMERIE & PAPETERIE	14	677	500	510	520
TÉL. & FRAIS POSTAUX	454	637	500	510	520
ESCORTE DE DRAPEAUX – ACTIVITÉS / ÉTÉ & AUTOMNE	419	38	250	255	260
RENCONTRES & PLANIFICATION	117	74	200	204	208
RÉCEPTION DU JOUR DU SOUVENIR	4 728	-	-	-	-
AMBULANCE SAINT-JEAN	300	300	300	306	312
MÈRE DE LA CROIX D'ARGENT	3 571	-	-	-	-
DIVERS	4 197	4 707	1 500	1 530	1 561
TOTAL	27 672	15 548	12 250	12 495	12 745

	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
PÈLERINAGE					
SUBVENTION DU FONDS DU COQUELICOT	(25 000)	(17 023)	(33 750)	(34 425)	(35 114)
DÉPENSES	35 355	17 023	33 750	34 425	35 114
TOTAL	10 355	-	-	-	-
TOTAL - FONDS DU COQUELICOT	52 976	21 999	25 250	25 755	26 270
LA CÉRÉMONIE NATIONALE DU JOUR DU SOUVENIR DÉPENSES AFFÉRENTES (FONDS DU COQUELICOT)					
EUROPE - COURONNES	-	642	1 000	1 020	1 040
RÉCEPTION DU JOUR DU SOUVENIR	-	5 586	4 500	4 590	4 682
MÈRE DE LA CROIX D'ARGENT	-	7 599	5 000	5 100	5 202
CADET DE L'ANNÉE	11 080	5 721	10 000	10 200	10 404
CONCOURS LITTÉRAIRE & D'AFFICHES					
VOYAGES	3 699	6 125	5 000	5 100	5 202
PER DIEM	4 710	4 939	5 000	5 100	5 202
BOURSES & PRIX	12 722	12 527	10 875	11 093	11 314
TOTAL - FONDS DU COQUELICOT	32 211	43 139	41 375	42 203	43 047
TOTAL - FONDS GÉNÉRAUX	27 672	15 548	12 250	12 495	12 745
TOTAL - NATIONALE					
RÉCEPTION DU JOUR DU SOUVENIR	59 883	58 687	53 625	54 698	55 792

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE **COMITÉ de L'ADHÉSION et de la SENSIBILISATION**

T. Irvine, *Co-président*
D. Flannigan, *Co-président*
N. Shelton, *Membre*
F. Sullivan, *Membre*
H. Harper, *Membre*
G. Painchaud, *Membre*
G. Moore, *Membre*
R. Hayley, *Secrétaire*
B. Poulin, *Secrétaire-adjoint*

VUE D'ENSEMBLE DES SERVICES AUX MEMBRES

Le département des Services aux membres de la Direction nationale s'est acharné à surmonter les anomalies opérationnelles des dernières années, voire de la dernière décennie.

En effet, le département est désormais en meilleure position pour concentrer ses efforts sur le recrutement, le renouvellement et le maintien de membres dans les années à venir. Ceci a été rendu possible avec l'aide de trois éléments : une restructuration où la fonction de marketing a été retirée du processus administratif de l'adhésion, la formation efficace du nouveau personnel, la mise en œuvre du nouveau logiciel Dynamics GRC (Gestion de la relation client) et du site Web de traitement de l'adhésion.

Au cours des neuf derniers mois, le département a développé plusieurs mesures opérationnelles qui nous fournissent des indicateurs clés de rendement et qui, à leur tour, nous permettront de mieux préparer et prévoir les exigences du traitement des formulaires de demande. Cette approche nous sera grandement utile lors de futures campagnes d'adhésion et nous donne confiance dans notre habileté à demeurer proactif et à jour dans le traitement de l'adhésion à l'avenir.

Le département continue d'encourager les filiales à soumettre leurs transactions d'adhésion sur une base mensuelle afin de permettre un traitement régulier de tous les formulaires de demande. Il est devenu clair, lors de la dernière campagne Lève-Tôt 2015, que des filiales continuent de garder en main les demandes pour des périodes de temps prolongées.

La communication avec les filiales et les membres demeure un défi pour le département des Services aux membres : en effet, seulement 1 100 filiales sur 1 400 possèdent une adresse courriel à leur compte et environ seulement 15 % des membres ont un numéro de téléphone et/ou adresse courriel au dossier. Alors que la Direction nationale ne cesse de mettre un plus

grand accent sur la communication par courriel, le tout cause une situation très difficile pour le département des Services aux membres qui s'apprête à lancer la nouvelle demande d'adhésion en même temps que de nouveaux programmes de maintien/renouvellement dans l'avenir.

Nous sommes ravis des dernières réponses alors que nous avons pu rajouter les adresses courriel d'environ 300 filiales au cours des quatre derniers mois. Nous devons continuer l'effort à obtenir les coordonnées (numéros de téléphones et adresses courriel) des filiales autant que de nos membres afin d'améliorer la communication à travers notre grande organisation. Une bonne communication est essentielle à l'implantation réussie du changement.

À l'occasion du Congrès national 2016, le département présentera le nouveau site Web de traitement de l'adhésion lors d'un atelier sur l'adhésion offert aux délégués. Le personnel du département sera aussi présent pour répondre aux questions concernant le traitement et démontrer les nouveaux outils d'adhésion, dans un esprit de responsabilisation accrue, d'attention et de direction en vue de la croissance future de notre adhésion.

STATISTIQUES SUR L'ADHÉSION

Le compte final en 2015 est de 285 321 membres, soit 4,5 % ou 13 293 membres de moins qu'en 2014. En 2015, nous avons traité 24 206 nouveaux membres/réintégrés et traité un nombre additionnel de 4 450 décès. L'adhésion en ligne a connu une augmentation de 9,4 % sur l'année précédente, soit 127 membres.

Nous avons reconnu la performance de près de 250 filiales durant la campagne Lève-Tôt 2015 alors que 47,5 % des membres ont renouvelé durant la période du 1er au 15 novembre 2015. De plus, 66 filiales (près de 5 % du total) n'ont connu aucun renouvellement durant la même période.

Le Prix Bert Garrett, du nom du camarade Garrett qui, en 1963, recruta lui-même 182 membres, a été remis à la direction Colombie-Britannique/Yukon qui a obtenu/réintégré 10,66 % de son adhésion totale durant l'année 2015. Celle-ci s'est vue décerner le même prix en 2014 avec un taux de 11,06 %. Félicitations!

Voici les données 2015 :

SOMMAIRE NOUVEAUX MEMBRES/RÉINTÉGRÉS 2015

DIRECTION	ADHÉSION ANNÉE PRÉC.	TOTAL NOUVEAUX/RÉINTÉGRÉS	%
01 – C.-B./YUKON	54 416	5 799	10.7%
02 – ALB.-T.N.-O.	42 821	3 701	8.6%
03 – SASK	11 329	738	6.5%
04 – MAN.-N.-O. ONT	24 644	1 843	7.5%
05 – ONT	111 731	7 143	6.4%
06 – QUÉ	13 563	1 341	9.9%
07 – N.-B.	8 947	530	5.9%
08 – N.-É./NT	22 117	1 642	7.4%
09 – Î.-P.-É	2 135	152	7.1%
10 – T.-N.-L.	4 298	376	8.7%
17 – É.-U. ZONE EST	457	43	9.4%
18 – É.-U. ZONE OUEST	192	8	4.2%
19 – ZONE EUROPE	303	29	9.6%

Un envoi postal direct sollicitant le renouvellement des membres a été utilisé efficacement ces dernières années ; l'an dernier, 59 099 lettres étaient envoyées avec un taux de réponse de 15 893 membres ou 26,9 %. Durant la campagne de renouvellement de cette année, 60 000 lettres ont été mises à la poste à la fin mars. En obtenant l'adresse courriel de nos membres, nous pourrions à l'avenir envoyer leur avis de renouvellement par voie électronique, ce qui sera assurément plus rentable.

La baisse de l'adhésion demeure le plus important défi auquel fait face la Légion actuellement. Le graphique suivant démontre l'évolution de l'adhésion au cours de la dernière décennie.



TRAITEMENT DES DEMANDES DES NOUVEAUX MEMBRES

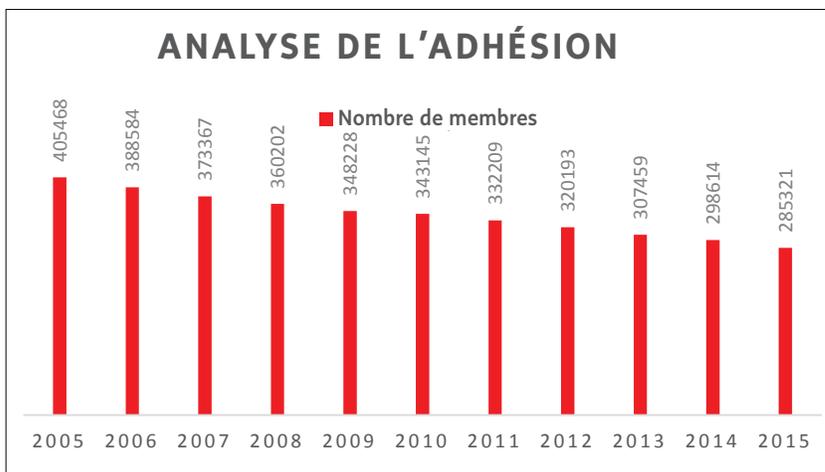
Il fait plaisir à la Direction nationale d'annoncer le lancement réussi du nouveau système de traitement de l'adhésion.

Ce nouveau système donne à notre organisation l'opportunité de traiter les demandes d'adhésion plus efficacement en réduisant le volume de paperasse tout en améliorant la communication entre les filiales et les membres en leur donnant accès aux données en temps réel et aux rapports d'adhésion.

Pour la première fois, les membres de la Légion pourront payer les frais d'adhésion en ligne au moyen d'une carte de crédit et auront l'option de s'inscrire au renouvellement annuel automatique par carte de crédit.

Le nouveau système a été lancé en deux phases. La phase I a vu la mise en œuvre du nouveau logiciel Dynamics GRC (Gestion de la relation client) pour l'usage interne de la Direction nationale. La phase II a permis de rendre le site Web de traitement de l'adhésion disponible aux directions, filiales et membres. Voici les traits saillants de ce nouveau site Web :

- Le site Web est disponible aux directions, filiales et membres gratuitement.
- L'accès à l'Internet est la seule exigence pour accéder au système.
- Les filiales peuvent accéder, enrôler et renouveler leurs propres membres en ligne.
- Les membres peuvent désormais renouveler ou gérer leur propre profil de membre en ligne (à la condition que la filiale informe la Direction nationale de ses frais).



- Les directions et filiales ont maintenant accès à divers rapports sur demande (Registre de la filiale, formulaires de remise, rapports d'étape, etc.).
- Le paiement pour renouvellement automatique est désormais disponible aux filiales et membres.
- Le paiement par carte de crédit est désormais disponible aux filiales et membres.

Le département des Services aux membres mettra à la disposition des filiales, à la suite du Congrès national, des séances/vidéos de formation. Son personnel est toujours disponible par l'entremise du courrier électronique (dminfo@legion.ca) ou téléphone (1-855-330-3344) pour répondre aux questions des filiales afin de les aider durant la transition au nouveau site Web de traitement de l'adhésion.

PRIÈRE DE NOTER : Même si une filiale ne planifie pas utiliser le nouveau site Web de traitement de l'adhésion, il est important/essentiel pour cette filiale d'informer la Direction nationale du montant de ses frais afin de permettre à ses membres de renouveler leur adhésion en ligne. Le renouvellement en ligne est un avantage majeur de l'application Web et un élément clé si l'on veut améliorer le maintien de nos membres à l'avenir.

Notre objectif est d'avoir de 15 à 20 % des filiales s'inscrire et utiliser le site Web de traitement de l'adhésion d'ici la fin de 2016. Plus loin, nous aimerions voir les filiales mises en place sur une période de trois ans. La technologie est maintenant disponible pour nous offrir le traitement des demandes et le paiement des cotisations plus efficaces à l'avenir, ce qui améliorera de beaucoup le renouvellement et le maintien de nos membres !

ACTIVÉS CLÉS DU COMITÉ – SEPTEMBRE 2014 À AVRIL 2016

- Tenue de discussions avec l'Auxiliaire féminin concernant une adhésion commune et la représentation auprès du CEN.
- Campagne « Un-À-Un ».
- Reconnaissance des années de service des membres associés fraternels.
- Téléconférence des présidents des comités provinciaux de l'adhésion.
- Campagnes postales des non-renouvellements, 2014 et 2015.
- Adhésion gratuite offerte aux officiers-cadets à leur graduation.

- Remise des certificats de reconnaissance lors de la campagne Lève-Tôt.
- Traitement des demandes d'adhésion prépayées avant le 1^{er} novembre.
- Amalgamation des catégories d'adhésion actuelles.

Auxiliaire féminin. Des discussions ont été entreprises auprès des présidentes provinciales de l'Auxiliaire féminin portant sur une adhésion commune et la représentation auprès du CEN. À la suite d'une téléconférence avec ces dernières le 10 février 2016, et sous la direction du président national, les discussions ont été suspendues jusqu'après le Congrès national 2016.

Membres associés fraternels. Le CEN a adopté une résolution reconnaissant les années de service de ces membres pourvu que ces années soient confirmées par une lettre du président de la filiale.

Cessation des certificats Lève-Tôt. Le comité a adopté une résolution cessant la remise de certificats Lève-Tôt et ceux décernés aux filiales méritantes ; à l'avenir, les niveaux de réalisation seront reconnus et affichés en ligne, et ce, dès la campagne Lève-Tôt 2016.

Traitement des demandes d'adhésion prépayées avant le 1^{er} novembre. Le comité a modifié l'article 1621 du Manuel de l'adhésion afin de supprimer la date de soumission du 1^{er} novembre.

Amalgamation des catégories d'adhésion actuelles. Le comité a examiné les propositions visant à réduire le nombre actuel de quatre catégories d'adhésion à deux, soit « vétérans » et « membres associés » (tous les autres membres). Le raisonnement est principalement de reconnaître les vétérans dans leur propre catégorie tout en simplifiant le processus d'adhésion tant pour nos membres actuels que les nouveaux membres et en promouvant la nature inclusive de notre organisation envers tous ses membres.

LE SEAU PERCÉ DE LA LÉGION

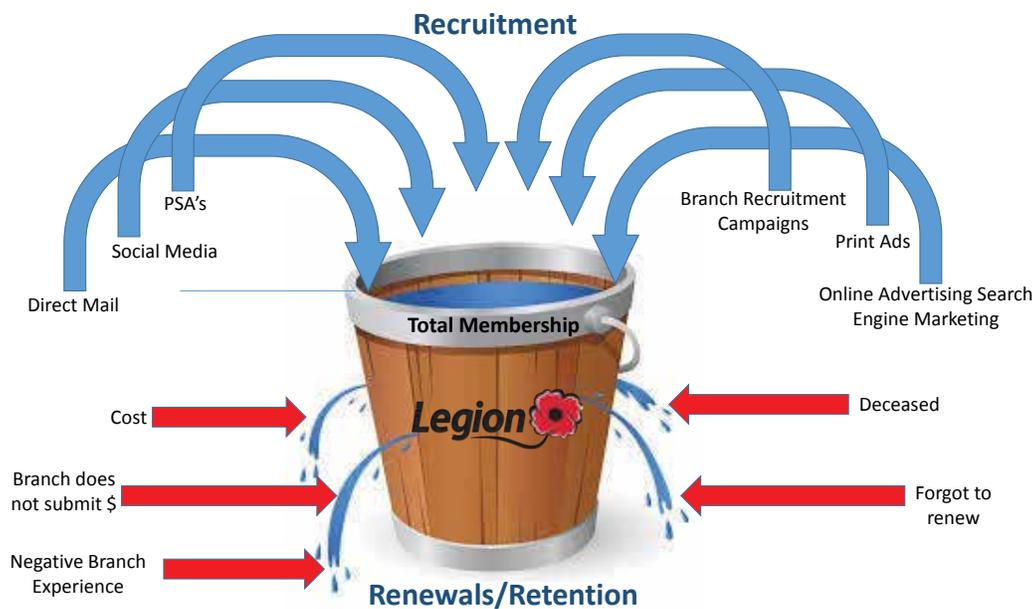
Le plus grand défi auquel fait face la Légion royale canadienne de nos jours demeure son adhésion décroissante. Celle-ci décline depuis les vingt-cinq dernières années et, si l'on veut que la Légion continue à survivre et prospérer en tant que la plus importante organisation de vétérans et services communautaires au Canada, l'adhésion devra devenir une priorité pour chacun de ses membres.

L'illustration suivante sert à faire le point comme suit :

- Une façon visuelle d'illustrer la nature fluide de l'adhésion dans la Légion.
- Elle met en valeur certains des facteurs qui influencent les cotisants à l'adhésion.
- La nécessité d'instaurer plusieurs programmes simultanément – recrutement, renouvellement, maintien – afin d'impacter positivement le nombre total de membres.
- Le nombre d'acteurs différents qui jouent un rôle dans la croissance de l'adhésion : la Direction nationale, les filiales, les membres actuels.

BUDGET

À titre d'information, vous trouverez, joint à ce rapport, le budget du comité de l'Adhésion et de la Sensibilisation pour la période 2016 à 2018. Les délégués peuvent à ce moment-ci soulever leurs questions concernant les dépenses du comité. Toutefois, toute motion visant à apporter des changements au budget de ce comité devra être reportée lors de la présentation formelle du budget par le trésorier national au cours des délibérations du congrès.



Recruitment	Recrutement
PSA's	Messages d'intérêt public
Branch Recruitment Campaigns	Campagnes de recrutement de la filiale
Social media	Médias sociaux
Print Ads	Publicités imprimées
Direct mail	Publipostage
Online Advertising Search Engine Marketing	Publicité en ligne et moteur de recherche
Cost	Coûts
Deceased	Décès
Branch does not submit \$	Filiale ne fait pas sa remise \$
Forgot to renew	A oublié de renouveler
Negative Branch Experience	Mauvaise expérience à la filiale
Total Membership	Adhésion totale
Renewals/Retention	Renouvellements/Maintien

CONCLUSION

À l'aide d'un département des Services aux membres réorganisé et mieux orienté, en plus du nouveau traitement des demandes, nous sommes très optimistes de pouvoir renverser l'adhésion de la Légion dans les années à venir.

Comme nous jouons tous un important rôle en ce qui touche l'adhésion, voici comment les filiales peuvent impacter positivement l'adhésion de la Légion :

- 1) Accueillez tous les nouveaux venus, vétérans comme civils, qui désirent donner leur appui à la cause des vétérans, perpétuer le Souvenir et faire grandir nos communautés.
- 2) Utilisez le nouveau site Web de l'adhésion pour faire le traitement des demandes et produire des rapports.
- 3) Direction nationale des frais de votre filiale afin de faciliter le renouvellement en ligne par nos membres.
- 4) Continuez à obtenir les numéros de téléphone et adresses courriel de vos membres et assurez-vous les enregistrer dans le système de l'adhésion, ou faites-les parvenir directement à la Direction nationale.
- 5) Assurez-vous que votre filiale garde l'esprit ouvert, car le département des Services aux membres va continuer d'introduire de nouvelles idées et de nouveaux programmes dans les prochaines années.

C'est en suivant ces simples cinq instructions qu'ensemble, nous pourrions assurer un meilleur futur pour nos membres.

COMPTE RENDU SUR LA SENSIBILISATION ET LES COMMUNICATIONS

Depuis notre dernier au Congrès national, la section de la Sensibilisation et des Communications, qui fait partie du comité de l'Adhésion et de la Sensibilisation, fait rapport comme suit :

Environ 150 produits médiatiques ont été publiés durant la période de deux ans, soit en moyenne un produit par semaine. Les officiers supérieurs élus et le personnel de la Direction nationale ont offert plus de 325 entrevues.

La téléconférence mensuelle entre les officiers des relations publiques demeure un instrument privilégié pour disséminer aux directions l'information concernant les activités de sensibilisation et autres produits médiatiques. On y présente de plus un calendrier mensuel des activités de sensibilisation afin de maximiser les efforts de relations publiques parmi toutes les directions.

Nous avons mené en 2015 un sondage pour déterminer le nombre d'événements parrainés par la Légion pour une année civile donnée. On a appris que la Légion est impliquée dans quelque 166 événements prévus, ou un événement à tous les deux jours. Finalement, selon l'entreprise de surveillance médiatique, environ 23 000 articles au sujet de la Légion ont circulé dans divers organes de presse au cours de ce cycle de deux ans.

Nous remercions les membres du comité de leur appui indéfectible et de leurs efforts au cours des deux dernières années. Nous tenons aussi à reconnaître les récentes réalisations du personnel du département des Services aux membres qui a su régénérer le traitement des demandes d'adhésion.

(Ce rapport fut proposé, appuyé et approuvé par les délégués).

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
COMITÉ DE L'ADHÉSION

	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
COMITÉ					
VOYAGES	2 272	917	2 500	2 550	2 601
PER DIEM	2 784	1 360	3 500	3 570	3 641
FRAIS D'IMPRIMERIE & BUREAU	1 478	1 857	750	765	780
FRAIS POSTAUX	-	254	-	-	-
PUBLICATIONS					
RADIATION – INVENTAIRE DÉSUET	-	-	-	-	-
DISTRIBUTION DE NOUVELLES PUBLICATIONS	54	-	-	-	-
TÉL. & FAX	89	-	500	510	520
DIVERS	267	138	500	510	520
	6 944	4 526	7 750	7 905	8 063
IMPRESSION ET PAPETERIE					
FORMULAIRES D'ADHÉSION	3 140	8 116	5 000	5 100	5 202
CERTIFICATS DE RÉCOMPENSE LÈVE-TÔT	-	-	-	-	-
COLLANTS LÈVE-TÔT	-	-	-	-	-
	3 140	8 116	5 000	5 100	5 202
TOTAL	10 084	12 642	12 750	13 005	13 265

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
COMITÉ DES RELATIONS EXTERNES

	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
COMITÉ					
VOYAGES	4 579	999	-	-	-
PER DIEM	4 235	1 360	-	-	-
IMPRIMERIE & PAPETERIE	244	475	-	-	-
TÉL. & FAX	601	1 247	500	510	520
FRAIS POSTAUX	102	39	-	-	-
DIVERS	129	112	-	-	-
SOUS-TOTAL	9 890	4 232	500	510	520
SECTION DES R.P.					
EXTERNE					
SUIVI DES MÉDIAS	1 087	-	-	-	-
DISTRIBUTION AUX MÉDIAS	11 651	19 711	23 000	23 460	23 929
FORMATION & LIAISON					
PER DIEM	5 044	1 843	-	-	-
VOYAGES	2 996	1 799	500	510	520
SOUS-TOTAL	20 778	23 353	23 500	23 970	24 450
GRAND TOTAL	30 668	27 585	24 000	24 480	24 970

INTRODUCTION

Le Comité des sports de la Direction nationale s'est réuni à quatre occasions depuis le Congrès national de 2014 – deux fois à Ottawa et deux fois par voie de téléconférence. Le Comité continue de mettre la priorité sur la compression des coûts et l'amélioration du programme de sports pour membres et les Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes.

SPORTS POUR MEMBRES - GÉNÉRALITÉS

La réduction des coûts a été, depuis le dernier congrès, un dossier de la Direction nationale comptait parmi les grandes priorités, ce qui a amené un examen scrupuleux de tous les programmes. Comme dans toute révision de compressions des coûts, trois options s'offrent à nous : une réduction des dépenses, une augmentation des revenus ou encore une combinaison des deux premières. L'autre important facteur de ce travail consistait à déterminer la valeur du programme au sein de l'organisation qu'est la Légion. Or, cette « valeur », dans le cas présent un outil de mesure subjective, a été l'apport de tous les membres afin de déterminer la « valeur », voire l'importance, des programmes. À cet égard, on a eu recours à des enquêtes nationales, menées plus tôt en 2006 et en 2012, pour prendre des décisions éclairées

Il fut établi que l'importance des sports pour membres chez plusieurs filiales de la Légion revêtait un grand mérite, puisque les sports ajoutaient à la dimension sociale de la filiale et attiraient de nouveaux membres, et, en bout de ligne, amenaient les revenus si nécessaires. Les sports, de par leur nature étant un loisir compétitif, se prêtent bien aux activités compétitives, et les tournois organisés, passant du palier des filiales jusqu'au palier national, sont uniques au sein de l'organisation qu'est la Légion. Pour ceux et celle qui y participent, c'est là une incitation à l'adhésion. De plus, un avantage indirect de ces programmes résulte de la camaraderie et de l'esprit-de-corps entre les participants et qui se reflètent à tous les niveaux de jeux.

Suite à cette révision, les critères suivants ont été établis afin d'évaluer chaque sport qui se joue au niveau national, dont le curling, le cribbage, les fléchettes et le billard américain.

- Y a-t-il suffisamment d'adeptes au sein de la Légion?
- Est-ce que le sport contribue une valeur au sein des filiales?
- Est-ce que le sport est appuyé au niveau national?
- Y a-t-il moyen d'en contrôler les coûts?
- Y a-t-il une autre façon d'organiser ce sport?
- Existe-t-il une autre source de financement?

Les constatations faites par le Comité ont permis d'identifier le cribbage et les fléchettes comme ayant un grand nombre d'adeptes au sein de la Légion, et ce, à tous les niveaux de jeux. Le billard américain a quant à lui un fort taux de participation, mais ne reçoit pas d'appui de la part de deux directions provinciales. Pour ce qui est du curling, celui-ci a un taux de participation limité et ne reçoit pas d'appui de quatre directions provinciales. De plus, le curling ne contribue pas grandement à soutenir la filiale, étant donné que le sport, dans bien des cas, s'effectue loin de la filiale.

Les coûts les plus importants dans la tenue de tournois nationaux sont les dépenses de voyage, notamment les frais de transport aérien. Étant donné que le coût des billets dépend du processus de sélection provincial, de la situation géographique du membre et de la période à laquelle le membre réserve ses billets, aucun contrôle n'existe. Vu la situation, le Comité a utilisé comme coût moyen de voyage celui de 2014, et établi un montant maximum de 700 \$ par personne comme subvention de voyage (sauf quelques exceptions).

Au cours des nombreuses dernières années, le programme de Sports pour membres a été en mesure de s'attirer des commanditaires, le dernier en liste étant la distillerie Corby's en 2015 pour les championnats nationaux de fléchettes. Cela étant dit, tout commanditaire s'attend à un retour sur son

investissement, mais c'est là un facteur que la Légion ne peut coordonner. Dans le cas de Corby's, celui-ci s'attendait à une augmentation des ventes de leurs produits par une distribution accrue auprès des filiales de la Légion. Le fait toutefois est que les filiales de la Légion déterminent elles-mêmes leurs achats de produits et, en général, elles ne sont pas intéressées à appuyer un effort national de la part d'une compagnie commanditaire. Dans le cas présent, Corby's n'a pas renouvelé sa commandite, et peu de chance de financement s'offre à nous de ce secteur.

Le dernier geste du Comité a été de réorganiser les sports pour membres pour s'en tenir à la tenue de deux championnats nationaux par année seulement, ce qui couperait les dépenses en deux (rejetée par le CEN). Une recommandation a aussi été présentée permettant d'ouvrir le tournoi de curling à tous (approuvé par le CEN) et d'éliminer la rotation géographique des filiales (approuvée par le CEN). Malgré ces recommandations, et de concert avec les constatations faites par d'autres comités, la décision fut prise de suspendre pour 2016 le curling et le billard américain, et de permettre au Congrès de déterminer l'avenir de ces sports au niveau national.

CHAMPIONNATS DE SPORTS POUR MEMBRES ÉD. 2015

Quelques nouvelles sur les résultats des sports pour membres en 2015 :

<p>a. Curling Accueilli par :</p> <p><u>Champions</u></p>	<p>14 - 19 mars 2015 Filiale N° 122 Birch Hills, SK</p> <p>Filiale N° 4 Chilliwack C.-B.</p>
<p>b. Cribbage Accueilli par :</p> <p><u>Champions</u> En simple : En double : En équipe :</p>	<p>24 – 27 avril 2015 Filiale N° 281 Spruce Grove AB</p> <p>Filiale N° 142 Halifax N.-É. Filiale N° 133 Stoughton SK Filiale N° 142 Halifax N.-É.</p>
<p>c. Fléchettes Accueilli par :</p> <p><u>Champions</u> En simple : En double : En équipe :</p>	<p>01 – 04 mai 2015 Filiale N° 6 Surrey C.-B.</p> <p>Filiale N° 1 Charlottetown PE Filiale N° 133 Blyth ON Filiale N° 10 Portugal Cove NL</p>

<p>d. Billard américain Accueilli par :</p> <p><u>Champions</u> En simple : En double : En équipe :</p>	<p>29 mai – 1 juin 2015 Filiale N° 1 Calgary AB</p> <p>Filiale N° 17 Medecine Hat AB Filiale N° 47 Labrador City NL Équipe Alberta, filiale N° 238, Calgary AB et la filiale N° 17 Medecine Hat, AB</p>
--	--

CHAMPIONNATS DE SPORTS POUR MEMBRES ÉD. 2016

Les résultats des sports pour membres n'étaient pas disponibles au moment d'aller sous presse; ils sont toutefois disponibles sur le site Web de la Légion. Les villes ou filiales qui agissent à titre d'hôte sont :

<p>a. Curling</p>	<p>Suspendu pour 2016</p>
<p>b. Cribbage Accueilli par :</p>	<p>22 – 25 avril 2016 Filiale N° 1 Charlottetown</p>
<p>c. Fléchettes Accueilli par :</p>	<p>6 – 9 mai 2016 Filiale N° 69, Saint John N.-B.</p>
<p>d. Billard américain</p>	<p>Suspendu pour 2016</p>

SPORTS POUR MEMBRES – POINTS IMPORTANTS

Le sujet présenté ci-dessous a été approuvé par voie de motion ou le Comité des sports :

Code vestimentaire – Sports pour membres.

Lors de championnats nationaux, il est arrivé que des participants ne soient pas convenablement vêtus lors de compétitions, soit d'une façon considérée en-deçà de normes jugées acceptables. Selon les attentes du Comité, et de codes vestimentaires établis par des organismes extérieurs durant la tenue d'événements nationaux semblables, on a jugé utile de mettre en place un tel code obligatoire pour les tournois nationaux de la Légion. Cela dit, et suite à l'approbation du CEN en date du 15 février, un code vestimentaire obligatoire a été institué pour les sports des membres au niveau national, code comprenant comme minimum une chemise à collet, pantalons, et souliers fermés.

CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ATHLÉTISME POUR JEUNES - GÉNÉRALITÉS

Les Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes de la Légion demeurent le principal programme de la Légion à l'intention des jeunes Canadiens et Canadiennes âgés de moins de 18 ans. Soutenu par

plusieurs agences, telles qu’Athlétisme Canada, FQA et Trackie, cet événement de la Légion constitue sans contredit le championnat national d’athlétisme pour les groupes d’âge junior et midjet. Par ailleurs en 2014, La Légion royale canadienne s’est vue choisie, par la Fédération québécoise d’athlétisme, comme récipiendaire du prix « *Hommage Athlétas* » 2014

La Légion a été choisie pour recevoir le Trophée *Hommage Athlétas* pour son soutien à l’entraînement, à la compétition et aux activités visant à promouvoir le Programme d’athlétisme national des jeunes de la Légion. Le président du Comité des sports était présent pour accepter ce prix, au nom de la Légion, à l’occasion du Gala Athlétas tenu à Montréal le 22 novembre 2014.

Le Comité continue d’explorer de nouvelles avenues d’épargne par l’entremise de réservations de voyages indépendantes auprès de compagnies aériennes, d’initiatives de partage de revenus avec le comité d’accueil, et de recherche proactive de commanditaires. Les partenaires-commanditaires d’envergure nationale au cours des deux dernières années incluent Home Hardware, MBNA, PIB et BMO. En plus des initiatives de commandites, des revenus sont aussi générés par la collecte de frais d’inscription, ce qui, combinés aux commandites, nous a apporté en 2015 au-delà de 135 000 \$

CHAMPIONNATS NATIONAUX D’ATHLÉTISME POUR JEUNES – ÉD. 2014

L’édition 2014 des Championnats nationaux d’athlétisme pour jeunes de la Légion a eu lieu du 13 au 19 août au Parc d’athlétisme McLeod de Langley en Colombie-Britannique. La participation totale d’athlètes commandités par la Légion y était de 327, plus la présence de 35 accompagnateurs et 25 entraîneurs, représentant les 10 directions provinciales. Se sont aussi joints aux jeux un total de 374 athlètes dans la catégorie ouverte.

Le programme, comme d’habitude, consistait pour les athlètes de la Légion en une clinique organisée par Athlétisme Canada, en des séances pratiques d’entraînement, en des activités sociales, et en la tenue des championnats. Pour 2014, le thème de Souvenir commémorant le 70^e anniversaire des débarquements du jour J, avec un accent particulier mis sur la plage Juno et la 3^e Division, y occupait une place prépondérante.

Le président national, le camarade Tom Eagles, a participé à la cérémonie d’ouverture et en a été le principal conférencier invité. Suite à la cérémonie, la Direction nationale était l’hôte d’une réception au Field House situé au Parc d’athlétisme McLeod. D’autres

réceptions ont suivi à la filiale n° 6 de Cloverdale (accompagnateurs) et à la filiale n° 265 d’Aldergrove (entraîneurs) les samedi et dimanche respectivement. L’Université Trinity Western (TWU) a accueilli le banquet de clôture dans sa grande salle à manger avec, comme conférencier invité, M. Laurier Primeau, un ancien athlète d’envergure nationale et entraîneur, et présentement entraîneur-chef de l’équipe d’athlétisme Ide TWU.

Les championnats, qui ont eu lieu du 15 au 17 août dans des conditions météorologiques parfaites, se sont tenus au Parc d’athlétisme McLeod, dont la qualité des installations est venue rehausser l’ensemble des jeux. Les compétitions proprement dites ont été réparties sur une période de trois jours sous l’excellente direction du directeur de la rencontre, M. Brent Dolfo, et d’Athlétisme Canada. L’athlète féminin de la Légion qui s’est le plus illustré et qui a reçu le trophée LeRoy Washburn a été Xahria Santiago de l’Ontario, tandis que l’athlète masculin a été Callum MacNab de l’Alberta, qui a reçu le trophée Jack Stenhouse. Les trophées présentés l’ont été au nom de MBNA Canada.

CHAMPIONNATS NATIONAUX D’ATHLÉTISME POUR JEUNES – ÉD. 2015

L’édition 2015 des Championnats nationaux d’athlétisme pour jeunes de la Légion a eu lieu du 5 au 11 août au Stade d’athlétisme *Parc d’athlétisme Richard-Garneau* de Sainte-Thérèse au Québec. La participation totale d’athlètes commandités par la Légion y était de 328, sans compter la présence de 36 accompagnateurs et de 28 entraîneurs, représentant les 10 directions provinciales. Se sont aussi joints aux jeux un total de 602 athlètes dans la catégorie ouverte accompagnés de 130 instructeurs. C’est devant une foule d’environ 5 000 à 6 000 spectateurs, officiels et bénévoles en provenance des quatre coins du pays, qu’ont eu lieu les trois jours de compétition; on y comptait aussi des centaines de vétérans, retraités ou toujours en service, et représentant tous les métiers et classifications, et de tous les conflits, de la Deuxième Guerre mondiale jusqu’à la guerre en Afghanistan.

Le programme, comme d’habitude, consistait pour les athlètes de la Légion en une clinique, en des séances d’entraînement, en des activités sociales, et en la tenue des championnats. Pour 2015, le thème de Souvenir commémorant le 70^e anniversaire de la libération de la Hollande et la fin de la Deuxième Guerre mondiale, y occupait une place prépondérante.

Le lieutenant-gouverneur du Québec, l’Honorable Pierre Duchesne, était présent à la cérémonie d’ouverture et en a été le principal conférencier invité. Aussi présents, on y retrouvait l’attaché du Royaume

des Pays-Bas, la lieutenant-colonel Christa Oppers Beumer, les maires de Ste-Thérèse et de Blainville, Mme Surprenant et M. Cantin respectivement, le député fédéral de la circonscription Marc-Aurèle-Fortin, M. Alain Giguère, et le député de la circonscription Groulx à l'Assemblée nationale du Québec, M. Claude Surprenant. Suite à la cérémonie, la Direction nationale s'est faite l'hôte d'une réception au Stade d'athlétisme Richard-Garneau. D'autres réceptions ont aussi suivi à la filiale n° 208 de Sainte-Thérèse/Blainville, soit le samedi pour les accompagnateurs et le dimanche pour les entraîneurs. Le Centre communautaire de Sainte-Thérèse/Blainville a accueilli le banquet de clôture dans la salle principale.

Les jeux proprement dits, qui ont eu lieu du 7 au 9 août dans des conditions météorologiques parfaites, se sont tenus au Stade d'athlétisme Richard-Garneau, dont l'excellente condition est venue rehausser l'ensemble des jeux. Les compétitions, réparties sur une période de trois jours, étaient sous l'excellente direction de la directrice de la rencontre, Mme Carole Crevier, et de Serge Thibaudeau d'Athlétisme Canada. L'athlète féminin de la Légion qui s'est le plus illustré et qui a reçu le trophée LeRoy Washburn a été Trinity Tutti de l'Ontario, tandis que l'athlète masculin a été Aaron Marcynuk de l'Alberta, qui a reçu le trophée Jack Stenhouse.

ATHLÉTISME – POINTS IMPORTANTS

Le Comité des Sports continue de travailler à améliorer le programme d'athlétisme et à en réduire les coûts. Les paragraphes qui suivent présentent un aperçu de ces efforts :

- a. **Service d'accompagnateurs.** Étant donné que certaines directions provinciales éprouvent des problèmes à recruter un nombre suffisant d'accompagnateurs pour leur équipe, le Comité a approuvé la création d'un service d'accompagnateurs à l'échelle de la Direction nationale. Ainsi, toute direction provinciale confrontée à une pénurie d'accompagnateurs pourra demander de l'aide. Les qualifications requises pour ces postes demeurent une vérification à jour du dossier de police, l'adhésion à la Légion et une recommandation de la filiale.
- b. **Retrait d'un athlète (motif disciplinaire) – Coût.** Dans de très rares occasions, des athlètes sont retirés tôt du programme suite à des actions disciplinaires et retournés à la maison. Il n'y a présentement aucune répercussion financière, mais le fait demeure que cela comporte des coûts

Malgré le peu de chance de récupérer les coûts des parties concernées, nous avons estimé que le fait de sensibiliser les tuteurs et les athlètes à cette exigence financière lors de la signature du formulaire de l'athlète, pourrait constituer une mesure proactive en matière de prévention de futurs problèmes disciplinaires. Cela dit, tout athlète qui sera suspendu des Championnats d'athlétisme pour jeunes de la Légion pour des motifs disciplinaires, sera tenu financièrement responsable (tout comme leur tuteur) et devra rembourser la totalité des dépenses engagées suite à leur retrait des jeux, y compris les dépenses liées à l'accompagnateur.

- c. **Frais de bagages – Compagnies aériennes**
– En 2015, les principales compagnies aériennes ont introduit pour tous les passagers voyageant en classe économique, des frais de bagages. Ainsi, les frais de base imposés pour un bagage enregistré y étaient (dans la plupart des cas) de 26,50 \$, soit 53 \$ pour un aller-retour. Le Comité a examiné si les frais de bagages devaient être remboursés ou laissés aux participants. La directive en place à l'article 808 du Guide des Sports stipule que la Direction nationale couvrira 70 % des coûts encourus par les équipes provinciales lorsqu'elles voyagent par avion, et ce, de l'aéroport de départ désigné (tel qu'autorisé par la Direction nationale) jusqu'au lieu des jeux et le retour. Puisque les frais de bagages font partie des coûts de transport aérien, il a été convenu que les équipes seraient remboursées jusqu'à concurrence de un bagage par personne par vol.
- d. **Statut de la compétition :** Le programme de la Légion a été reconnu tant par les organisations fédérales que provinciales, et, à cet égard, deux récompenses nationales et trois provinciales lui ont été attribuées au cours des trois dernières années. Ces reconnaissances auront contribué à rehausser le profil de nos jeux, d'où un intérêt accru de villes voulant agir à titre de ville hôte des Championnats. La liste actuelle de villes hôtes a été confirmée jusqu'en 2020, avec les villes de Brandon, au Manitoba, et de Sydney, en Nouvelle-Écosse. D'autres villes ont démontré un intérêt et attendent que la Légion enclenche le processus de mise en candidature.

En plus de la reconnaissance sur le plan national, la qualité des compétitions a acquis une renommée qui dépasse nos frontières, alors que nous recevons des requêtes de clubs et équipes des États-Unis et de la Jamaïque qui

veulent participer aux compétitions de 2016. Avec une participation aux Championnats nationaux de la Légion attirant présentement plus de 30 clubs d'athlétisme canadiens, le programme de la Légion (et sa réputation) rejoint tous les coins du pays et suscite même un intérêt sur le plan international.

Dans l'ensemble, la notoriété et la popularité accrue de nos Championnats, soit la seule compétition canadienne nationale pour les groupes d'âge de moins de 18 ans, a permis au Comité de maintenir les coûts à un niveau relativement constant au cours des 10 dernières années. Ces acquis ont été réalisés grâce à un processus de mise en candidature plus compétitif des villes hôtes et à la mise en place de d'autres sources de revenus, telles que les commandites, les subventions et les frais d'inscription.

- e. **Outils informatiques :** Les Championnats nationaux de la Légion sont demeurés à l'avant-garde de l'évolution des technologies de l'information grâce à plusieurs outils médiatiques, dont Facebook, Twitter, Flickr et YouTube. Or, avec une technologie sans cesse en mouvement, la technologie demeure un élément important, non pas comme outil de communication, mais surtout parce qu'elle permet à cet événement de demeurer pertinent et adapté à sa clientèle cible, soit la jeunesse canadienne. Pour 2016, la Légion introduira la diffusion en continu en direct des compétitions

comme une autre étape visant à rehausser les Championnats et à mieux communiquer avec les Canadiens et Canadiennes.

RÉSOLUTIONS – CONGRÈS 2016

Le Comité a reçu deux résolutions qu'il a examinées. Ces résolutions seront débattues plus tard lors des délibérations du Congrès.

BUDGET

Ci-joint à ce rapport, une copie des budgets du Sports pour membres, des Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes de la Légion, et du Comité des sports. Les délégués peuvent à ce stade soulever toutes les questions qu'ils ont concernant les budgets. Toutefois, toute motion visant à modifier les budgets se rapportant au Comité des sports devra être reportée jusqu'à ce que le budget soit formellement présenté par le trésorier national, plus tard durant les délibérations du Congrès.

CONCLUSION

Le Comité des sports de la Légion continue à se concentrer sur le développement et l'avancement des sports au sein de la Légion afin d'en améliorer les programmes tout en réduisant leurs coûts et, ce faisant, d'y promouvoir la Légion et d'en accroître l'adhésion.

En conclusion, je désire remercier tous les membres du Comité pour leur soutien et leur dévouement au cours des deux dernières années.

(Ce rapport fut proposé, appuyé et approuvé par les délégués).

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
COMITÉ DES SPORTS

	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
COMITÉ					
VOYAGES	4 900	4 325	3 750	3 825	3 902
PER DIEM	6 088	3 464	3 750	3 825	3 902
CLP ATHLÉTISME					
LANGLEY- 2013/2014	6 934	-			
SAINTE-THÉRÈSE - 2015	6 110	4 025			
SAINTE-THÉRÈSE - 2016	-	-	6 000	-	-
BRANDON 2017/18	-	-	5 000	5 100	5 202
ENDROIT À DÉTERMINER 2019/20	1 153	630	-	-	6 000
IMPRIMERIE & PAPETERIE	11	53	1 000	1 020	1 040
TÉL. & FAX	372	137	200	204	208
FRAIS POSTAUX			300	306	312
PUBLICATIONS					
RADIATION – VIEILLES PUBLICATIONS	-	-	-	-	-
DISTRIBUTION DU NOUVEL INVENTAIRE	-	-	-	-	-
DIVERS	739	271	1 000	1 020	1 040
COMITÉ - TOTAL	26 306	12 906	21 000	15 300	21 606

	DAUPHIN MB	BIRCH HILLS SK			
CURLING					
VOYAGES					
PARTICIPANTS	12 434	10 269	-	-	-
COMITÉ	2 525	2 309	-	-	-
RÉCOMPENSES & PRIX	1 396	961	-	-	-
DIVERTISSEMENT	300	-	-	-	-
TRANSPORT TERRESTRE	1 500	1 500	-	-	-
MONTANT AVANCÉ À LA FILIALE HÔTE	2 000	2 000	-	-	-
TOTAL - CURLING	20 154	17 039	-	-	-

	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
CHARLOTTETOWN PE					
FLÉCHETTES					
COMMANDITES (RECOUVREMENT)	(25 000)	(25 000)	-	-	-
VOYAGES					
PARTICIPANTS	23 885	16 915	28 000	28 560	29 131
COMITÉ	2 166	1 361	1 500	1 530	1 561
RÉCOMPENSES & PRIX-PARTICIPANTS	1 488	1 950	1 300	1 326	1 353
RÉCOMPENSES & PRIX-FILIALE	5 000	-	-	-	-
RÉCOMPENSES & PRIX-FILIALE	10 000	-	-	-	-
DIVERTISSEMENTS	43	-	-	-	-
MONTANT AVANCÉ À LA FILIALE HÔTE	800	800	800	816	832
TRANSPORT TERRESTRE	1 500	1 500	1 500	1 530	1 561
TOTAL - FLÉCHETTES	19 883	(2 474)	33 100	33 762	34 437
CRIBBAGE					
	NORTH BAY ON	SPRUCE GROVE AB	SAINT JOHN NB		
VOYAGES					
PARTICIPANTS	33 963	28 178	28 000	28 560	29 131
COMITÉ	1 227	969	1 500	1 530	1 561
RÉCOMPENSES & PRIX	1 463	1 404	1 300	1 326	1 353
MONTANT AVANCÉ À LA FILIALE HÔTE	800	800	800	816	832
DIVERTISSEMENT	200	-	-	-	-
TRANSPORT TERRESTRE	1 500	1 500	1 500	1 530	1 561
TOTAL CRIBBAGE	39 153	32 851	33 100	33 762	34 437
JEUX DE BILLARD					
	TECUMSEH ON	CALGARY AB			
VOYAGES					
PARTICIPANTS	25 823	18 393	-	-	-
COMITÉ	1 118	1 362	-	-	-
RÉCOMPENSES & PRIX	2 130	1 240	-	-	-
MONTANT AVANCÉ À LA FILIALE HÔTE	800	800	-	-	-
DIVERTISSEMENT	200	-	-	-	-
TRANSPORT TERRESTRE	1 500	1 500	-	-	-
TOTAL- BILLARD	31 570	23 295	-	-	-
TOTAL – SPORTS DES MEMBRES	110 760	70 711	66 200	67 524	68 874
TOTAL ATHLÉTISME	277 938	104 295	225 000	232 640	240 433
TOTAL SPORTS & COMITÉ	415 004	187 913	312 200	315 464	330 913

	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ATHLÉTISME	LANGLEY BC	SAINTE-THÉRÈSE QC	SAINTE-THÉRÈSE QC	BRANDON MB	BRANDON MB
TRANSPORT	238 246	158 897	180 000	183 600	187 272
HÉBERGEMENT & REPAS	170 683	133 307	153 600	156 672	159 805
COMITÉ – VOYAGES	11 386	4 905	7 650	7 803	7 959
COMITÉ – PER DIEM	9 360	6 345	13 350	13 617	13 889
COMITÉ LOCAL	-	-	1 000	1 020	1 040
TROUSSES / FOURNITURES & MÉDAILLES	3 040	22 584	5 000	5 100	5 202
AUTOBUS	-	4 185	10 200	10 404	10 612
HONORAIRES	3 000	2 950	3 000	3 060	3 121
RÉCEPTION	2 500	122	1 500	1 530	1 561
SVCS MÉDICAUX	-	-	200	204	208
INSTALLATIONS D'ATHLÉTISME	-	-	500	510	520
ÉQUIPEMENT / SALLES DE RÉUNIONS	-	4 343	500	510	520
CLINIENS	-	-	500	510	520
OFFICIELS	-	490	2 000	2 040	2 081
TRANSPORT & MESSAGERIE	-	-	2 000	2 040	2 081
DIVERS	378	1 523	1 000	1 020	1 040
DÉPENSES TOTALES	438 593	339 652	382 000	389 640	397 433
DÉPENSES TOTALES	(96 223)	(125 742)	(100 000)	(100 000)	(100 000)
SOUS-TOTAL	342 370	213 910	282 000	289 640	297 433
RECOUVREMENTS					
INSCRIPTION / ATHLÈTES DE L'EXTÉRIEUR DE LA LÉGION	(18 432)	(46 615)	(12 000)	(12 000)	(12 000)
COMMANDITES	(46 000)	(51 000)	(45 000)	(45 000)	(45 000)
AUTRE	-	(12 000)			
RECOUVREMENTS TOTAUX	(64 432)	(109 615)	(57 000)	(57 000)	(57 000)
DÉPENSES NETTES - ATHLÉTISME	277 938	104 295	225 000	232 640	240 433

INTRODUCTION

Le Comité national de la défense et de la sécurité s'est réuni à deux occasions depuis le dernier congrès. Ce rapport résume les activités du Comité durant cette période.

GÉNÉRAL

Le Comité demeure proactif dans ses sphères de responsabilité de suivi sur l'efficacité des politiques qui régissent les Forces armées canadiennes (FAC) dans les domaines des équipements, de la formation et de la rémunération. De concert avec le Comité des vétérans, service et aînés (VSA), qui est membre de la Conférence des associations de la défense (CAD), et grâce des liens directs avec les bureaux ou ministères pertinents, le Comité a été en mesure de contester le statu quo et d'exiger que des changements soient apportés dans divers domaines qui laissaient à désirer ou qui demandaient des améliorations. Certains travaux auprès de quelques-uns de ces comités sont soulignés dans ce rapport.

LIAISON AVEC LES FAC

Suite à des efforts concertés, le Comité a été en mesure de tisser et de consolider des liens directs avec le CEMD, le VCEMD, le Chef du personnel militaire, les commandants de service et les chefs de commandements de la GRC. Ces voies de communications nous ont bien servi et continueront de bien servir la Légion comme un accès privilégié nous permettant d'exprimer nos inquiétudes urgentes et de coordonner les efforts dans les domaines qui influent tant sur l'efficacité des FAC que celle de la GRC, de renforcer le moral de ceux et celles toujours en service, et ce, tout en venant en aide aux vétérans de ces organisations.

LEGION CONNECT

L'intérêt initial de ce Comité avec ce projet visait à faciliter l'approbation de l'utilisation des éléments graphiques liés à phase de conception des insignes militaires. Maintenant que ce projet informatique est en place, la participation du Comité de la défense et de la sécurité a été conclue et des discussions sont

en cours avec le département national approprié qui veille à sa gestion régulière.

ASSOCIATION DES VÉTÉRANS DE LA GRC

Le Comité a discuté l'engagement modifié visant à soutenir la GRC conformément au même cadre de référence que celui alloué aux militaires. Dans la foulée du rapport précédent qui faisait état d'un besoin de dialogue plus formel avec les vétérans de la GRC afin d'y recenser leurs préoccupations et leurs priorités, le président du Comité rencontrera en tête-à-tête le commissaire de la GRC. M. Paulson, tôt en 2016.

PROGRAMME DE COMMANDITES DES FAC

Comme nous l'avons précédemment mentionné au congrès de 2014, le Comité continue à assumer ses responsabilités de soutien envers les FAC, soit :

- Opération Père Noël (distribution de cadeaux de Noël au personnel des FAC et de la GRC en poste à l'étranger),
- Opération Fête du Canada (distribution d'une boîte-cadeau au personnel des FAC et de la GRC en poste à l'étranger),
- Représentation auprès de la Force opérationnelle interarmées de la Marche de Nimègue,
- Médailles de la camaraderie.

Depuis la prise en charge des activités énumérées ci-dessus, le Comité a travaillé de concert avec le département d'approvisionnement pour acheminer la livraison des boîte-cadeaux qui ont été très bien reçues à l'occasion de la fête du Canada et de la journée de Noël. Nous tenons à exprimer nos félicitations les plus cordiales au personnel du département d'approvisionnement pour l'excellent travail accompli et qui fait de ces programmes un tel succès.

Le soutien à la Marche de Nimègue inclut un membre de la Légion qui se joint au contingent des FAC. Cette année, le Comité a passé en revue neuf candidatures,

en provenance de cinq directions provinciales, et a arrêté son choix sur le camarade Sheridan Ellinson, de la filiale n° 50, de Tisdale en Saskatchewan, comme représentant de la LRC pour la Marche de Nimègue 2016. Par ailleurs, le camarade Kim Peters, de la filiale no 540 de Waterloo, en Ontario, a été retenu comme suppléant, le cas échéant.

MÉDAILLE POLAIRE – DROIT DE PORTER

La médaille polaire célèbre l'héritage nordique et reconnaît ceux et celles qui rendent des services spéciaux dans les régions polaires et le Nord canadien.

En tant que distinction honorifique créée par la Couronne, la médaille polaire fait partie du Régime canadien de distinctions honorifiques. Le programme a intégré et remplacé la Médaille du Gouverneur général pour la nordicité créée en 2005 par la très honorable Adrienne Clarkson, alors gouverneure générale. La Médaille polaire reconnaît les personnes qui ont accru la compréhension des communautés nordiques du Canada et de ses habitants ou qui se sont employées à en faire la promotion.

Elle rend également hommage aux personnes qui ont enduré les rigueurs du climat polaire et apporté une contribution considérable à l'exploration et au savoir polaire, à la recherche scientifique et à la souveraineté du Canada dans le Nord. Le programme de la médaille polaire est administré par la Chancellerie des distinctions honorifiques, qui fait partie du Bureau du secrétaire du gouverneur général.

CITOYENNETÉ – ÉPOUSES DE GUERRE

Toute la correspondance antérieure sur ce sujet a été révisée et le Comité souscrit à la réponse du

gouvernement actuel. Le Comité continuera de suivre le dossier auprès du bureau du nouveau ministre.

RÉSOLUTION DE CONGRÈS 2016

Le Comité a révisé une résolution à être soumise à l'examen du congrès, soit une résolution portant sur la Médaille du service militaire volontaire. La résolution a été rejetée par le Comité de la défense et de la sécurité.

BUDGET

Ci-joint à ce rapport une copie du budget 2016-2018 du Comité de la défense et de la sécurité. Les délégués peuvent à ce stade soulever toutes les questions qu'ils ont concernant le budget, mais toute motion visant à modifier le budget se rapportant à ce Comité devra être reportée jusqu'à ce que le budget soit formellement présenté par le trésorier national, plus tard durant les délibérations du Congrès.

CONCLUSION

Le président, le major-général (ret) Richard Blanchette, voudrait aussi, au nom de tous les vétérans, souligner le travail exceptionnel accompli par tous les membres du Comité au cours des deux dernières années, à analyser et à résoudre les nombreux dossiers de défense des droits, et leur exprimer sa sincère gratitude pour les efforts continus qu'ils ont déployés. Le Comité de Défense et sécurité entend poursuivre ses efforts à assurer une présence tangible au sein de la communauté de la défense pour venir en aide aux vétérans et à leur famille

(Ce rapport fut proposé, appuyé et approuvé par les délégués).

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
COMITÉ DÉFENSE ET SÉCURITÉ

	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
VOYAGES	3 976	829	4 600	4 692	4 786
PER DIEM	4 307	1 046	4 600	4 692	4 786
PFRAIS D'IMPRESSION, AFFRANCHISSEMENTS	272	497	-	-	-
TÉL. & FAX	-	-	-	-	-
DIVERS	163	67	200	204	208
PRIX VIMY ANNUEL & AGA	3 700	4 100	5 650	5 763	5 878
INSTITUT DE LA CONFÉRENCE DES ASSOCIATIONS DE LA DÉFENSE & CIC - REDEVANCES	2 075	2 113	2 150	2 193	2 237
LEGION CONNECT	1 074	31 584	15 000	15 300	-
PRIX DE CAMARADERIE	333	3 590	3 000	3 060	3 121
COMMANDITES DES FAC					
OPÉRATION PÈRE NOËL	15 001	15 746	25 000	25 500	26 010
OPÉRATION FÊTE DU CANADA	8 519	15 189	25 000	25 500	26 010
NIMÈGUE	12 000	8 000	8 000	8 160	8 323
DÉPENSES TOTALES	51 419	82 760	93 200	95 064	81 359

INTRODUCTION

L'objectif principal du comité RCEL de la Légion royale canadienne demeure le soutien à apporter aux vétérans des Caraïbes, dont les organisations et gouvernements sont incapables de pourvoir pleinement à leurs besoins. Avec le statut provisoire récemment accordé aux Bermudes, la Légion est maintenant responsable de 16 pays de la région des Caraïbes. Les programmes de la Légion visent à fournir une aide personnalisée aux vétérans après identification de leurs besoins. Bien que les chiffres puissent varier en raison de circonstances personnelles, nous prenons soin en 2016 de 91 vétérans et de 107 veuves, alors qu'en 2015 nous retrouvions 103 vétérans et 108 veuves. Le temps poursuit inexorablement son cours sur ces peuples fiers.

Notre capacité à répondre aux besoins des vétérans et des veuves de la région des Caraïbes découle directement des filiales de la Légion qui, chaque année, contribuent au fonds. Ainsi en 2014 vous avez donné 269 013 \$ et, en 2015, 205 662 \$. Ces dons permettent au Comité de répondre aux besoins des indigents, mais nous avons toujours besoin de fonds pour continuer notre travail, et ce, malgré une baisse du nombre de personnes qui ont besoin de notre aide. L'inflation, les coûts d'expédition et notre engagement continu à aider les organisations membres des Caraïbes avec leurs subventions médicales et administratives, demeurent une préoccupation majeure.

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Depuis le rapport que ce Comité vous a soumis en 2014, c'est un montant de 442 478 \$ qui a été engagé ou dépensé en soutien aux activités dans les Caraïbes. Ce montant inclut les fonds dépensés en 2014 et en 2015. D'un budget total de 973 814 \$, un montant additionnel de 330 000 \$ a déjà été engagé pour 2016, ce qui nous laisse pour cette année un important montant en réserve, cela dû en grande partie à une subvention financière du fonds LIBOR d'un montant de 304 050 \$, distribué par le RCEL. Nous continuons à tenir nos réunions de subventions dans l'année précédant l'allocation afin de faciliter le traitement, la comptabilité et la présentation.

- a. **Aide individuelle et administrative** – En 2014, nous avons été en mesure d'aider 117 vétérans et 112 veuves selon les tarifs d'aide établis. En 2015, nous avons aidé 103 vétérans et 108 veuves, alors qu'en 2016, nous prévoyons venir en aide à 91 vétérans et à 107 veuves.
- b. **Matériel de Coquelicot** : Le matériel pour les coquelicots est fourni gratuitement sur demande afin de venir en aide aux filiales locales dans leurs propres campagnes de financement. En 2014, à cet égard, le matériel fourni s'élevait à 21 271 \$, et les frais d'expédition et de manutention à 16 132 \$; pour 2015, les montants y étaient respectivement de 18 157 \$ et de 15 800 \$. Les demandes reçues pour 2016 se chiffrent à environ 44 000 \$, y compris les frais d'expédition. Ce montant ne pourra toutefois être finalisé avant que nous n'ayons reçu toutes les demandes et les factures de coûts d'expédition.
- c. **Aide d'urgence** – À ce jour, nous n'avons pas eu à faire face à des urgences dans la région, mais nous gardons dans ce but les excédents qui résultent, au cas où des imprévus pourraient survenir dans la région
- d. **CPAS et projets** – Notre contribution annuelle au financement du Comité permanent RCEL sur les projets d'aide sociale (CPAS), de 2014 à 2016, est demeurée constante à 5 500 \$, afin de venir en aide à l'entretien du Foyer Curphey pour les vétérans en Jamaïque.
- e. **Autres aides & Projets** – La collecte et la distribution de lunettes n'est plus nécessaire. Le programme de fournitures, d'objets et de parures tels qu'écussons, insignes, bannières, cravates, bérets et vêtements, a été maintenu et les coûts facturés à l'acheteur.

VISITES DE LIAISON (192)

En 2015, des visites ont été effectuées par le président national et le secrétaire national en Dominique, aux Bahamas et à Antigua. Lors de ces visites, une vérification des procédures est effectuée afin de s'assurer que les fonds donnés se rendent bel et bien à ceux et celles censés les recevoir. Or, ces trois pays sont bien organisés, ont en place une structure solide et font

un excellent travail pour s'assurer que les fonds soient versés aux vétérans et aux veuves. En 2016, la 32^e Conférence RCEL est prévue se tenir à Kuala Lumpur, en Malaisie. Nous espérons que les représentants de l'ensemble des 16 pays seront présents et participeront activement aux discussions régionales. Plusieurs résolutions et sujets de discussion y seront abordés, dont celui de notre aide continue envers les veuves.

LA LÉGION ET LE RCEL

Le RCEL réalise pleinement que son rôle principal ou sa raison d'être - qui est d'apporter de l'aide - est en train de disparaître. En effet, au fur et à mesure que nos vétérans nous quittent, le RCEL réalise qu'il est bien adapté pour venir en aide à d'autres organismes de bienveillance et rejoindre d'autres ressortissants des Caraïbes qui ont servi dans les forces britanniques. On appelle cela du travail de succursale. Cela s'avère particulièrement le cas pour la région des Caraïbes, dont bon nombre de ses ressortissants servent actuellement avec les Britanniques.

Le Comité RCEL a déjà commencé à planifier la tenue de son 100^e anniversaire qui se tiendra en 2021 à Cape Town, en Afrique du Sud.

BUDGET

Ci-joints au présent rapport, pour votre information, une copie des budgets du Comité RCEL et de notre Fonds RCEL. Les délégués peuvent à ce stade soulever

toutes les questions qu'ils ont concernant les dépenses du Comité, mais toute motion visant à modifier le budget se rapportant à ce Comité devra être reportée jusqu'à ce que le budget soit formellement présenté par le trésorier national, plus tard durant les délibérations du Congrès.

CONCLUSION

La Légion royale canadienne continue de faire sa part pour la région des Caraïbes, et ses vétérans et les veuves. Tout cela est dû en grande partie à votre générosité et aux fonds que vous nous avez remis pour effectuer ce travail. Sans votre aide, ce ne serait pas possible, et c'est pourquoi nous exigeons de plus en plus une reddition des comptes de la part des pays pour s'assurer que vos dons atteignent les vétérans dans le besoin. Cela est parfois difficile, mais je peux personnellement témoigner que vos fonds atteignent les vétérans et les veuves dans le besoin. Bien que le travail se poursuive, la triste réalité est que ce travail ne sera plus bientôt requis, alors que nous perdons, avec le vieillissement de la population, de plus en plus de ces vétérans.

J'aimerais par la présente remercier les membres du Comité RCEL pour leur soutien et leur passion indéfectibles à venir en aide à nos vétérans des pays alliés et des Caraïbes

(Ce rapport fut proposé, appuyé et approuvé par les délégués).

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE COMITÉ DE LA « RCEL »

	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
RÉUNIONS					
COMITÉ					
PER DIEM	869	675	675	689	702
RCEL - HONG KONG					
VOYAGES	-	12 534	-	-	-
PER DIEM	-	5 583	-	-	-
	869	18 793	675	689	702
LIAISON – LÉGION DES CARAÏBES					
VOYAGES	16 413	-	-	-	-
PER DIEM	16 361	-	-	-	-
FRAIS POSTAUX & D'IMPRESSION	171	-	-	-	-
DIVERS	254	-	-	-	-
	33 199	-	-	-	-
TOTAL	34 068	18 793	675	689	702

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE

COMITÉ RITUEL *et* RÉCOMPENSES

R. Goebel, *Président*
K. Sorrenti, *Vice-président*
B. Kiley, *Membre*
M. Latimer, *Membre*
B. Poulin, *Secrétaire*
R. Mandy, *Secrétaire adjointe*

STATISTIQUES

Votre Comité continue de rapporter ses activités selon l'année civile afin de vous donner une information qui soit pertinente. Les statistiques présentées ci-dessous brossent le tableau pour la période de deux ans se terminant le 31 décembre 2015.

De la même façon, le Comité passe régulièrement en revue le manuel de l'Aumônier. Ces deux manuels sont disponibles sur le site Web de la Légion.

ÉPINGLETTE COMMÉMORATIVE

Lors de la réunion du CEN tenue en février 2015, une approbation fut accordée autorisant le port de

PRIX	2014 APPROUVÉ	2014 RETOURNÉ	2014 TOTAL	2015 APPROUVÉ	2015 RETOURNÉ	2015 TOTAL
FEUILLE DE PALMIER - MSM	20	6	26	24	19	43
FEUILLE DE PALMIER - MSA	2	2	4	6	0	6
MSM	45	36	81	37	19	56
MSA	3	4	7	11	2	13
PRIX DES MÉDIAS	7	0	7	7	0	7
PRIX DE L'AMITIÉ	25	0	25	14	0	14
TOTAL EXAMINÉ	102	48	150	99	40	139

NOUVEAUX MEMBRES DU COMITÉ

De nouveaux membres se sont ajoutés au Comité au cours des deux dernières années. Ainsi, Bruce Poulin s'est joint en qualité de secrétaire du Comité, et Roseanna Mandy comme secrétaire adjointe.

HONNEURS ET RÉCOMPENSES

Le Comité se réunit sur une base mensuelle, soit dans des rencontres en personne, par voie électronique ou encore par téléconférence, et s'applique à traiter rapidement les demandes pour la MSM, la MSA et la Feuille de palmier. Il n'y a pas aucun retard dans le traitement de demandes.

LES MANUELS DU COMITÉ

Les manuels de la Légion n'étant plus disponibles en version papier, le Comité revoit régulièrement son manuel et y apporte au besoin tout changement jugé nécessaire. Toutes modifications au manuel pouvant altérer l'intention d'un article ou paragraphe particulier s'effectuent grâce à des recommandations approuvées par le Comité exécutif national (CEN).

l'épinglette de la *Tombe du Soldat inconnu* sur le veston de la Légion, et ce, durant la période allant du 1^{er} novembre 2015 au 30 novembre 2016. Cette épinglette, qui commémore le 100^e anniversaire de la Première guerre mondiale, peut être portée sur le revers droit du blazer de la Légion, directement sous l'épinglette *Appuyons nos troupes*. Elle doit être portée en position horizontale, comme présenté sur la carte promotionnelle de point de vente à l'achat auprès de notre département d'approvisionnement.

MÉDAILLE DU 90^E ANNIVERSAIRE

Lors de la réunion du CEN tenue en septembre 2014, l'approbation a été accordée pour l'introduction en 2016 d'une médaille anniversaire commémorant le 90^e anniversaire de la Légion en tant qu'organisation de vétérans et de services communautaires. Cette médaille arbore les couleurs de la Légion ainsi que celles du Royal Newfoundland Regiment, ce qui vient coïncider avec – et rappeler – le 100^e anniversaire de la bataille de Beaumont-Hamel. Cette médaille, qui peut être portée sur le veston de la Légion depuis juin 2015, a été mise en vente par l'entremise de

notre département d'approvisionnement et rendue disponible à tous les membres de la Légion ainsi qu'aux Dames auxiliaires.

150^E ANNIVERSAIRE

Comme nous le savons tous, l'année 2017 marque le 150^e anniversaire de ce grand pays qui est le nôtre. Il va sans dire que de nombreuses manifestations commémoratives seront organisées à travers le Canada pour célébrer ce jalon très significatif. On y verra sûrement aussi la création d'une médaille commémorative du gouvernement du Canada célébrant le 150^e anniversaire, semblable à la médaille qui avait été créée à l'occasion du 125^e. Cependant, comme c'est le cas avec toutes les médailles du gouvernement, des critères seront établis et seul un nombre limité de membres de la Légion seront admissibles à cette médaille qui elle pourra être portée sur le côté gauche du veston de la Légion. Le 150^e anniversaire de notre beau pays verra aussi nul doute la tenue de diverses célébrations dans les filiales de la Légion. C'est donc dans cet esprit que lors de la réunion du CEN en septembre 2015, l'approbation a été accordée pour qu'une médaille de la Légion commémorant le 150^e anniversaire soit frappée et autorisée à être portée sur le veston de la Légion et les uniformes des Dames auxiliaires. La distribution de cette médaille commémorative sera limitée aux membres de la Légion et aux Dames auxiliaires seulement, et se fera par le biais du département d'approvisionnement de la Légion. Le port de la médaille est autorisé à compter du 1^{er} janvier 2017.

DEMANDES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Eu égard à la constante évolution des communications par voie électronique, et suite à la demande d'une direction provinciale, le Comité a décidé d'accepter la soumission, par voie électronique, des nominations à d'importantes récompenses en provenance des directions provinciales. Un communiqué à cet effet a été envoyé aux directions provinciales en avril de l'année dernière. Suite à ce changement, la majorité de nos principales demandes de récompenses sont maintenant reçues par voie électronique. Nous invitons donc toutes les directions provinciales à bien vouloir faire parvenir leurs demandes à notre Comité par voie électronique.

LA MYOSOTIS (« NE M'OUBLIEZ PAS »)

En novembre dernier, le Comité a reçu une demande de la direction provinciale de Terre-Neuve/Labrador concernant le port de la fleur commémorative du Myosotis, communément appelée « *Ne m'oubliez pas* », sur le veston de la Légion durant une période

d'un an, et ce, afin de marquer le 100^e anniversaire de la bataille de Beaumont-Hamel.

Le 1^{er} juillet 1916, soit au premier jour de la bataille de la Somme, le Newfoundland Regiment connaît en France sa toute première bataille de la Première Guerre mondiale. Leur attaque sur Beaumont-Hamel devait être une attaque surprise, mais malheureusement les Allemands savaient ce qui se préparait et il s'ensuivit pour ce régiment les pertes les plus importantes de toute la guerre. Des 801 Terre-Neuviens qui donnèrent l'assaut ce matin-là, seulement 69 furent en mesure de répondre à l'appel le lendemain; en effet, le bilan faisait état de 255 morts, 386 blessés et 91 disparus. Depuis ce temps, Terre-Neuve a adopté la fleur du myosotis – aussi appelée « *Ne m'oubliez pas* » – comme leur fleur commémorative de tous ceux qui ont sacrifié leur vie à Beaumont-Hamel.

Lors d'une réunion du Comité tenue en décembre dernier, ce dernier a autorisé à l'unanimité les membres de la Direction provinciale de Terre-Neuve/Labrador à porter l'épinglette commémorative du Myosotis sur le veston de la Légion, durant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, à une exception près. L'exception en question est la période de la Campagne du coquelicot, soit les deux semaines qui s'étendent du 28 octobre au 11 novembre 2016, alors que ce sera le coquelicot qui devra être arboré sur le revers gauche du veston de la Légion.

BUDGET

ur votre information, une copie du budget du Comité Rituel et Récompenses pour la période 2016-2018 est joint au présent rapport. Ce rapport est inclus dans le budget qui a précédemment été officiellement présenté par le trésorier national dans son rapport.

COMITÉ DE TRAVAIL - LIEN AU SITE WEB

Le Comité revoit régulièrement les informations affichées sur le site Web de la Légion, à la section du Rituel, des récompenses et du protocole, et poursuit son travail sur un plan de développement d'une présentation Power Point aux fins d'un séminaire sur le rituel, les récompenses, le protocole et les événements cérémoniels. Ce séminaire aidera les directions provinciales, les zones, les districts et les filiales, à sensibiliser tous et chacun quant à la bonne utilisation du système de rituel, de récompenses et de protocole de la Légion.

MENTION ÉLOGIEUSE DU MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS

En 2001, avec l'approbation de Sa Majesté la Reine, la *Mention élogieuse du ministre des Anciens Combattants* a été créée pour reconnaître les personnes à travers le pays qui, sur une base volontaire, contribuaient de manière exemplaire aux soins et au bien-être des vétérans ou à la commémoration de leurs sacrifices et de leurs réalisations. Une personne peut être nommée pour cette mention élogieuse en utilisant le formulaire de candidature disponible dans les bureaux régionaux et de districts d'Anciens Combattants Canada, ou en ligne à www.veterans.gc.ca. Nous encourageons tous les membres à promouvoir cette mention élogieuse au sein de leur filiale et communauté respectives.

MÉDAILLE DU SOUVERAIN POUR LES BÉNÉVOLES

En tant que distinction honorifique officielle créée par la Couronne, la *Médaille du souverain pour les bénévoles* sera introduite au printemps 2016 et fera partie du Régime canadien de distinctions honorifiques. Le programme remplacera le *Prix du Gouverneur général pour l'entraide* créé en 1995. La cérémonie de remise inaugurale de la *Médaille du souverain pour les bénévoles* se tiendra à Halifax en juillet 2016. Les récipiendaires actuels du *Prix pour l'entraide* recevront éventuellement une médaille, comme complément à leur prix. De plus amples informations sur le processus de remise suivront en temps opportun. Pour en savoir davantage sur la médaille et le processus de mise en nomination, allez à Soumettre une candidature. Nous invitons les

membres de la Légion à promouvoir cette nouvelle *Médaille du souverain* pour les bénévoles au sein de leur filiale et de leur communauté. Un communiqué à l'intention de toutes les filiales a précédemment été envoyé pour introduire cette nouvelle récompense.

CONCLUSION

En terminant, j'aimerais remercier le président national pour son aimable nomination à la présidence de votre Comité. Je tiens également à remercier les membres du Comité du Rituel et récompenses pour leurs efforts dévoués, et les membres du personnel de la Direction nationale pour leur diligence et leur soutien.

Le Comité du Rituel et récompenses s'engage à maintenir les normes les plus élevées pour les récompenses de la Légion, ainsi que pour le protocole, le rituel et les cérémonies auxquelles prennent part les membres, filiales et directions de la Légion. Le Comité participe activement au processus de changement et de renouveau qui est présentement en branle au sein de la Légion. Ce comité reste pleinement engagé à atteindre ces objectifs.

MOTION :

Que l'épinglette commémorative « Ne m'oubliez pas » puisse être portée pendant toute l'année 2016 par tous les membres de la Légion, sauf durant la période de deux semaines menant au jour du Souvenir.

(Ce rapport fut proposé, appuyé et approuvé par les délégués).

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE – DIRECTION NATIONALE COMITÉ DU RITUEL ET RÉCOMPENSES

	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
VOYAGES	1 911	1 700	700	714	728
PER DIEM	3 053	1 440	1 000	1 020	1 040
IMPRESSION ET PAPETERIE	548	57	100	102	104
TÉL. & FAX	-	152	100	102	104
FRAIS POSTAUX	117	29	100	102	104
PUBLICATIONS					
RADIATION – VIEIL INVENTAIRE	-	-	-	-	-
DISTRIBUTION DU NOUVEL INVENTAIRE	50	-	-	-	-
TOTAL	5 679	3 378	2 000	2 040	2 081

GÉNÉRAL

Le but de ce comité consiste à conseiller la Légion sur toute question constitutionnelle découlant de l'interprétation de la *Loi incorporant La Légion royale canadienne* et des Statuts généraux, et qui pourrait être soulevée durant la période entre deux congrès. Toutes les demandes de décision doivent être soumises au secrétaire du Comité à la Direction nationale, suite à quoi l'étude du comité est coordonnée par voie électronique, soit par courriel ou téléconférence.

MANUEL DES STATUTS GÉNÉRAUX

Le manuel *Les Statuts généraux* a été révisé et mis en ligne le 1^{er} octobre 2014. Toutes les modifications ultérieures ont été distribuées et le manuel en ligne est tenu à jour.

MODIFICATIFS AUX RÈGLEMENTS DE DIRECTIONS PROVINCIALES

En 2014-2016, le Comité a examiné et approuvé les modifications proposées aux Règlements de six directions provinciales, de la Zone de l'Est des Etats-Unis d'Amérique et de la SACT.

MODIFICATIFS AUX STATUTS GÉNÉRAUX

Depuis le dernier congrès tenu à Edmonton, en Alberta, en juin 2014, le Comité exécutif national (CEN) a approuvé l'adoption de trois règlements venant modifier les *Statuts généraux* de la Légion. Les règlements n^{os} 91, 92, et 93 des Statuts généraux sont présentés dans ce rapport et soumis au congrès pour leur ratification, conformément au paragraphe 6(2) de la *Loi incorporant La Légion royale canadienne*. Si ces règlements devaient ne pas être ratifiés, ceux-ci cesseraient alors d'avoir effet à la fin de ce congrès.

RÈGLEMENT NO. 91

Un règlement pour modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date

Il est par les présentes décrété par le Conseil exécutif national à la séance du

13 septembre 2014 que ce règlement de La Légion royale canadienne modifie les *Statuts généraux* de La Légion royale canadienne et qu'ils soient modifiés tel qui suit :

SOUS-SOUS-ARTICLE 304.B.IV.

Insérez comme sous-sous article 304.b.iv.:

304.b.iv. inclure le paiement pour les frais de dépôt de plainte au montant de 100 \$ à l'ordre de la filiale ou de la direction auprès de laquelle la plainte est logée. Les frais de dépôt seront remboursés au plaignant, à l'exception d'une situation particulière, à savoir le rejet de la plainte au complet lors de l'audition de la plainte où elle est finalement disposée (après que tout appel, s'il y a lieu, ait été entendu); et

ARTICLE 506.

Enlever le libellé actuel de l'article 506 pour le remplacer comme suit :

506. Toute direction devra prendre des dispositions dans ses statuts pour mettre en œuvre et gérer les frais administratifs reliés au dépôt de plaintes et peuvent faire de même en ce qui concerne les appels en vertu de l'Article III de ces statuts.

RÈGLEMENT NO. 92

Un règlement pour modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date

Il est par les présentes décrété par le Conseil exécutif national à la séance du 22 février 2015 que ce règlement de La Légion royale canadienne modifie les *Statuts généraux* de La Légion royale canadienne et qu'ils soient modifiés tel qui suit :

ARTICLE 110.

Renumérotez le libellé de l'article 110 à 110.a.

Insérez comme sous-article 110.b :

110.b. L'utilisation des coordonnées personnelles d'un membre est réservée à

l'usage de la filiale ou direction à des fins administratives.

SOUS-ARTICLE 111.D.

Insérez comme sous-article 111.d. :

111.d. Saufs dispositions contraires lors de la nomination ou dans les règlements de la filiale ou de la direction, la durée d'une nomination est selon le mandat prescrit par l'autorité investie du pouvoir de nomination pour ce poste.

Toute résiliation avant la fin d'un mandat peut se faire seulement pour motif valable et seulement par l'autorité investie du pouvoir de nomination. Toute personne nommée peut interjeter appel concernant sa révocation motivée de la même manière que si cette révocation avait résulté de la décision rendue à la suite de l'audition d'une plainte. Le comité d'appel peut confirmer la résiliation ou ordonner la réintégration.

ARTICLE 202.

Enlever le libellé actuel de l'article 202 pour le remplacer comme suit :

202. Aucune personne qui préconise la destruction par la force du gouvernement dûment constitué du pays où se trouve sa filiale; ni aucune personne dont il est démontré qu'elle préconise ou favorise des actes subversifs ou une propagande subversive ou y participe, ne peut être admise comme membre.

RÈGLEMENT NO. 93

Un règlement pour modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date

Il est par les présentes décrété par le Conseil exécutif national à la réunion du 28 novembre 2015 que ce règlement de La Légion royale canadienne modifie les Statuts généraux de La Légion royale canadienne et qu'ils soient modifiés tel qui suit :

(Nota : L'inclusion d'un nouvel article 205 a donné lieu à de nombreuses modifications d'ordre administratif, et ce, jusqu'au paragraphe 227.d inclusivement; en effet, plusieurs des articles et paragraphes auxquels il était fait allusion exigeaient une mise à jour.)

SOUS-ARTICLE 101.J.

Insérez comme sous-article 101.j.:

101.j. ZONE INTERNATIONALE désigne une entité située à l'extérieur du Canada autorisée par la Direction nationale à fonctionner conformément à l'Article VII de ces *Statuts généraux*.

Renommer les sous-articles actuels 101.j à 101.p à lire 101.k à 101.q.

SOUS-ARTICLE 201.D.

Modifier le libellé du sous-article 201.d. comme suit :

201.d. Sous réserve des dispositions applicables à la Section des anciens combattants tuberculeux, personne ne pourra être simultanément membre de plus d'une filiale de la Légion (consulter les articles 224 à 226).

ARTICLE 205.

Insérez comme article 205. :

205. Un membre de la Légion ne peut signer ou amener comme invité dans une filiale de la Légion tout ancien membre qui a été expulsé de la Légion ou dont l'adhésion a été révoquée par le président national. De plus, tout membre du public qui a été expulsé de la Légion ou dont l'adhésion a été révoquée par le président national ne peut entrer dans une filiale de la Légion.

Renommer les articles actuels 205 à 226 à lire 206 à 227.

SOUS-ARTICLE 208.B

Modifier le libellé actuel du nouveau sous-article 208.b. comme suit :

208.b. st le conjoint, le parent, le frère ou la soeur d'un membre associé qui s'est qualifié en vertu du sous-article 208.a. ou des sous-articles 208.c. à h. Dans le cas de divorce ou de séparation légale (documentée), un conjoint qui est membre associé par mariage à un membre associé retient le droit d'adhésion à moins que celle-ci expire; ou

ARTICLE 211.

Modifier le libellé actuel du nouvel article 211 comme suit :

211. L'adhésion aux filiales/postes situés aux États-Unis d'Amérique est accessible

seulement aux citoyens canadiens et sujets du Commonwealth qui satisfont aux critères d'éligibilité stipulés aux articles 206 à 209, ainsi qu'aux citoyens américains qui satisfont aux critères stipulés aux articles 212 à 214.

SOUS-ARTICLE 212.B.

Modifier le libellé actuel du nouveau sous-article 212.b. comme suit :

212.b. Un membre admis en vertu du sous-article 212.a. peut transférer son adhésion à une filiale de la Légion située au Canada. Cependant, un changement obligatoire à la catégorie d'adhésion d'affilié non-votant serait requis.

SOUS-SOUS-ARTICLE 213.A.I.

Modifier le libellé actuel du nouveau sous-sous-article 213.a.i. comme suit :

213.a.i. est l'enfant, l'enfant adopté, l'enfant du conjoint, le petit-enfant, la nièce ou le neveu, le conjoint, le veuf ou la veuve, le frère ou la sœur, ou le parent d'une personne qui est ou était éligible à devenir un membre ordinaire d'une filiale ou d'un poste situé aux États-Unis d'Amérique, en vertu de l'article 212; ou

SOUS-SOUS-ARTICLE 213.A.II.

Modifier le libellé actuel du nouveau sous-sous-article 213.a.ii. comme suit :

213.a.ii. est le conjoint, le parent, le frère ou la sœur d'un membre associé qui s'est qualifié en vertu du sous-article 213.a.i ou 213.a.iii. Dans le cas de divorce ou de séparation légale (documentée), un conjoint qui est membre associé par mariage à un membre associé retient le droit d'adhésion à moins que celle-ci expire; ou

SOUS-ARTICLE 213.B.

Modifier le libellé actuel du nouveau sous-article 213.b. comme suit :

213.b. Un membre admis en vertu du sous-article 213.a. peut transférer son adhésion à une filiale de la Légion située au Canada. Cependant, un changement obligatoire à la catégorie d'adhésion d'affilié non-votant serait requis.

SOUS-ARTICLE 214.B.

Modifier le libellé actuel du nouveau sous-article 214.b. comme suit :

214.b. Un membre admis en vertu du sous-article 214.a. peut transférer son

adhésion à une filiale de la Légion située au Canada. Cependant, un changement obligatoire à la catégorie d'adhésion d'affilié non-votant serait requis.

ARTICLE 215.

Modifier le libellé actuel du nouvel article 215 comme suit :

215. En dépit des dispositions stipulées aux articles 206 à 214, toute personne qui était qualifiée et est devenue un membre ordinaire, associé ou affilié d'une filiale située au Canada conserve ses titres malgré le fait que cette personne soit devenue citoyenne des États-Unis d'Amérique.

SECTION 216.

Modifier le libellé actuel du nouvel article 216 comme suit :

216. L'adhésion aux filiales situées en Europe est accessible aux citoyens canadiens et sujets du Commonwealth qui satisfont aux critères d'éligibilité stipulés aux articles 206 à 209, ainsi qu'à tout citoyen d'un pays de l'OTAN qui satisfait aux critères stipulés aux articles 217 à 219.

SOUS-ARTICLE 217.B.

Modifier le libellé actuel du nouveau sous-article 217.b. comme suit :

217.b. Un membre admis en vertu du sous-article 217.a. peut transférer son adhésion à une filiale de la Légion située au Canada. Cependant, un changement obligatoire à la catégorie d'adhésion d'affilié non-votant serait requis.

SOUS-SOUS-ARTICLE 218.A.I.

Modifier le libellé actuel du nouveau sous-sous-article 218.a.i. comme suit :

218.a.i. est l'enfant, l'enfant adopté, l'enfant du conjoint, le petit-enfant, la nièce ou le neveu, le conjoint, le veuf ou la veuve, le frère ou la sœur, ou le parent d'une personne qui est ou était éligible à devenir un membre ordinaire d'une filiale située en Europe, en vertu de l'article 217; ou

SOUS-SOUS-ARTICLE 218.A.II.

Modifier le libellé actuel du nouveau sous-sous-article 218.a.ii. comme suit :

218.a.ii. est le conjoint, le parent, le frère ou la sœur d'un membre associé qui s'est qualifié en vertu du sous-article 218.a.i

ou 218.a.iii. Dans le cas de divorce ou de séparation légale (documentée), un conjoint qui est membre associé par mariage à un membre associé retient le droit d'adhésion à moins que celle-ci expire; ou

SOUS-ARTICLE 218.B.

Modifier le libellé actuel du nouveau sous-article 218.b. comme suit :

218.b. Un membre admis en vertu du sous-article 218.a. peut transférer son adhésion à une filiale de la Légion située au Canada. Cependant, un changement obligatoire à la catégorie d'adhésion d'affilié non-votant serait requis.

SOUS-ARTICLE 219.B.

Modifier le libellé actuel du nouveau sous-article 219.b. comme suit :

219.b. Un membre admis en vertu du sous-article 219.a. peut transférer son adhésion à une filiale de la Légion située au Canada. Cependant, un changement obligatoire à la catégorie d'adhésion d'affilié non-votant serait requis.

ARTICLE 220.

Modifier le libellé actuel du nouvel article 220 comme suit :

220. En dépit des dispositions stipulées aux articles 206 à 209 et 216 à 219, toute personne qui était qualifiée et est devenue un membre ordinaire, associé ou affilié d'une filiale située au Canada conserve ses titres malgré le fait que cette personne soit devenue citoyenne d'un autre pays de l'OTAN.

ARTICLE 224.

Modifier le libellé actuel du nouvel article 224 comme suit :

224. Les candidats à l'adhésion à la Légion qui satisfont aussi aux critères plus restrictifs de l'article 225 peuvent choisir d'être assignés à la Section des anciens combattants tuberculeux. Sous réserve du consentement de tels candidats à titre individuel, leur adhésion devra être intégrée à une filiale de la Section des anciens combattants tuberculeux la plus rapprochée. Les formulaires de demande de tels candidats devront clairement indiquer « Section des anciens combattants tuberculeux ».

SOUS-SOUS-ARTICLE 225.A.III.

Modifier le libellé actuel du nouveau sous-sous-article 225.a.iii. comme suit :

225.a.iii. le conjoint d'un membre associé qui s'est qualifié en vertu de la Sous-sous-section 225.a.ii.

SOUS-ARTICLE 227.D.

Modifier le libellé actuel du nouveau sous-article 227.d. comme suit :

227.d. En dépit du sous-article 227.a., une filiale a le droit de refuser à un membre la permission de transférer à cette filiale.

SUBSECTION 418.B.

Modifier le libellé actuel du sous-article 418.b. comme suit :

418.b. Un appel à la Direction nationale peut être soumis par toute direction, toute filiale, tout Auxiliaire, tout officier ou membre touché par une telle action. Ce qui suit s'applique à un appel d'une décision rendue en vertu du sous-article 418 a., de l'article 505 ou du sous-article 708 c. des *Statuts généraux* :

ARTICLE 701.

Modifier le libellé actuel de l'article 701 comme suit :
OBLIGATIONS CRÉÉES PAR L'ADHÉSION

701. Les membres des filiales ou postes de La Légion royale canadienne situés à l'extérieur du Canada maintiendront et perpétueront les buts, objets et principes de la Légion dans la mesure où ces derniers sont compatibles avec l'allégeance qu'ils doivent à leur patrie.

ARTICLE 702.

Modifier le libellé actuel de l'article 702 comme suit :
FILIALES/POSTES

702. La Direction nationale autorise la formation de filiales/postes à l'extérieur du Canada conformément aux présents *Statuts généraux*.

ARTICLE 703.

Modifier le libellé actuel de l'article 703 comme suit :
703.

- a. Les filiales/postes sont administrés par et sous l'autorité d'une zone internationale reconnue.
- b. Les zones internationales reconnues sont celles stipulées à l'article 704 et les filiales/postes situés dans le territoire délimité d'une zone relèvent de l'autorité de cette zone internationale.

- c. Les filiales/postes seront assujettis aux présents *Statuts généraux* comme le sont les filiales situées au Canada.

ARTICLE 704.

Modifier le libellé actuel de l'article 704 comme suit :
ZONES INTERNATIONALES

- 704.** Les zones internationales sont établies comme suit :
- a. la zone de l'Ouest des États-Unis d'Amérique;
 - b. la zone de l'Est des États-Unis d'Amérique;
 - c. la zone d'Europe;
 - d. toute autre zone internationale telle qu'autorisée par la Direction nationale; et
 - e. l'autorité des zones internationales sera telle qu'approuvée par la Direction nationale et toute nouvelle filiale ou nouveau poste constitué en vertu de cet article relèvera de l'autorité de la zone internationale désignée.

ARTICLE 705.

Modifier le libellé actuel de l'article 705 comme suit :

- 705.** Les zones internationales constituées à l'extérieur du Canada seront régies par les présents *Statuts généraux*.

ARTICLE 706.

Insérez le libellé suivant comme article 706. :

- 706.** À l'intérieur de son territoire tel que délimité par la Direction nationale, une zone internationale a toutes les obligations et fonctions d'une direction provinciale conformément à la Loi et les présents *Statuts généraux*. Lorsque le terme « filiale » est utilisé dans la Loi ou les présents *Statuts généraux*, il comprend le terme « poste » selon le cas.

ARTICLE 707.

Insérez le libellé suivant comme article 707. :

- 707.** Une zone internationale devra prévoir des dispositions regardant son fonctionnement à l'intérieur de son territoire en conformité avec les présents *Statuts généraux*, puis les soumettre pour approbation à la Direction nationale.

ARTICLE 708.

Insérez le libellé suivant comme article 708. :

- 708.** Une zone internationale dispose des droits spécifiques suivants :

- a. Disposer de plaintes conformément à l'Article III des présents *Statuts généraux* de la même manière qu'une direction provinciale, à l'exception des appels qui devront être référés par le commandant de la zone internationale directement à la Direction nationale.
- b. À l'intérieur de son territoire, le commandant de la zone internationale peut, après enquête et pour un motif clairement indiqué, suspendre la charte ou les pouvoirs de toute filiale, tout poste ou tout Auxiliaire, ou suspendre tout officier, ou prendre toute autre mesure qu'il juge nécessaire ou opportune pour le bien de la Légion. Il fera rapport à la Direction nationale des mesures qu'il a prises.
- c. Un appel à la Direction nationale peut être soumis par toute filiale, tout poste, tout Auxiliaire, tout officier ou membre touché par une telle action.

ARTICLE 709.

Insérez le libellé suivant comme article 709. :

ÉNONCÉ DE PRINCIPES

- 709.** Lorsqu'une filiale ou un poste situé à l'extérieur du Canada cesse d'opérer comme entité de La Légion royale canadienne, les considérations suivantes s'appliquent lors de la disposition de leurs biens :
- a. Les avoirs résiduels devraient demeurer dans la zone internationale et être traités de façon à profiter La Légion royale canadienne, ses buts et objets.
 - b. En ce qui concerne les biens, la zone internationale devrait tenir compte de tout souhait exprimé par les membres de la filiale ou du poste à l'égard de leur utilisation par/dans la communauté locale, de

la même manière dont les avoirs d'une filiale seraient traités dans des circonstances similaires au Canada.

- c. Aucun bien ne devrait être distribué au ou pour le bénéfice des membres.

RÈGLEMENT NO 94

Un règlement visant à modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date

Il est décrété par la présente, en tant que règlement de La Légion royale canadienne, tel que sanctionné en session lors du Conseil exécutif national ce 17^e jour d'avril 2016, que les Statuts généraux de La Légion royale canadienne soient modifiés comme suit :

SOUS-SECTION 1101.A.

Modifiez la sous-section 1101.a. comme suit :

- 1101.a.** Lorsqu'une direction, une filiale ou un groupe de filiales organisent une campagne du coquelicot en groupe, ou de façon conjointe avec toute autre organisation, cette direction, cette filiale ou ce groupe de filiales sera responsable de tous les aspects de la campagne.

SECTION 1103.

Modifiez la section 1103 comme suit :

- 1103.** Une direction, une filiale ou un groupe de filiales peut investir des fonds du coquelicot dans des obligations à court terme du gouvernement ou de sociétés, ou d'autres titres facilement négociables, tels qu'autorisés par l'instance législative compétente à l'égard du placement des fonds en fidéicommis.

SECTION 1104.

Supprimez en entier le texte actuel de la section 1104 et remplacez par ce qui suit :

- 1104.a.** Le rôle et les obligations des fonds en fidéicommis du coquelicot consistent à venir en aide à un vétéran, tel que défini à la sous-section 101.d. des Statuts généraux de La Légion royale canadienne, et à sa famille dans le besoin.
- b.** La direction, une branche ou un groupe de filiales ne peut retirer ou utiliser les Fonds du coquelicot qu'à des fins conformes aux procédures et aux conditions prescrites dans le Manuel du coquelicot.

SECTIONS 1105 – 1117

Supprimez en entier les sections 1105 à 1117 inclusivement.

Renumérotez la section 1118 à 1105

NOUVELLE SOUS-SECTION 1105.A.

Modifiez la section 1105.a. comme suit :

- 1105.a.** Chaque direction provinciale disposera d'un Fonds central provincial duquel des montants pourront être offerts à des filiales dont les fonds en fidéicommis ont été épuisés, ou encore dans lequel des contributions pourront être versées par des filiales ou groupes de filiales dont les fonds du coquelicot excèdent leurs besoins.

VOTE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Les procédures de vote électronique en ligne ont été formalisées :

- i. le manuel sur les Règles de procédure établit la marche à suivre quant au vote par voie électronique;
- ii. le vote est mené sous la surveillance et le contrôle du président;
- iii. la date du vote et les horaires relatifs aux échéances et discussions sont déterminés avant le vote et doivent être respectés ;
- iv. les exigences liées au quorum sont établies au préalable;
- v. le temps alloué aux discussions doit être établi avant la période de vote, et nul ne peut voter avant la fin de la période établie pour les discussions;
- vi. le vote de chaque membre doit être publié avec les résultats du vote.

CONGRÈS 2014 – RÉOLUTION ALTA-NWT 16 SUR LE VOTE

Une résolution liée aux élections (ALTA-NWT 16) a été adoptée au Congrès national. Bien que l'intention de la résolution était d'assurer une uniformité du processus de vote parmi les directions provinciales et les filiales, des opinions divergentes sont apparues sur les façons d'atteindre cet objectif :

- Pour atteindre l'objectif, l'article 515 des *Statuts généraux* serait supprimé, éliminant ainsi le pouvoir qu'a une direction provinciale à régir le vote par procuration. Faire autrement ferait en sorte que tout changement ne s'appliquerait pas

à tous les membres, mais serait plutôt assujéti à toute décision qu'une direction provinciale pourrait prendre sur le vote par procuration;

- Le vote par anticipation et le vote par procuration sont entre eux des concepts incompatibles. Par conséquent, pour une disposition courante applicable à toutes les filiales qui ferait en sorte que les procédures de suffrage soient les mêmes pour tous les membres (et non seulement pour les participants présents à la réunion), il faudrait introduire aux *Statuts généraux* un article habilitant;
- Dans la pratique, cette résolution s'avère impossible à réaliser. Par exemple, chaque membre ne peut se voir accorder un vote, qu'il soit ou non présent à la réunion, lorsqu'éligible à des postes subalternes, sans qu'il y ait vote par procuration. Cela signifierait l'élimination du vote par anticipation qui existe actuellement dans de nombreuses filiales et l'imposition d'un système de vote par procuration complexe, compliqué et fastidieux, dans la mesure où il viendrait contrecarrer tout processus électoral viable pour de nombreuses filiales.

Compte tenu de ce qui précède, le président national a exercé ses pouvoirs conformément à l'article 417 des *Statuts généraux* et suspendu la mise en œuvre de la résolution ALTA NWT 16.

BUDGET

Pour votre information, une copie du budget du Comité Constitution et lois pour la période 2016-2018 est joint au présent rapport. Les délégués peuvent à ce stade soulever toutes les questions qu'ils ont concernant les dépenses du Comité, mais toute motion visant à apporter des changements au budget devra être reportée jusqu'à ce que le budget soit officiellement présenté par le trésorier national plus tard, lors des travaux du Congrès.

Comme le mandat de ce Comité tire à sa fin, je voudrais remercier ses membres et le personnel de la Direction nationale pour leur dévouement, leurs efforts inlassables, leurs bons conseils et leur soutien.

(Ce rapport fut proposé, appuyé et approuvé par les délégués).

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE COMITÉ CONSTITUTION ET LOIS

	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
VOYAGES	197	-	150	153	156
PER DIEM	277	-	350	357	364
IMPRESSION ET PAPETERIE	251	343	100	102	104
TÉL. & FAX	26	77	100	102	104
FRAIS POSTAUX	211	202	100	102	104
DIVERS	114	-	-	-	-
PUBLICATIONS					
RADIATION – VIEIL INVENTAIRE	-	423	-	-	-
DISTRIBUTION DU NOUVEL INVENTAIRE	1 338	-	-	-	-
TOTAL	2 414	1 046	800	816	832

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE

SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS TUBERCULEUX

C. Paul, *Président*
K. Merola, *Premier vice-président*
P. Varga, *Deuxième vice-présidente*
S. Fraser, *Secrétaire-trésorier*
B. Wignes, *Président sortant*

SALUTATIONS

Au nom des membres des trois filiales de la Section des anciens combattants tuberculeux (SACT), je salue les délégués du Congrès et les membres du Conseil exécutif national et vous souhaite un congrès réussi à St. John's.

INTRODUCTION

Conjointement avec le Congrès national qui se tient tous les deux ans, les délégués de la SACT se rassemblent pour tenir leur propre congrès. Le dernier congrès a eu lieu en juin 2014 à Edmonton, en Alberta.

Lors de ce dernier congrès, les délégués m'ont réélu à un troisième mandat comme président. Je suis les traces de nombreux camarades dévoués qui ont réussi à maintenir une voix forte pour les anciens combattants invalidés pour des problèmes de respiration et leurs familles. Comme la plupart des filiales de la Légion, nous nous efforçons d'accroître notre adhésion et de maintenir un haut niveau de renouvellements. Malheureusement, nos rangs diminuent chaque mois à la suite de décès. Compte tenu du fait que seuls les camarades aux prises avec des maladies pulmonaires ou qui en sont handicapés peuvent joindre la SACT, notre bassin de candidats est limité. Nous comptons sur les camarades de la Légion qui veulent nous appuyer d'acheter une adhésion double chez l'une de nos filiales. J'aimerais remercier les membres du Conseil exécutif national pour leur appui à la SACT et ses filiales.

HISTORIQUE

Cette courte présentation historique est offerte afin de rappeler aux Légionnaires la relation spéciale qui existe entre la Section des anciens combattants tuberculeux et la Légion royale canadienne.

L'Association canadienne des anciens combattants tuberculeux (ACACT) a vu le jour en 1917.

En 1925, le feld-maréchal Earl Haig visita le Canada dans le but de promouvoir la formation d'une légion canadienne. À l'époque, l'ACACT comptait plus de 7000 membres et elle avait connu beaucoup de succès

à obtenir des pensions d'invalidité pour les vétérans invalidés par des problèmes respiratoires.

L'Association donna à la Légion son début financier en lui fournissant 10 000 \$, ce qui était une somme importante dans les années 1920. L'ACACT offrit aussi les services d'officiers d'entraide très expérimentés qui avaient fait leurs preuves en traitant de milliers de réclamations et qui connaissaient bien la législation concernant les anciens combattants.

Enfin, l'Association joua un rôle très important lors du congrès sur l'unité tenu à Winnipeg en novembre 1925. Le 1er septembre 1926, à Victoria, en Colombie-Britannique, les articles de foi les plus solennels furent signés par sir Percy Lake, créant ainsi la Section des anciens combattants tuberculeux (SACT) de la Légion canadienne.

CONGRÈS

Conformément à la tradition établie avant le congrès sur l'unité de 1925, l'Association canadienne des anciens combattants tuberculeux (ACACT) et la Section des anciens combattants tuberculeux (SACT) ont tenu leur congrès le 9 juin 2014 à Edmonton. C'est durant ce congrès que nous avons réaffirmé notre engagement à défendre les intérêts spéciaux des anciens combattants invalidés pour raisons respiratoires dans l'immédiat.

Les quatre filiales de la SACT ont alors déposé leur rapport respectif et ceux-ci sont retenus, avec le procès-verbal, par le secrétaire-trésorier national. Nous envoyons aussi copie de ces documents à la Direction nationale.

La Section des anciens combattants tuberculeux (SACT) a maintenu trois filiales depuis son dernier congrès, soit à Vancouver, Calgary, et Saskatoon. Le nombre total de membres était au-dessous de 450 à la fin de 2015, ce qui marque une légère diminution. Nous avons les mêmes défis à relever relativement à l'adhésion que les filiales régulières de la Légion. Bien que cette diminution soit attribuable en bonne partie au décès de plusieurs membres âgés, une autre raison est le nombre de non-renouvellements. Nos filiales sont en train de renouer avec ces non-

renouvellements afin de les ramener au sein de la famille de la Légion.

ACTIVITÉS

Nous avons tenu de nombreuses téléconférences depuis le congrès de juin 2014. Notre comité exécutif va présenter au congrès de la SACT de 2016 une résolution visant l'acceptation des statuts modifiés. Une fois la résolution approuvée, la SACT fera parvenir les statuts modifiés au CEN pour leur approbation.

La SACT nationale a mis sur pied un projet national; il s'agit d'aider un étudiant de l'Université de Saskatchewan à faire de la recherche dans le domaine des problèmes respiratoires, y compris la tuberculose. Le coût est de 25 000 \$ réparti sur trois ans. Nous espérons connaître le nom de l'étudiant d'ici la fin d'avril.

Nos filiales ont tenu des réunions concernant des bourses d'études, elles ont travaillé fort durant la campagne du Coquelicot, elles ont organisé et pris part aux cérémonies du jour du Souvenir. Plusieurs membres de nos filiales ont aussi visité des écoles publiques pour aider les étudiants avec le service du jour du Souvenir.

Nous nous efforçons de travailler étroitement avec la communauté en travaillant avec les filiales locales dans nos villes, par l'entremise des zones ou districts, et avec nos directions provinciales respectueusement.

GÉNÉRALITÉS

La tuberculose

La plupart des Canadiens ne se soucient guère de la tuberculose qui semble affecter les gens à travers le monde, mais pas autant au pays; les cas reportés se retrouvent dans le Nord parmi nos Premières nations. Alors que l'on pensait la tuberculose complètement éradiquée, son incidence est de nouveau à la hausse.

Dernièrement, il semble y avoir plus d'articles de journaux au sujet de la tuberculose. Les médias en Saskatchewan ont diffusé plusieurs articles depuis 2012.

En décembre 2012, un test s'est révélé positif pour la tuberculose chez un étudiant du campus de l'Université de Saskatchewan. On avait alors conseillé à des centaines d'étudiants et membres de faculté qui avaient pu être en contact avec celui-ci de se faire tester malgré le risque minime. Aux dernières

nouvelles, 589 personnes avaient été testées et aucun nouveau cas de tuberculose n'avait été détecté, mais plusieurs n'avaient toujours pas été testées.

Un article en date du 6 novembre 2013 révélait un nouvel appareil mobile testant la résistance aux antituberculeux. En 2012, on estimait que 8,6 millions de personnes avaient développé la tuberculose; de ce nombre, 1,3 million de personnes sont mortes. Ce nouveau test rapide sera appelé Q-TB, et se base sur l'analyse de l'ADN à partir d'expectorations; les résultats aideront de plus à diagnostiquer le traitement du patient. Pour ceux qui souhaitent en savoir plus long, cherchez « Science Daily » et cliquez sur le lien « Nouvelles ».

Le ministre de la Santé de la Saskatchewan espère lancer une stratégie pluriannuelle pour combattre la tuberculose en Saskatchewan où il y a environ 80 cas signalés chaque année. C'est dans cette optique que nous devons continuer nos efforts dans la lutte à éliminer cette maladie.

CONCLUSION

Alors que mon dernier mandat de président de la SACT tire à sa fin, j'aimerais remercier les membres du Conseil exécutif national, le secrétaire national et son personnel, pour leur gentillesse, leur amitié et surtout les bons conseils qu'ils m'ont donnés en appui au cours de ces dernières années. Je tiens aussi à remercier les membres de notre comité exécutif, les membres de nos filiales à travers le pays et leurs représentants provinciaux, pour la réussite de mon mandat.

Je souhaite aux nouveaux membres du Conseil exécutif national de réussir leur mandat.

MOTION : Que la Direction nationale reconfirme son engagement pris envers l'AACT/SACT lors du Congrès de l'unité tenu en 1925, conformément aux Articles de foi solennel signés en date du 1^{er} septembre 1926, en :

- maintenant d'une part le siège de l'AACT/SACT au sein du Conseil exécutif national, et ce, avec tous ses privilèges, et
- s'assurant d'autre part, que l'AACT/SACT garde son siège au sein du Conseil exécutif national tant et aussi longtemps que les membres de l'AACT/SACT décideront d'y siéger.

(Ce rapport fut proposé, appuyé et approuvé par les délégués).

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE

COMITÉ DU GROUPE CONSULTATIF DES VÉTÉRANS

L. Murray, *Président*
T. Eagles, *Membre*
D. Flannigan, *Membre*
R. Blanchette, *Membre*
B. White, *Secrétaire*
R. McInnis, *Secrétaire adjoint*

GÉNÉRAL

L'objectif du comité du Groupe consultatif des anciens combattants et de l'assemblée des organisations qui le composent, consiste à regrouper les divers groupes d'anciens combattants/vétérans pour discuter de questions d'intérêt commun et de s'entendre sur les enjeux à revendiquer auprès du gouvernement pour le mieux-être de tous les vétérans et membres en service actif des Forces armées (FAC) canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), et de leur famille. Les réunions permettent d'identifier les enjeux urgents à être préconisés auprès d'Anciens Combattants Canada (ACC) et des FAC pour leur examen et une solution possible.

Normalement, il n'y a qu'une réunion par année, mais à l'occasion, comme au cours des récentes années, une deuxième rencontre peut avoir lieu selon les enjeux du moment. Ainsi, l'Assemblée s'est réunie à la Legion House en avril 2015 et, plus récemment, en mars 2016.

ENJEUX

En avril 2015, les enjeux portaient sur le budget du gouvernement annoncé plus tôt en début de printemps, et notamment sur la mise en place des diverses annonces faites dans le budget ainsi que sur l'élaboration de règlements et de directives. Des écarts dans la prestation des services ont par ailleurs été identifiés ainsi que certains enjeux qui n'avaient pas été abordés dans l'annonce du budget. Or, l'appel à la tenue d'élections aura fait en sorte de laisser en suspens la plupart des annonces faites dans le budget.

En mars 2016, l'Assemblée s'est surtout penchée sur certains aspects de la lettre de mandat adressée par le premier ministre au ministre des Anciens Combattants. Dans cette lettre, il est fait mention des attentes qu'ont les vétérans, et il sera intéressant de suivre l'évolution du gouvernement actuel durant son mandat et de voir jusqu'à quel point il répondra aux attentes. Suite à la réunion, il a été convenu que

le gouvernement devrait, dans une certaine mesure, fournir une feuille de route ou indiquer comment il entend gérer les enjeux liés aux vétérans.

RÉSOLUTIONS

Aucune résolution n'a été soumise à l'attention de ce Comité; en effet, toutes les résolutions liées aux vétérans et aux membres des FAC sont examinées par le Comité VSA et le Comité de défense et de sécurité.

BUDGET

Ci-joint à ce rapport une copie du budget de ce Comité. Les délégués peuvent à ce stade soulever leurs questions quant au budget, mais toute motion visant à apporter des changements devra être reportée plus tard lorsque le budget complet sera soumis à l'approbation du trésorier national.

CONCLUSION

La participation de ce Comité à l'Assemblée confirme la position de la Légion et contribue à nouer de solides relations entre les diverses organisations de vétérans. Aussi, et afin de favoriser au maximum des discussions ouvertes parmi les représentants des diverses organisations de vétérans présentes, les représentants du gouvernement, y compris le personnel d'ACC, sont rarement invités à ces réunions, sauf peut-être, à l'occasion, pour des mises à jour d'informations sur des sujets tels que la commémoration.

En terminant, je voudrais exprimer mes remerciements personnels aux officiers élus du Comité exécutif national (CEN) qui participent à ce Comité, ainsi qu'au secrétaire national et au directeur du Bureau d'entraide – et à leur personnel respectif –, pour leur précieux soutien fourni au Comité.

(Ce rapport fut proposé, appuyé et approuvé par les délégués).

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
COMITÉ DE CONSULTATION DES VÉTÉRANS

	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
VOYAGES	2 968	2 205	2 600	2 652	2 705
PER DIEM	2 790	1 693	2 600	2 652	2 705
FRAIS D'IMPRESSION & BUREAU	-	-	50	51	52
TÉL.	-	-	50	51	52
FRAIS POSTAUX	-	-	-	-	-
DIVERS	-	46	50	51	52
TOTAL	5 758	3 944	5 350	5 457	5 566

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE COMITÉ CAP *sur L'AVENIR*

T. Eagles, *Président*
Tous les membres du C.E.N., *Membres*
B. White, *Secrétaire*

GÉNÉRALITÉS

Camarades, au cours de mon mandat, j'ai pris une différente vue du comité Cap sur l'avenir. En tant que comité spécial, j'ai réuni les membres du CEN en février 2015 pour examiner les finances de la Légion tel que nous avait mandatés notre dernier Congrès national. Ce faisant, je voulais m'assurer que chacun des officiers supérieurs élus de la Légion reçoit la même information et la même opportunité de donner son avis concernant la future stabilité financière de la Légion. Tel que vous pouvez le constater d'après le rapport du trésorier national, nous avons réussi à ce regard.

BUDGET

À titre d'information, vous trouverez, joint à ce rapport, le budget du comité Cap sur l'avenir. Les délégués peuvent à ce moment-ci soulever leurs questions concernant les dépenses du comité. Toutefois, toute motion visant à apporter des

changements au budget de ce comité devra être reportée lors de la présentation formelle du budget par le trésorier national au cours des délibérations du congrès.

CONCLUSION

Camarades, je ne vois pas le besoin de convoquer d'autres réunions du comité Cap sur l'avenir, mais je laisse cette décision à mon successeur. Je tiens à remercier les membres du CEN pour leur contribution et leur bon conseil durant mon mandat. J'aimerais aussi remercier le personnel qui a si efficacement appuyé le travail de ce comité.

(Ce rapport fut proposé, appuyé et approuvé par les délégués).

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE COMITÉ CAP SUR L'AVENIR

	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
VOYAGES	-	2 983	3 500	3 570	3 641
PER DIEM	-	4 068	3 500	3 570	3 641
FRAIS D'IMPRESSION	-	-	50	51	52
FRAIS POSTAUX	-	-	50	51	52
TÉL. & FAX	-	-	50	51	52
DIVERS	-	-	-	-	-
TOTAL	-	7 051	7 150	7 293	7 439

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE

COMITÉ *du* PERFECTIONNEMENT *en* LEADERSHIP

E. Pigeau, *Président*
J. Frost, *Vice-président*
M.A. Misfeldt, *Member*
G. Moore, *Membre*
P. Varga, *Membre*
S. Clark, *Secrétaire*
K. Therien, *Secrétaire-adjointe*

GÉNÉRALITÉS

L'objectif de ce comité est de développer et de maintenir des programmes visant à éduquer, promouvoir et développer les leaders potentiels à tous les niveaux de la Légion. Cet objectif a été atteint grâce à la création de dix modules qui identifient les éléments essentiels au fonctionnement de la Légion et fournissent l'information nécessaire aux individus aspirant à des postes de direction ; une série de documents de référence fut développée.

Depuis le dernier Congrès national de 2014, les membres du comité ont tenu quatre réunions, toutes au moyen de la téléconférence.

MODULES

Les dix modules sont : Orientation à la Légion ; La gestion d'une filiale ; Description des postes et responsabilités ; Élections ; Rituel, récompenses et protocole ; Commémorations et cérémonial ; Relations publiques et sensibilisation communautaire ; La tenue de réunions et le processus démocratique ; L'écoute efficace et les compétences interpersonnelles ; Médiation et règlement des conflits.

Chaque module comprend un nombre de chapitres, ou sujets individuels, qui sont présentés selon la perspective d'un nouveau membre. Nous développerons aussi une chronologie de sujets en deux volets, l'un pour les nouveaux membres, l'autre pour les membres qui le sont déjà.

Chaque module commence à l'aide d'un tableau synoptique qui liste les sujets individuels, la clientèle cible, la description même du module et la durée de son examen. Ceci servira de source de référence tout en permettant au membre de se concentrer sur ses besoins et en encourageant son engagement.

Tous les modules sont conçus comme « documents en évolution » alors qu'ils seront révisés et mis à jour continuellement.

Les modules sont affichés sur le site Web de la Direction nationale, sous l'onglet Ressources des comités, et seront éventuellement transférés dans la section pour membres seulement. Chacun de ces modules peut être téléchargé, enregistré ou imprimé à partir du site Web. Les directions, districts ou zones qui désirent modifier un module pour une présentation, une session de formation ou l'addition de contenu local peuvent demander une version électronique.

CONTRIBUTION DES DIRECTIONS PROVINCIALES

Le comité tient à reconnaître les directions provinciales pour leur excellente coopération. Plusieurs de ces directions ont déjà en place un programme de formation en leadership ; les idées et l'information qu'elles ont partagées ont été une ressource précieuse.

CONCLUSION

Camarades, nous avons, pour la première fois, une stratégie compréhensive de formation. Cela n'aurait pas été possible sans le dévouement énorme de plusieurs officiers, anciens et présents, des directions provinciales autant que des membres et employés. C'était un privilège et un honneur que de travailler avec ces incroyables légionnaires.

La tâche continue du comité sera de réviser le nouveau matériel, de mettre le site à jour au besoin et de promouvoir le programme. Pour ce faire, je propose que les divers segments du programme soient adoptés et mis en œuvre par les filiales partout au pays, et ce, à titre d'essai. Leurs commentaires aideront à améliorer le programme.

Camarade président Tom, au nom de l'équipe du perfectionnement en leadership de la Direction nationale, je vous remercie de nous avoir nommé à ce programme. Votre appui continu à ce programme fait preuve de votre engagement envers la survie de la Légion à tous les niveaux.

BUDGET

À titre d'information, vous trouverez, joint à ce rapport, le budget du comité du perfectionnement en leadership pour la période 2016 à 2018. Les délégués peuvent à ce moment-ci soulever leurs questions concernant les dépenses du comité. Toutefois, toute motion visant à apporter des changements au budget de ce comité devra être reportée lors de la présentation formelle du budget par le trésorier national au cours des délibérations du congrès.

(Ce rapport fut proposé, appuyé et approuvé par les délégués).

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE COMITÉ DU PERFECTIONNEMENT EN LEADERSHIP

	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
VOYAGES	-	-	-	-	-
PER DIEM	-	-	-	-	-
FRAIS D'IMPRESSION & BUREAU	-	-	-	-	-
FRAIS POSTAUX	-	-	-	-	-
TÉL. & FAX	24	102	200	204	208
DIVERS	-	-	-	-	-
TOTAL	24	102	200	204	208

INTRODUCTION

Camarades, nous avons connu une période fort intéressante à la Maison de la Légion depuis mon dernier rapport au Congrès 2014. Le message en 2014 a été clair et bien compris. Tous les efforts ont été mis, ces deux dernières années, à réduire les dépenses tout en modernisant nos processus. La Maison de la Légion et son personnel continuent d'appuyer les officiers supérieurs élus et leurs travaux en comité, tout en assurant la gestion quotidienne de ces comités et des politiques générales de la Légion.

ORGANISATION ET EFFECTIFS

Nous avons mené un nombre d'exercices de réduction des dépenses et réaménagé la structure hiérarchique au sein de la Maison de la Légion. Chaque département de même que les membres et secrétaires de chaque comité ont examiné en profondeur leurs budgets d'un point de vue opérationnel, à l'été 2014. Comme l'a indiqué le trésorier national, nous avons pu alors réaliser des économies substantielles.

La prestation des fonctions de traitement des demandes d'adhésion est une question d'actualité depuis des années. Afin de corriger cette problématique, nous avons transféré le traitement de l'adhésion au département d'Administration. La section des Services aux membres est aujourd'hui bien différente de ce qu'elle était dans le passé. Un changement systématique de personnel avait créé un arriéré de travail, fin 2014 et début 2015, mais le tout a été réglé pour la période de traitement de l'automne 2015 alors qu'au printemps 2016 nous n'avons connu aucun retard ni d'heures supplémentaires à payer. Le tout alors que nous sommes à développer un nouveau système de traitement des demandes d'adhésion, tel que mandaté au Congrès 2014. Nous sommes en train de mettre en place ce système et espérons que le personnel des Services aux membres saura répondre à vos questions durant ce congrès. Je tiens à féliciter les camarades Danny, Randy et le personnel de l'Adhésion pour leurs vaillants efforts à résoudre cette situation.

Le département d'Administration continue de fournir les services quotidiens aux programmes des comités ainsi que le soutien administratif et à la gestion des ressources humaines. Félicitations au camarade Steven et à son personnel pour le dévouement et les services professionnels livrés aux comités, aux membres de la Légion et au grand public.

Un autre changement à la Maison de la Légion est le fait que les sections du Marketing et des Communications se rapportent désormais directement au secrétaire national. Il est très important que ces fonctions soient dirigées à partir du centre, mais encore plus important est le besoin qu'elles se concertent activement avec tous les comités de la Légion. Notre présence dans les médias sociaux s'est accrue exponentiellement, de même que les produits médiatiques diffusés. En particulier, le principal accent du Marketing est de sensibiliser les non-membres au sujet de la Légion dans le but de les encourager à joindre notre organisation. Le message en provenance tant du Marketing que des Communications doit demeurer compatible avec la sensibilisation à la Légion avant tout et sa mission.

Le département d'Approvisionnement a fait du « service en premier » son crédo. La production a continué de croître au cours des deux dernières années pendant que notre soutien et l'approvisionnement en matière de coquelicots et articles connexes se poursuivent sans relâche. Pour la première fois en douze ans, nous avons dû augmenter le prix des coquelicots et couronnes à la suite de la hausse des coûts du matériel et d'expédition ; cela est tout un exploit compte tenu de la situation économique de nos jours. Les ventes en 2015 ont été exceptionnelles, au profit des directions et des membres eux-mêmes. Je tiens à féliciter le camarade Peter et le personnel de l'Approvisionnement pour leur travail exceptionnel et leur accent sur le « service en premier ».

Quant au département des Finances, celui-ci tient le coup malgré la charge de travail accrue causée par les changements aux divers départements et la croissance exceptionnelle qu'a connue l'Approvisionnement. Nous avons dû embaucher les services d'un employé additionnel, pour un contrat d'un an, en réponse à

l'augmentation du traitement direct des chèques de l'adhésion. Ce département ne cesse de donner un excellent appui au fonctionnement de la Légion. Bien fait, Tim et tout le personnel des Finances!

Dernier point, mais non le moindre, je tiens à souligner le service offert par notre Bureau d'entraide. Comme dans toutes les autres directions, le Bureau d'entraide de la Maison de la Légion a connu une demande accrue de ses services. Camarade Ray a tenu au courant et gardé bien informés les officiers d'entraide au sujet des politiques concernant les vétérans et les services d'Anciens Combattants Canada. Bien que la priorité à la Maison de la Légion soit de préparer les dossiers en vue du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) Canada, le Bureau d'entraide n'a cessé d'offrir un appui direct aux directions malgré les changements et roulements de personnel; en effet, le Bureau a assumé la gestion directe des dossiers et dispensé la formation en cours d'emploi aux nouveaux employés au niveau de la direction. On croit que la charge de travail du Bureau d'entraide va continuer d'augmenter à travers le pays en raison des traumatismes liés au stress opérationnel qui demeurent une préoccupation et présentent des défis complexes au système. Je félicite

le camarade Ray pour son dévouement personnel et son professionnalisme de même que les officiers et le personnel du Bureau d'entraide pour leur affection et leur compassion envers nos vétérans. Comme il a été mentionné lors du Congrès 2014, nous n'avons jamais perdu de vue le fondement de notre organisation : l'aide à nos vétérans est notre mission principale et la raison d'être de la Légion.

CONCLUSION

Camarades, nous vivons une période excitante et très occupée et nous avançons à grands pas vers l'économie et l'efficacité. La Légion est la plus importante organisation canadienne de services aux vétérans et à la communauté et continuera de l'être grâce à votre engagement et votre appui continu.

J'attire votre attention sur le personnel professionnel et dévoué de la Maison de la Légion et, en votre nom, je les remercie de ce qu'ils accomplissent chaque jour pour nos membres et au bénéfice de la Légion, cette importante institution canadienne.

(Ce rapport fut proposé, appuyé et approuvé par les délégués).

Ce comité est responsable d'investir les fonds recueillis initialement, de réinvestir les gains générés par le Fonds, et d'assurer que les déboursés soient conformes au mandat conféré par le Congrès.

Ce fonds a été mis sur pied par le Congrès à titre de fonds perpétuel pour commémorer ceux et celles morts au service du Canada. En vertu du mandat du Congrès, le Fonds ne peut être utilisé que pour venir en aide à l'athlétisme, au besoin, et à d'autres projets spéciaux, comme convenu par le Congrès. Le Congrès a aussi mandaté que le montant de base du Fonds ne soit pas moins de 1 500 000 \$.

À la fin de 2008, le Fonds plongeait juste au-dessus de 1,5 million \$ et conséquemment tout retrait fut suspendu pour permettre au Fonds de s'accumuler de nouveau.

Les gains d'investissements sont la seule source de revenus et c'est grâce au taux d'intérêt élevé des années 1980 à 2000 que le Fonds s'en est très bien sorti. Même au début des années 2000, nous avions des obligations à rendement de 10 % à 11 %, mais en 2008 celles-ci étaient arrivées à maturité et le plus haut taux de revenu de placement était de 6,25 %. Les taux actuels du marché pour les obligations du gouvernement varient de 1,5 % à 2,1 %. Afin d'assurer un meilleur rendement, la stratégie d'investissement a été diversifiée afin d'inclure les obligations de sociétés et les actions.

L'avoir net du Fonds au 31 décembre 2015 était de 1 918 078 \$. Ces avoirs sont investis comme suit :

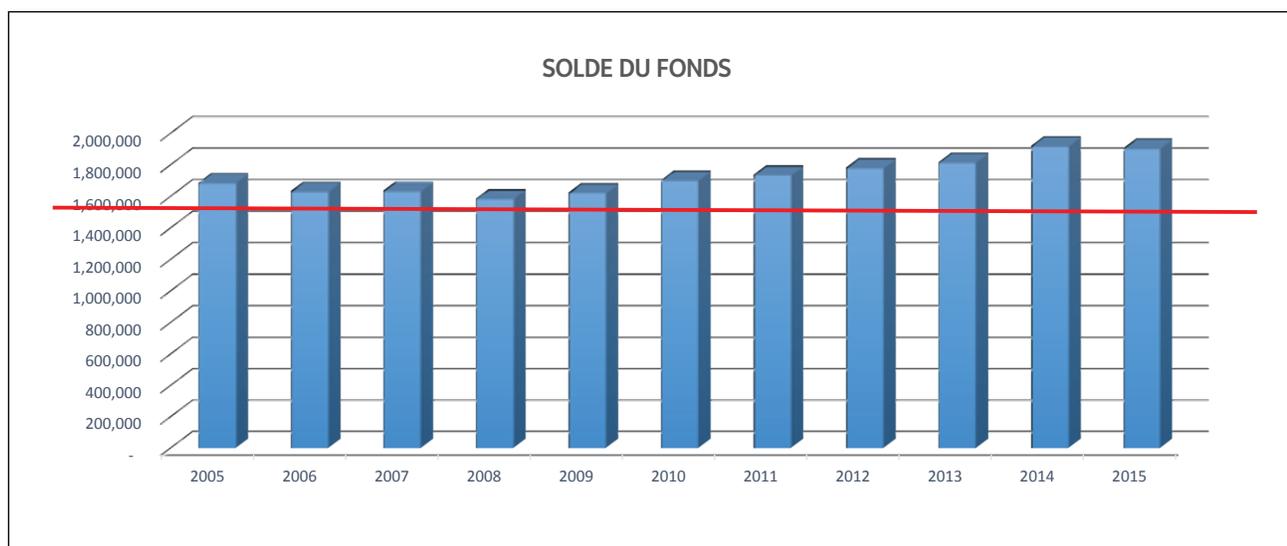
269 000 \$ en obligations du gouvernement ; 530 000 \$ dans des fonds communs d'obligations regroupant un portefeuille mixte d'obligations corporatives ; 227 000 \$ en obligations de sociétés ; 338 000 \$ en actions de société ; 450 000 \$ en fonds communs de placement ; et le reste dans des fonds de dépôt à court terme et en liquide.

Le Fonds a accordé une subvention annuelle pour les championnats nationaux d'athlétisme de la Légion, pour jeunes. De 1996 à 1997 et de 1999 à 2006, cette subvention se montait à 125 000 \$ par année et en 1998, une somme additionnelle de 125 000 \$ fut accordée, pour un total de 250 000 \$ cette année-là. De 2007 à 2009, la subvention fut réduite à 75 000 \$ afin de sauvegarder le montant de base du Fonds. La subvention est suspendue provisoirement depuis 2010 pour permettre au Fonds de se rétablir. Le solde du Fonds est examiné chaque année afin de déterminer quand la subvention pourra être restaurée.

Un sommaire des opérations du Fonds, depuis sa création en 1966 jusqu'en 2015, soit un total de 50 années d'activités, est à l'Annexe A (ci-jointe).

Une représentation graphique de l'histoire du Fonds de 2005 à 2015 est présentée ci-dessous. La ligne rouge indique le solde minimum requis dans le Fonds.

(Ce rapport fut proposé, appuyé et approuvé par les délégués).



ANNEXE A—FONDS CENTENAIRE

ÉTATS DES REVENUS, DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS DU 1 JANVIER, 1966 AU 31 DÉCEMBRE, 2015

REVENUS			6,486,222
DÉPENSES			
PROGRAMME D'ACTION			133,817
DIRECTION NATIONALE			
ATHLÉTISME	1974 - 1992	2,174,724	
ATHLÉTISME	1996 - 2009	1,725,000	3,899,724
BOURSE DE RECHERCHE EN GÉRIATRIE	1981 - 1992		1,152,015
FRAIS DE GESTION DES FONDS	1996 - 2013		411,644
			5,597,200
REVENUS NETS			889,022
APPORTS DE CAPITAL			1,029,056
SOLDE DU FONDS (INC. GAINS NON RÉALISÉS) AU 31 DÉCEMBRE, 2015			1,918,078

Programme d'action – Promotion, publicité, voyages, et administration.

Athlétisme de la Direction nationale – Un total de 30 compétitions auxquelles environ 11 800 personnes ont participé.

Bourses en gériatrie – Formation pour 91 docteurs, 50 infirmières, 11 physiothérapeutes et 9 thérapeutes occupationnels.

Frais de gestion du Fonds – Frais de gestion des fonds d'investissement par les Investissements BRC Phillips Hager & North.

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE
COMITÉ *des* FINANCES/BUDGET

M. Barham, *Président*
T. Eagles, *Vice-président*
D. Flannigan, *Membre*
T. Irvine, *Membre*
E. Pigeau, *Membre*
A. Paquette, *Membre*
J. Frost, *Membre*
G. Moore, *Membre*
T. Murphy, *Secrétaire*
B. White, *Secrétaire adjoint*

Le Conseil exécutif national a autorisé le Comité des finances/budget à présenter aux délégués la nécessité d'augmenter la capitation. Le rapport complet et les recommandations du Comité seront remis lors de l'inscription.





À notre dernier rendez-vous de 2014, la tendance était comme suit :

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE
DIRECTION NATIONALE - FONDS GÉNÉRAL

2007 ACTUEL 127 790	2008 ACTUEL 389 086	2009 ACTUEL 395 050	2010 ACTUEL 370 105
2011 ACTUEL 10 334	2012 ACTUEL -413 147	2013 ACTUEL -542 752	2014 ACTUEL -244 610

Lors du congrès, les délégués ont demandé à la Direction nationale d'assainir les finances

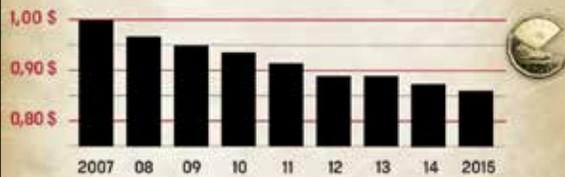
Six mois après le congrès, nous avons **coupé** près de **1 million \$** en dépenses

En **2015**, la Direction nationale a connu un **surplus** de près de **800 000 \$**

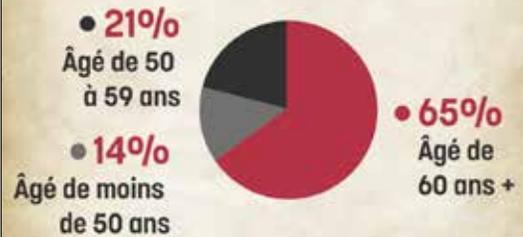
Pour 2016, nous avons adopté un budget équilibré

Nous faisons plus avec moins

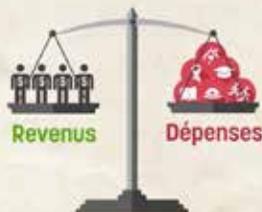
Pouvoir d'achat du dollar



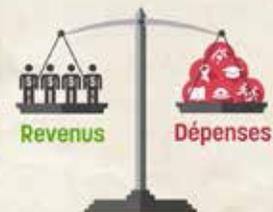
Données démographiques par groupe d'âge



Les revenus doivent équilibrer les dépenses



Les revenus doivent équilibrer les dépenses

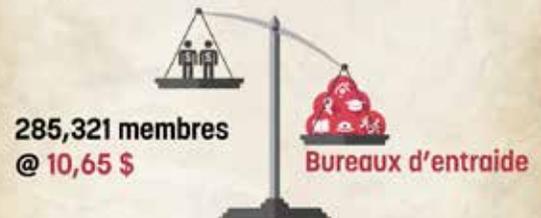


2004 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 2015

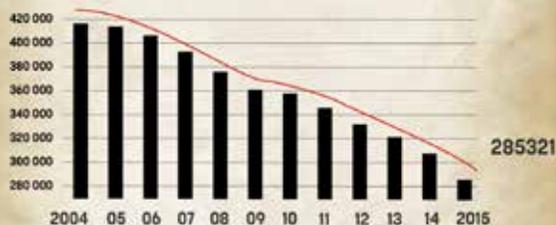


Perte de **130 750** membres

Qu'advient-il quant l'adhésion enregistre des pertes



Déclin de l'adhésion au fil des années



**Cela affecte
directement notre
capacité à réaliser
l'équilibre**

Une alternative s'offre à nous

Soit augmenter les revenus
OU
couper dans les dépenses

Couper dans les programmes comporte deux risques :

1. L'organisation est appelée à devenir inefficace
2. C'est une solution de court-terme seulement



Prévisions du Modèle financier

2017-2022

2017 Budget	2018 Budget	2019 Budget	2020 Budget	2021 Budget	2022 Budget
-276 203 \$	-427 270 \$	-728 872 \$	-934 148 \$	-1 230 838 \$	-1 469 421 \$

Pertes d'exploitation cumulées / 2017-2022

- 5 066 752 \$

On ne peut
suffisamment couper
pour ramener
l'équilibre financier de
la Légion

Comment faire alors?

Une seule possibilité
s'offre à nous

Qui n'a
pas eu un



aujourd'hui?

Pour moins d'un
café par année

**LA LÉGION PEUT
RECOUVRER
L'ÉQUILIBRE
FINANCIER**



Besoin d'une augmentation de la capitation de **1 \$ par année** pour recouvrer l'équilibre



Soumise à la révision du Congrès tous les deux ans



Cela signifie que pour :

2017 = Augmentation 1,00 \$	} Assujettie à l'approbation de ce Congrès
2018 = Augmentation 1,00 \$	
2019 = Aucune augmentation	} Assujettie à l'approbation du Congrès de 2018
2020 = Aucune augmentation	



Pour demeurer pertinente, toute organisation se doit d'être financièrement viable

« Il ne sert à rien de dire 'Nous avons fait de notre mieux'...
Il faut réussir à faire ce qui est nécessaire. »

-Sir Winston Churchill



Le message reçu lors du Congrès national de 2014 était clair. La Direction nationale devait remettre de l'ordre dans ses finances avant de demander une augmentation de la capitation. Je suis ravi d'annoncer que nous l'avons accompli.

Vous vous rappellerez qu'à ce congrès, nous projections un déficit budgétaire de 1,2 million pour l'année 2014. À la suite du congrès, les nouveaux officiers supérieurs élus examinèrent à fond les opérations et conséquemment imposèrent des coupures pour le reste de 2014, se soldant par un déficit de 244 610 \$, une réduction d'un million de dollars. Cela après avoir affiché des déficits de 413 147 \$ et 543 752 \$ en 2012 et 2013 respectivement. La réduction du déficit résultait en partie de la non-augmentation du coût de la vie pour les employés en 2015, la réduction de 20 % de la prestation de retraite aux employés, et l'augmentation de 50 % de la contribution des employés au fond de retraite. À la suite de l'examen plus approfondi du plan de retraite et à des changements législatifs, nous avons dû accorder des fonds pour faire face aux engagements non capitalisés du plan de retraite. De plus, l'analyse des coûts d'exploitation des programmes offerts par la Direction nationale a révélé qu'une partie de ces coûts n'était pas financée adéquatement; en conséquence, l'on a approuvé le recouvrement des fonds découlant des opérations reliées au Fonds du Coquelicot. En fait, chers camarades, nous avons fait au niveau national ce qui se fait au niveau des filiales et des directions provinciales, le tout évidemment avec l'autorisation du comité du Coquelicot. Et nous vous remercions, chers camarades, de cette leçon!

Nous avons de plus éliminé le financement des coûts reliés aux conjoints, en plus de faire des coupures supplémentaires au budget des voyages. Ces changements nous ont permis d'adopter un budget équilibré pour l'année 2015 et qui fut autorisé par le C.E.N. En passant, nous avons modifié le processus complet d'adoption du budget, ce qui nous permet désormais d'adopter le budget avant l'année de son implémentation.

Camarades, la question qui vous vient probablement à l'esprit doit être : « Comment avez-vous pu obtenir un surplus de 782 000 \$ pour l'année 2015? » Cette année-là, le département d'Approvisionnement a connu beaucoup de succès avec un surplus de

500 000 \$. La vente des épinglettes commémoratives — celle des vétérans autochtones et celle du 90^e anniversaire de la Légion — a été très fructueuse, tant pour le département que pour la Légion. La résolution adoptée au dernier congrès permettant de racheter un nombre illimité d'années de service a apporté près de 100 000 \$ en surplus au revenu de capitation. Et pour compléter ces économies, mes collègues membres du C.E.N. ont eux aussi coupé dans les budgets de leurs comités respectifs. Enfin, en 2015, le C.E.N. a adopté une motion selon laquelle tout budget futur devra être équilibré!

Mais, camarades, nous ne pouvons pas compter exclusivement sur le département d'Approvisionnement à compter d'autres coups de circuit comme en 2015 pour maintenir nos opérations. La vague initiale pour racheter les années de service tire à sa fin. Équilibrer le budget demeure donc un défi.

Dans l'avenir, un financement durable en provenance de la capitation jumelé à un contrôle serré du budget est nécessaire afin d'éviter le « gonflement » du budget. Nous perdons en moyenne de 10 000 à 12 000 membres par année; en 2015, la perte se chiffrait à 14 000 membres, et l'âge de nos membres joue contre nous. Dans ce contexte, sans une augmentation de la capitation, nous devrons sabrer les programmes actuels afin d'équilibrer le budget. Et cela ne s'est pas produit à ce jour. Comme vous pouvez le constater, après l'année budgétaire 2016 où nous prévoyons un petit surplus de 17 645 \$, la perte continue de membres produira des déficits budgétaires de 276 203 \$ et 427 270 \$ en 2017 et 2018 respectivement. Rappelez-vous que le C.E.N. a adopté une motion voulant équilibrer le budget chaque année et je me suis engagé à équilibrer le budget chaque année dans l'avenir.

Je me suis fait poser la question : « Pourquoi n'utilisez-vous pas les fonds de réserve pour compenser les déficits d'opérations? » Camarades, laissez-moi vous expliquer clairement que les fonds de réserve sont pour des engagements éventuels et des urgences imprévues qui ne sont pas prévues dans le budget des opérations courantes. Mais, pour votre information, nous utilisons les intérêts générés par les investissements du fonds de réserve pour

complémenter le budget annuel, soit un montant d'environ 500 000 \$. Ces dividendes et paiements d'intérêts sont une source importante de revenus pour notre budget. Si nous budgétions des déficits, nos investissements devront alors être encaissés, réduisant ainsi les revenus de notre budget. Il s'agit là d'un engrenage à la baisse aux conséquences néfastes pour tout futur budget.

Vous trouverez ci-joint les états financiers affichant les résultats actuels des années 2014 et 2015, ainsi que les prévisions pour la période 2016-2018.

Camarades, nous venons de vous présenter un compte rendu complet des dépenses encourues durant les

années 2014 et 2015, et une projection pour les trois prochaines années. Je suis maintenant prêt à répondre aux questions que vous pourriez avoir à ce sujet.

Je propose que le cabinet de vérificateurs Price Waterhouse Coopers soit maintenu.

RECOMMENDATION: Que le mandat de Price Waterhouse Coopers à titre de vérificateur de la Légion soit reconduit pour les années 2016 et 2017.

(Ce rapport fut proposé, appuyé et approuvé par les délégués).

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
RELEVÉ DU REVENU ET DES DÉPENSES

	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
REVENUS					
CAPITATION	6 006 792	5 944 705	5 560 000	5 350 000	5 140 000
CANVET					
FRAIS D'AGENCE & SOUTIEN	400 000	377 854	400 000	400 000	400 000
REVENUS D'INVESTISSEMENT	521 751	438 031	490 000	490 000	483 000
REVENUS- BUREAU D'ENTRAIDE	699 000	679 000	742 000	713 561	772 778
DÉPARTEMENT D'APPROVISIONNEMENT	1 841 813	2 475 575	2 000 000	1 975 000	1 950 000
LEGION HOUSE					
LOCATAIRES	72 438	82 920	82 920	84 578	86 270
INTERNE	316 000	316 000	316 000	322 320	328 766
DIVERS					
MASTER CARD	64 137	61 713	60 000	59 000	58 000
AUTRE	76 247	68 838	90 000	65 000	65 000
LEGS SUCCESSORAUX	80	-	-	-	-
REVENU TOTAL	9 998 257	10 444 636	9 740 920	9 459 460	9 283 814
DÉPENSES					
REVUE LÉGION - ABONNEMENTS	2 988 364	2 925 054	2 740 000	2 635 700	2 531 400
ADMINISTRATION	912 348	815 045	802 500	818 550	834 921
SECTION IT	268 787	270 414	294 750	300 645	306 658
MARKETING & ADHÉSION	835 160	856 460	770 900	786 318	802 044
MARKETING, PUBLICITÉ ET PROMOTION	347 620	379 459	455 500	464 609	473 902
FINANCE	396 501	365 363	378 800	388 576	398 548
BUREAU D'ENTRAIDE	756 759	749 116	825 300	792 846	858 642
APPROVISIONNEMENT	1 599 630	1 632 540	1 600 700	1 601 677	1 602 911
COMITÉS	1 078 558	719 468	912 925	971 104	938 018
AUTRES CHARGES DE PROGRAMMES	120 185	174 135	144 800	162 596	134 738
AMORTISSEMENT	119 483	108 018	115 000	117 300	119 646
CONTRIBUTIONS AU RÉGIME DE PENSION - EMPLOYEUR	468 902	333 127	323 000	329 460	336 049
LEGION HOUSE	350 570	333 644	359 100	366 282	373 608
DÉPENSES TOTALES	10 242 867	9 661 844	9 723 275	9 735 663	9 711 085
OPÉRATIONS - REVENU NET / (PERTE NETTE)	(244 610)	782 792	17 645	(276 203)	(427 270)
FONDS DE RÉSERVE DE CAPITATION UTILISÉ	244 610	-	-	-	-
REVENU NET / (PERTE NETTE)	0	782 792	17 645	(276 203)	(427 270)

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
ADMINISTRATION

	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
DÉPENSES					
SALAIRES	678 748	712 919	711 000	725 220	739 724
INDEMNITÉ DE RETRAITE	7 743	15 133	12 900	13 158	13 421
AUTRES AVANTAGES	63 075	60 890	65 000	66 300	67 626
PERSONNEL TEMPORAIRE & CONTRACTUEL	13 992	-	-	-	-
TOTAL PERSONNEL	763 558	788 942	788 900	804 678	820 772
FOURNITURES DE BUREAU	53 364	48 221	42 000	42 840	43 697
TÉL.	14 536	15 885	13 000	13 260	13 525
AFFRANCHISSEMENTS & MESSAGERIE	8 585	10 562	10 000	10 200	10 404
IMPRIMERIE & PAPETERIE	9 340	8 155	8 000	8 160	8 323
VOYAGES - PERSONNEL	692	766	1 000	1 020	1 040
ASSURANCE	19 912	18 877	20 400	20 808	21 224
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	108 000	108 000	108 000	110 160	112 363
RECRUTEMENT DE PERSONNEL	7 622	3 780	2 000	2 040	2 081
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	3 000	3 000	3 000	3 060	3 121
DIVERS	6 403	4 513	5 000	5 100	5 202
FORMATION	2 336	7 293	7 000	7 140	7 283
DÉPENSES TOTALES	997 348	1 017 994	1 008 300	1 028 466	1 049 035
MOINS : ATTRIBUÉ À					
DÉPARTEMENT DE L'ADHÉSION	30 000	30 000	30 000	30 600	31 212
BUREAU D'ENTRAIDE	30 000	30 000	30 000	30 600	31 212
FONDS DU COQUELICOT	25 000	142 949	145 800	148 716	151 690
	85 000	202 949	205 800	209 916	214 114
DÉPENSES NETTES	912 348	815 045	802 500	818 550	834 921

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
SECTION DE LA TECHNOLOGIE INFORMATIQUE (DÉPARTEMENT D'ADMINISTRATION)

	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
DÉPENSES					
SALAIRES	172 481	162 849	165 000	168 300	171 666
INDEMNITÉ DE RETRAITE	1 971	3 435	3 000	3 060	3 121
AUTRES AVANTAGES	15 675	16 265	18 000	18 360	18 727
TOTAL – PERSONNEL	190 127	182 549	186 000	189 720	193 514
FOURNITURES DE BUREAU	-	-	50	51	52
TÉL.	3 804	5 291	4 500	4 590	4 682
AFFRANCHISSEMENTS & MESSAGERIE	20	31	50	51	52
IMPRIMERIE & PAPETERIE	14	38	50	51	52
LOYER (CR À ÉDIFICE)	10 000	10 000	10 000	10 200	10 404
DIVERS	35	180	100	102	104
RÉSEAU & PC					
CONTRATS D'ENTRETIEN / LOCATIONS	58 318	67 299	73 000	74 460	75 949
PROGRAMMATION & SOUTIEN	6 224	16 253	25 000	25 500	26 010
FOURNITURES & AUTRE	8 658	8 833	12 000	12 240	12 485
SITE WEB & INTERNET CONNECTIVITÉ & SOUTIEN	15 588	3 940	8 000	8 160	8 323
DÉPENSES TOTALES	292 787	294 414	318 750	325 125	331 628
MOINS : ATTRIBUÉ À :					
ADMINISTRATION	3 000	3 000	3 000	3 060	3 121
FINANCE	3 000	3 000	3 000	3 060	3 121
ADHÉSION & MARKETING	6 000	6 000	6 000	6 120	6 242
MARKETING (INFORMATION)	3 000	3 000	3 000	3 060	3 121
BUREAU D'ENTRAIDE	6 000	6 000	6 000	6 120	6 242
APPROVISIONNEMENT	3 000	3 000	3 000	3 060	3 121
CANVET	3 000	3 000	3 000	3 060	3 121
	24 000	24 000	24 000	24 480	24 970
DÉPENSES NETTES	268 787	270 414	294 750	300 645	306 658

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
MARKETING ET ADHÉSION

	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
REVENU					
FRAIS D'AGENCE	400 000	377 854	400 000	400 000	400 000
REVENU TOTAL	400 000	377 854	400 000	400 000	400 000
DÉPENSES					
SALAIRES	556 874	423 200	454 000	463 080	472 342
INDEMNITÉ DE RETRAITE	6 236	9 410	7 900	8 058	8 219
AUTRES AVANTAGES	58 849	56 366	56 000	57 120	58 262
PERSONNEL TEMPORAIRE & CONTRACTUEL	23 741	147 021	55 000	56 100	57 222
TOTAL – PERSONNEL	645 700	635 997	572 900	584 358	596 045
FOURNITURES DE BUREAU	829	1 519	2 000	2 040	2 081
TÉL.	9 024	8 882	9 000	9 180	9 364
AFFRANCHISSEMENTS & MESSAGERIE	35 588	47 900	34 000	34 680	35 374
IMPRIMERIE & PAPETERIE	2 415	6 261	4 000	4 080	4 162
VOYAGES - PERSONNEL	263	485	500	510	520
LOYER (CR À ÉDIFICE)	64 000	64 000	64 000	65 280	66 586
DIVERS	2 591	4 210	3 500	3 570	3 641
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	6 000	6 000	6 000	6 120	6 242
SOUTIEN ADMINISTRATIF	30 000	30 000	30 000	30 600	31 212
CARTES D'ADHÉSION, FORMULAIRES ET PAPIER	20 312	30 248	20 000	20 400	20 808
DISTRIBUTION – DOSSIERS D'ADHÉSION	14 060	18 922	20 000	20 400	20 808
INTERNET & SITE WEB DE LA LÉGION	4 305	2 035	5 000	5 100	5 202
SITE WEB – MISE À NIVEAU	73	-	-	-	-
DÉPENSES TOTALES	835 160	856 460	770 900	786 318	802 044
DÉPENSES NETTES	435 160	478 606	370 900	386 318	402 044

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
MARKETING, PUBLICITÉ ET PROMOTION

	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
MÉDIAS – PRESSE ÉCRITE					
PUBLICITÉ - CANVET	30 442	15 322	15 000	15 300	15 606
ESPRIT DE CORPS	-	565	-	-	-
GRC – LA TRIMESTRIELLE	6 328	7 289	3 500	3 570	3 641
CANADIAN GEOGRAPHIC	9 605	-	-	-	-
UBIQUITOUS	2 401	3 265	-	-	-
CANADIAN MILITARY FAMILY	-	-	5 000	5 100	5 202
POSITIONS DE PRINCE DE LA LÉGION	16 886	-	-	-	-
PUBLICITÉ - AUTRE	3 425	67 510	55 000	56 100	57 222
MÉDIAS - RADIO					
COUPE MÉMORIALE	5 650	6 780	7 000	7 140	7 283
BLUE JAYS	-	-	-	-	-
MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC	5 650	7 565	5 000	5 100	5 202
RADIO - AUTRE	202	-	-	-	-
MÉDIAS - VIDÉOS & PHOTOGRAPHIE					
MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC	6 780	23 594	10 000	10 200	10 404
SERVICES DE PHOTOGRAPHIES	-	-	5 000	5 100	5 202
VIDÉO - AUTRE	5 644	3 497	-	-	-
MÉDIA - INTERNET					
MÉDIA INTERNET - AUTRE	65 978	90 088	60 000	61 200	62 424
MÉDIA – RELATIONS PUBLIQUES & ÉVÉNEMENTS					
COUVERTURE MÉDIATIQUE & RELATIONS PUBLIQUES (ATHLÉTISME)	12 053	4 582	10 000	10 200	10 404
COUVERTURE MÉDIATIQUE & RELATIONS PUBLIQUES - AUTRE	30 201	18 906	20 000	20 400	20 808

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
MARKETING, PUBLICITÉ ET PROMOTION (SUITE)

	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
PROGRAMMES & CAMPAGNES					
ADHÉSION GRATUITE POUR LES RETRAITÉS DES FAC	2 971	3 185	5 000	5 100	5 202
DÉPLIANT DE NON-RENOUVELLEMENT	52 888	54 318	60 000	61 200	62 424
PROGRAMME D'INCITATION POUR RENOUVELLEMENT & RECRUTEMENT (1 X 1)	17 620	-	20 000	20 400	20 808
CAMPAGNE LÈVE-TÔT	-	-	5 000	5 100	5 202
PROGRAMME INCITATIF À L'INTENTION DES FILIALES	23 787	24 912	10 000	10 200	10 404
CAMPAGNE DE PUBLIPOSTAGE DIRECT AU PUBLIC	-	-	45 000	45 900	46 818
SOUTIEN AUX CAVALIERS DE LA LÉGION	-	-	2 500	2 550	2 601
MARKETING – PROGRAMME	10 835	12 257	50 000	51 000	52 020
PROGRAMME DE DESIGN	19 901	10 777	20 000	20 400	20 808
ARTICLES PROMOTIONNELS ET DONNS	6 763	12 016	10 000	10 200	10 404
AUTRE – OUVRAGES IMPRIMÉS MATÉRIEL					
CIRCULAIRES ET CARTES POSTALES	-	1 540	-	-	-
AFFICHE NOUS NOUS SOUCIONS	-	-	5 000	5 100	5 202
AFFICHE LÈVE-TÔT	-	-	2 500	2 550	2 601
LA LÉGION ROYALE CANADIENNE ET LE DÉPLIANT DES FORCES ARMÉES CANADIENNES	-	-	5 000	5 100	5 202
ROCHURE LA LRC A BESOIN DE VOUS	-	-	5 000	5 100	5 202
AFFICHES / BROCHURES	9 596	1 011	10 000	10 200	10 404
BROCHURE BIENVENUE DANS LA LRC	-	8 563	5 000	5 100	5 202
AUTRE	2 014	1 918	-	-	-
DÉPENSES NETTES	347 620	379 458	455 500	464 610	473 902
SOMMAIRE – PAR POSTE BUDGÉTAIRE					
MÉDIAS – PRESSE ÉCRITE	69 087	93 951	78 500	80 070	81 671
MÉDIAS - RADIO	11 502	14 345	12 000	12 240	12 485
MÉDIAS - VIDÉOS	12 424	27 091	15 000	15 300	15 606
MÉDIA - INTERNET	65 978	90 088	60 000	61 200	62 424
MÉDIA – RELATIONS PUBLIQUES & ÉVÉNEMENTS	42 254	23 488	30 000	30 600	31 212
PROGRAMMES & CAMPAGNES	134 765	117 465	227 500	232 050	236 691
AUTRE – OUVRAGES IMPRIMÉS MATÉRIEL	11 610	13 032	32 500	33 150	33 813
TOTAL	347 620	379 458	455 500	464 610	473 902
SOMMAIRE – PAR CATÉGORIE					
ADHÉSION	234 345	276 934	291 000	296 820	302 756
MARKETING	113 275	102 524	164 500	167 790	171 146
TOTAL	347 620	379 458	455 500	464 610	473 902

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
DÉPARTEMENT DES FINANCES

	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
DÉPENSES					
SALAIRES	374 618	376 634	384 000	391 680	399 514
INDEMNITÉ DE RETRAITE	4 358	8 031	7 000	7 140	7 283
AUTRES AVANTAGES	42 213	42 947	44 000	44 880	45 778
TOTAL – PERSONNEL	421 188	427 612	435 000	443 700	452 574
FOURNITURES DE BUREAU	1 219	810	2 000	2 040	2 081
TÉL.	3 890	3 384	3 300	3 366	3 433
AFFRANCHISSEMENTS & MESSAGERIE	3 679	2 602	5 000	5 100	5 202
IMPRIMERIE & PAPETERIE	1 255	460	2 200	2 244	2 289
VOYAGES - PERSONNEL	140	169	300	306	312
HONORAIRES - VÉRIFICATION	60 372	60 769	60 000	61 200	62 424
LOYER (CR À ÉDIFICE)	29 000	29 000	29 000	29 580	30 172
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	3 000	3 000	3 000	3 060	3 121
DIVERS	1 614	1 433	5 000	5 100	5 202
DÉPENSES TOTALES	525 357	529 238	544 800	555 696	566 810
MOINS : MONTANT ATTRIBUÉ À					
APPROVISIONNEMENT	53 856	53 875	56 000	57 120	58 262
CANVET	75 000	110 000	110 000	110 000	110 000
	128 856	163 875	166 000	167 120	168 262
DÉPENSES NETTES	396 501	365 363	378 800	388 576	398 548

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
BUREAU D'ENTRAIDE

	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
REVENUS					
SUBVENTION DU FONDS DU COQUELICOT	699 000	679 000	742 000	713 561	772 778
DÉPENSES					
SALAIRES	549 621	581 958	599 000	610 980	623 200
INDEMNITÉ DE RETRAITE	6 145	12 441	10 900	11 118	11 340
AUTRES AVANTAGES	58 637	58 525	61 000	62 220	63 464
TOTAL PERSONNEL	614 402	652 924	670 900	684 318	698 004
DÉPENSES - FOURNITURES DE BUREAU	2 744	3 778	4 000	4 080	4 162
TÉL.	6 065	7 372	7 400	7 548	7 699
FRAIS POSTAUX	10 254	4 107	5 000	5 100	5 202
VOYAGES - PERSONNEL	3 585	2 515	4 500	4 590	4 682
AAC - LIAISON	-	-	3 000	3 060	3 121
LOYER (CR À ÉDIFICE)	45 000	45 000	45 000	45 900	46 818
CONFÉRENCE DES OFFICIERS D'ENTRAIDE	40 678	-	48 000	-	49 939
TRAVAIL DE REVENDICATION ET DE REPRÉSENTATION	-	-	3 000	3 060	3 121
SOUTIEN ADMINISTRATIF	30 000	30 000	30 000	30 600	31 212
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	3 000	3 000	3 000	3 060	3 121
DIVERS	1 033	420	1 500	1 530	1 561
DÉPENSES TOTALES	756 759	749 116	825 300	792 846	858 642

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
DÉPARTEMENT DES APPROVISIONNEMENTS

	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
REVENUS					
VENTES TOTALES	1 841 813	2 475 575	2 000 000	1 975 000	1 950 000
MOINS : COÛT DES MARCHANDISES VENDUES	795 885	985 328	900 000	888 750	877 500
PROFIT BRUT	1 045 928	1 490 246	1 100 000	1 086 250	1 072 500
DIRECTIONS PROVINCIALES – 5 % MARGE SUR COÛT D'ACHAT	21 079	74 605	55 000	54 313	53 625
DÉPENSES					
SALAIRES	490 430	460 469	462 000	471 240	480 665
INDEMNITÉ DE RETRAITE	5 964	9 810	8 400	8 568	8 739
AUTRES AVANTAGES	64 451	59 468	62 000	63 240	64 505
PERSONNEL TEMPORAIRE & CONTRACTUEL	23 858	33 570	40 000	40 800	41 616
TOTAL – PERSONNEL	584 703	563 317	572 400	583 848	595 525
TÉL.	6 988	8 765	10 000	10 200	10 404
AFFRANCHISSEMENTS & MESSAGERIE	30 392	40 599	65 000	66 300	67 626
IMPRIMERIE & PAPETERIE	2 470	4 137	6 000	6 120	6 242
VOYAGES - PERSONNEL	3 685	3 607	5 000	5 100	5 202
ASSURANCE	1 697	1 475	1 500	1 530	1 561
LOYER (CR À ÉDIFICE)	60 000	60 000	60 000	61 200	62 424
MAGASIN VIRTUEL - LIGNE DE CONNEXION TI	12 600	4 427	12 600	12 852	13 109
DISTRIBUTION PUBLICITÉ / CATALOGUE	56 240	55 678	80 000	81 600	83 232
MATÉRIEL D'EMBALLAGE	20 768	26 034	30 000	30 600	31 212
SOUTIEN ADMINISTRATIF & FINANCIER	53 856	53 875	56 000	57 120	58 262
FOURNITURES DE BUREAU	816	622	2 000	2 040	2 081
MAUVAISES CRÉANCES	1 800	1 200	2 000	2 040	2 081
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	6 000	6 000	6 000	6 120	6 242
DIVERS	2 364	1 576	1 000	1 020	1 040
DÉPENSES TOTALES	865 458	905 917	964 500	982 003	999 869
MOINS : MONTANT RECOUVRABLE DU FONDS DU COQUELICOT	(80 000)	(258 706)	(263 800)	(269 076)	(274 458)
DÉPENSES NETTES	785 458	647 211	700 700	712 927	725 411
PROFIT / (PERTE)	260 470	843 035	399 300	373 324	347 089
QUOTE-PART DES DIRECTIONS PROVINCIALES @ 25 %	(18 287)	-	-	-	-
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES COÛTS DIRECTS	242 183	843 035	399 300	373 324	347 089

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
DÉPENSES DIVERSES

	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
RCEL					
CONFÉRENCE	15 000	15 000	5 000	15 000	15 300
CPAS	708	1 466	2 000	2 040	2 081
RCEL - TOTAL	15 708	16 466	7 000	17 040	17 381
DEMANDE DE SOUTIEN	5 000	20 000	15 000	15 300	15 606
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	-	4 010	-	5 000	-
BOURSES – DIRECTION NATIONALE	16 000	-	-	-	-
HISTORICA (RDC)	33	-	200	204	208
FRAIS JURIDIQUES & AUTRE	24 312	70 663	45 000	45 900	46 818
FRAIS DE MISE EN MARCHÉ DE LA FONDATION DE BIENFAISANCE	-	13 088	25 000	25 500	-
PBM – PUBLICITÉ	32 280	32 330	20 000	20 400	20 808
TRADUCTION (NOTA)	26 854	17 578	32 600	33 252	33 917
DÉPENSES TOTALES	120 185	174 135	144 800	162 596	134 738

***Note: Traduction**

Ce montant ne reflète que les coûts de traduction. Il ne comprend pas les coûts additionnels d'imprimerie et de fournitures de bureau pour les procès-verbaux des rencontres, les manuels, les publications ou autres documents de Congrès. Ces coûts sont répartis parmi les dépenses des départements sous les comptes de « Impressions et papeterie et fournitures de bureau ». Quelques uns des coûts sont recouverts pour les items destinés à la revente.

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
 « LEGION HOUSE »

	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
REVENU					
LOYER DES LOCATAIRES	72 438	82 920	82 920	84 578	86 270
LOYER – ATTRIBUTION AUX DEP'T					
ADMINISTRATION	108 000	108 000	108 000	110 160	112 363
MARKETING & ADHÉSION	64 000	64 000	64 000	65 280	66 586
BUREAU D'ENTRAIDE	45 000	45 000	45 000	45 900	46 818
APPROVISIONNEMENT	60 000	60 000	60 000	61 200	62 424
FINANCE	29 000	29 000	29 000	29 580	30 172
SECTION TI	10 000	10 000	10 000	10 200	10 404
REVENU TOTAL	388 438	398 920	398 920	406 898	415 036
DÉPENSES					
SALAIRES	25 733	26 023	26 800	27 336	27 883
INDEMNITÉ DE RETRAITE	297	553	500	510	520
AUTRES AVANTAGES	4 629	4 556	4 100	4 182	4 266
PERSONNEL – TOTAL	30 659	31 132	31 400	32 028	32 669
ENTRETIEN D'ASCENSEUR	5 850	6 542	7 000	7 140	7 283
CLIMATISATION, ÉLECTRICITÉ ET PLOMBERIE	48 073	12 628	32 000	32 640	33 293
INTÉRIEUR & EXTÉRIEUR	68 324	76 877	80 000	81 600	83 232
CONTRAT & PRODUITS DE NETTOYAGE	48 035	48 670	52 000	53 040	54 101
FUEL / MAZOUT	10 729	10 881	12 400	12 648	12 901
ÉLECTRICITÉ	52 316	59 418	54 000	55 080	56 182
SERVICES D'EAU & D'ÉGOUT	1 425	1 575	2 000	2 040	2 081
TAXES	50 345	51 735	53 200	54 264	55 349
ASSURANCE	4 814	4 185	5 100	5 202	5 306
FONDS DE PRÉVOYANCE	30 000	30 000	30 000	30 600	31 212
DÉPENSES TOTALES	350 570	333 644	359 100	366 282	373 608
GAIN / (PERTE)	37 868	65 276	39 820	40 616	41 429

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
DÉPENSES DES COMITÉS ET OFFICIERS ÉLUS

	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
COMITÉS VÉTÉRANS					
1 VÉTÉRANS, SERVICE ET AÎNÉS	32 657	18 472	32 500	33 150	33 813
2 COQUELICOT & SOUVENIR	52 976	21 999	25 250	25 755	26 270
3 ADHÉSION	10 084	12 642	12 750	13 005	13 265
4 INFORMATION	30 668	27 585	24 000	24 480	24 970
5 RCEL	34 068	18 793	675	689	702
6 SPORTS	415 004	187 913	312 200	315 464	330 913
7 RITUEL & RÉCOMPENSES	5 679	3 378	2 000	2 040	2 081
8 CONSTITUTIONS & LOIS	2 414	1 046	800	816	832
9 DÉFENSE & SÉCURITÉ	51 419	82 760	93 200	95 064	81 359
10 CONSULTATION DES VÉTÉRANS	5 758	3 944	5 350	5 457	5 566
11 TOURNÉ VERS L'AVENIR	-	7 051	7 150	7 293	7 439
12 LEADERSHIP - PERFECTIONNEMENT	24	102	200	204	208
TOTAL - COMITÉ	640 750	385 683	516 075	523 417	527 419
13 OFFICIERS ÉLUS	86 983	60 746	100 050	143 051	104 092
14 CEN – OFFICIERS SUPÉRIEURS ÉLUS	81 409	58 346	75 600	77 112	78 654
15 CONGRÈS NATIONAL	269 415	214 693	221 200	227 524	227 852
SOUS-TOTAL	437 808	333 785	396 850	447 687	410 599
DÉPENSES TOTALES	1 078 558	719 468	912 925	971 104	938 018

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
CONGRÈS NATIONAL

	2012 ACTUEL	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
CEN						
VOYAGES	23,182	28,072	-	25,000	-	26,010
PER DIEM	57,042	67,194	-	52,000	-	54,101
PERSONNEL						
VOYAGES	18,709	22,127	-	20,000	-	20,808
PER DIEM	55,046	50,827	-	52,000	-	54,101
PRÉSIDENT SORTANT						
VOYAGES	6,091	8,319	-	5,000	-	5,202
PER DIEM	12,948	13,115	-	9,500	-	9,884
COMMANDANTS DE ZONE DE LA DIRECTION NATIONALE						
VOYAGES	2,206	6,645	-	6,000	-	6,242
PER DIEM	3,624	6,825	-	6,000	-	6,242
AUTRE						
VOYAGES	1,729	3,926	-	3,000	-	3,121
PER DIEM	5,623	9,468	-	5,000	-	5,202
DIVERTISSEMENT	2,318	5,223	-	-	-	-
CARTES D'IDENTITÉ	5,296	6,008	-	6,000	-	6,242
FRAIS D'IMPRESSION & DESIGN						
RAPPORTS DE CONGRÈS	19,726	15,764	-	16,000	-	16,646
AUTRE	3,629	9,344	-	9,000	-	9,364
TRADUCTION & INTERPRÉTATION	7,663	5,150	-	6,000	-	6,242
FRAIS POSTAUX	27,538	13,807	-	15,000	-	15,606
FRAIS DE TRANSPORT	4,689	14,408	-	15,000	-	15,606
ACTIVITÉS SOCIALES						
RÉCEPTION DU PRÉSIDENT	18,329	13,660	-	10,000	-	10,404
AUTRE	2,939	1,009	-	-	-	-
CENTRE DE CONGRÈS	85,113	16,210	-	80,000	-	83,232
COÛTS D'EXPLOITATION DU CONGRÈS	125,834	239,921	-	150,000	-	156,060
TRANSPORTS		-	-	1,000	-	1,040
CÉRÉMONIES	1,139	559	-	3,000	-	3,121
COMITÉ LOCAL DES PRÉPARATIFS	11,546	1,767	-	500	-	520
APPROVISIONNEMENT	1,079	2	-	-	-	-
	503,037	559,351	-	495,000	-	514,998
REVENUS	60,928	62,015	-	90,000	-	93,000
SOUS-TOTAL	442,109	497,336	-	405,000	-	421,998
RÉSERVE	(250,000)	(250,000)	200,000	(200,000)	211,000	(211,000)
TOTAL	192,109	247,336	200,000	205,000	211,000	210,998
COMITÉ (DE 15A)	21,244	22,079	14,393	16,200	16,524	16,334
TOTAL – CONGRÈS & COMITÉ	213,353	269,415	214,393	221,200	227,524	227,332

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
RÉCONCILIATION DU REVENU NET—LE 31 DÉCEMBRE

2014

REVENUS NETS / (DÉPENSES NETTES) – SELON L'ÉTAT FINANCIER VÉRIFIÉ			(793,893)
PLUS : AJUSTEMENTS SUITE À LA VÉRIFICATION DE LA FIN DE L'EXERCICE FINANCIER	MODIFICATION APPORTÉE AUX NORMES COMPTABLES (2014) RÉÉVALUATION DES PRESTATIONS		26 400
			<u>(767 493)</u>
PLUS / (MOINS) : TOTAL DES RÉSERVES UTILISÉES	PÈLERINAGE	(8 500)	
	CONGRÈS NATIONAL	250 000	
	ÉDIFICE	(30 000)	
	CONFÉRENCE RCEL	(15 000)	
	CAPITATION	244 610	441 110
PLUS / (MOINS) : TRANSFERT DE FONDS DE / (VERS)	FONDS DU COQUELICOT	699 000	
	TRANSFERT DE PENSIONS	(468 901)	
	FONDS D'INVESTISSEMENT – AMORTISSEMENT DE L'ÉDIFICE	96 284	326 383
REVENUS NETS / (DÉPENSES NETTES) – SELON L'ÉTAT FINANCIER DE DÉPARTEMENT			-

2015

REVENUS NETS / (DÉPENSES NETTES) – SELON L'ÉTAT FINANCIER VÉRIFIÉ			318,828
PLUS : AJUSTEMENTS SUITE À LA VÉRIFICATION DE LA FIN DE L'EXERCICE FINANCIER	MODIFICATION APPORTÉE AUX NORMES COMPTABLES (2014) RÉÉVALUATION DES PRESTATIONS		3,300
			<u>322,128</u>
PLUS / (MOINS) : TOTAL DES RÉSERVES UTILISÉES	PÈLERINAGE	8,500	
	CONGRÈS NATIONAL	(200,000)	
	ÉDIFICE	(30,000)	
	CONFÉRENCE RCEL	(15,000)	
	CAPITATION	-	(236,500)
PLUS / (MOINS) : NOUVEAU SYSTÈME D'ADHÉSION (COÛTS PRÉLEVÉS DE LA RÉSERVE)			212,983
PLUS / (MOINS) : TRANSFERT DE FONDS DE / (VERS)	FONDS DU COQUELICOT	721,023	
	TRANSFERT DE PENSIONS	(333,127)	
	FONDS D'INVESTISSEMENT – AMORTISSEMENT DE L'ÉDIFICE	96,284	484,181
REVENUS NETS / (DÉPENSES NETTES) – SELON L'ÉTAT FINANCIER DE DÉPARTEMENT			782,792

Légion royale canadienne - Direction nationale

États financiers
31 décembre 2015



Le 31 mars 2016

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Légion royale canadienne - Direction nationale

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Légion royale canadienne - Direction nationale, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015 et l'état de l'évolution des soldes de fonds, l'état des résultats - Fonds d'administration générale, l'état des résultats - Fonds grevés d'affectations d'origine externe et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
99 rue Bank, bureau 800, Ottawa (Ontario) Canada K1P 1E4
Tél: +1 613 237 3702, Téléc: +1 613 237 3963*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Légion royale canadienne - Direction nationale au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Légion royale canadienne - Direction nationale

État de la situation financière

31 décembre 2015

	2015 \$	2014 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 083 959	7 687 615
Créances clients (note 3)	2 287 889	1 940 876
Stocks		
Marchandises en général	1 433 353	1 351 244
Matériel publicitaire lié au coquelicot	145 127	133 152
Frais payés d'avance	186 479	157 275
Abonnements payés d'avance	1 334 637	768 259
	<hr/>	<hr/>
	10 471 444	12 038 421
Placements négociables (note 4)	25 187 186	21 383 560
Immobilisations (note 5)	5 535 326	5 708 504
Actif du régime de retraite (note 6)	2 069 700	2 131 200
	<hr/>	<hr/>
	43 263 656	41 261 685
Passif		
Passif à court terme		
Dettes fournisseurs et charges à payer (note 7)	1 270 347	835 381
Cotisation par personne reçue d'avance	2 733 173	1 560 399
Montant à payer à Publications Canvet Ltée (note 8)	15 098	104 719
	<hr/>	<hr/>
	4 018 618	2 500 499
Obligation au titre des prestations de retraite (note 6)	493 100	445 900
	<hr/>	<hr/>
	4 511 718	2 946 399
Solde des fonds		
Fonds d'administration générale		
Fonds non affectés	5 310 452	4 569 351
Fonds investis dans des immobilisations (note 5)	5 535 326	5 706 619
Autres fonds grevés d'affectations d'origine interne (note 9)	4 871 391	4 634 891
Fonds du régime de retraite (note 6)	2 069 700	2 131 200
Fonds de placement	9 295 169	9 791 317
Fonds grevés d'affectations d'origine externe	11 669 900	11 481 908
	<hr/>	<hr/>
	38 751 938	38 315 286
	<hr/>	<hr/>
	43 263 656	41 261 685
Engagements et éventualités (note 10)		

Au nom du conseil de direction de la Direction nationale,

 , président  , trésorier

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Légion royale canadienne - Direction nationale

État de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

	Solde au début de l'exercice \$	Produits (charges) de l'exercice, montant net \$	Réévaluations et autres éléments \$	Virements de (à) \$	Solde à la fin de l'exercice \$
Fonds d'administration générale					
Fonds non affectés	4 569 351	523 130	3 300	214 671	5 310 452
Fonds investis en immobilisations (note 5)	5 706 619	(204 302)	-	33 009	5 535 326
Autres fonds grevés d'affectations d'origine interne (note 9)	4 634 891	-	-	236 500	4 871 391
	14 910 861	318 828	3 300	484 180	15 717 169
Fonds du régime de retraite (note 6)	2 131 200	(223 927)	(170 700)	333 127	2 069 700
Fonds de placement (note 4)	9 791 317	(399 864)	-	(96 284)	9 295 169
	26 833 378	(304 963)	(167 400)	721 023	27 082 038
Fonds grevés d'affectations d'origine externe					
Fonds de fiducie du coquelicot	9 008 970	601 975	-	(721 023)	8 889 922
Fondation du centenaire	1 921 481	(3 403)	-	-	1 918 078
Fonds de la LAACB	461 731	310 116	-	-	771 847
Fonds de bienfaisance	89 726	327	-	-	90 053
Total des fonds grevés d'affectations d'origine externe	11 481 908	909 015	-	(721 023)	11 669 900
	38 315 286	604 052	(167 400)	-	38 751 938

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Légion royale canadienne - Direction nationale

État des résultats - Fonds d'administration générale

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

	2015 \$	2014 \$
Produits		
Frais d'administration (note 8)	110 000	75 000
Location du bâtiment (note 8)	82 920	72 439
Dividendes	171 768	116 200
Legs de biens personnels	-	80
Intérêts	266 264	405 552
MasterCard (MBNA)	61 713	64 137
Divers (note 8)	68 838	76 247
Cotisation par personne	5 944 705	6 006 792
Frais liés à l'agence des abonnements (note 8)	377 854	400 000
Vente de fournitures	2 475 575	1 841 813
	<u>9 559 637</u>	<u>9 058 260</u>
Charges		
Administration	710 346	830 748
Bâtiment	303 644	320 570
Comités	569 991	1 320 058
Marketing, publicité et promotion	379 458	347 620
Finances	446 364	442 502
Technologies de l'information	260 414	258 787
Abonnements à la revue <i>Légion</i> (note 8)	2 925 054	2 988 364
Marketing, adhésions et communications	1 005 446	771 160
Autres charges de programme	159 135	105 187
Service d'entraide	704 116	711 759
Approvisionnement		
Fonctionnement	587 211	743 746
Coût des marchandises vendues	985 328	795 885
Amortissement		
Mobilier, matériel et ordinateurs	58 266	69 731
Bâtiment	146 036	146 036
	<u>9 240 809</u>	<u>9 852 153</u>
Produits (charges) de l'exercice, montant net	<u>318 828</u>	<u>(793 893)</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Légion royale canadienne - Direction nationale

État des résultats - Fonds grevés d'affectations d'origine externe
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

	2015		2014		
	Fonds de fiducie du coquelicot \$	Fondation du centenaire \$	Fonds de la LAACB \$	Fonds de bienfaisance \$	Total \$
Produits					
Dons	319 547	-	509 712	-	829 259
Intérêts	118 935	27 787	1 851	327	148 900
Dividendes	118 577	46 169	-	-	164 746
Coquelicots et couronnes	3 137 012	-	-	-	3 137 012
Moyens promotionnels	485 464	-	-	-	485 464
Autres	1 432	-	-	-	1 432
	4 180 967	73 956	511 563	327	4 766 813
Charges					
Publicité et matériel promotionnel	55 814	-	-	-	55 814
Concours du coquelicot	23 593	-	-	-	23 593
Coquelicots et couronnes	1 499 837	-	-	-	1 499 837
Moyens promotionnels	248 593	-	-	-	248 593
Marque de commerce - Défense	65 390	-	-	-	65 390
Fret	237 137	-	-	-	237 137
Frais généraux	468 103	13 691	-	-	481 794
Amortissement - Rayonnage dans l'entrepôt	1 885	-	-	-	1 885
Liaison Caraïbes	19 842	-	-	-	19 842
Cérémonie du Souvenir et vidéos	5 368	-	-	-	5 368
Réseau de transition des vétérans	18 905	-	-	-	18 905
Bourses	2 000	-	-	-	2 000
Subvention - IRM/TEP	575 000	-	-	-	575 000
Subvention - Autres	5 000	-	-	-	5 000
Bénévolat et assistance	105 166	-	201 447	-	306 613
	3 331 633	13 691	201 447	-	3 546 771
Produits avant les éléments suivants	849 334	60 265	310 116	327	1 220 042
					1 431 373

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Légion royale canadienne - Direction nationale
 État des résultats - Fonds grevés d'affectations d'origine externe...*suite*
 Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

	2015			2014		
	Fonds de fiducie du coquelicot \$	Fondation du centenaire \$	Fonds de la LAACB \$	Fonds de bienfaisance \$	Total \$	Total \$
Variation nette de la juste valeur des placements négociables						
Réalisé	(51 424)	(15 762)	-	-	(67 186)	208 844
Non réalisé	(195 935)	(47 906)	-	-	(243 841)	(92 530)
	(247 359)	(63 668)	-	-	(311 027)	116 314
Produits (charges) de l'exercice, montant net	601 975	(3 403)	310 116	327	909 015	1 547 687

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Légion royale canadienne - Direction nationale

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

	2015 \$	2014 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Produits (charges) de l'exercice, montant net		
Fonds d'administration générale	318 828	(793 893)
Fonds du régime de retraite	(223 927)	(433 565)
Fonds de placement	(399 864)	470 381
Fonds grevés d'affectations d'origine externe	909 015	1 547 687
Éléments hors trésorerie		
Provision au titre du régime de retraite	223 927	433 565
Provision pour l'obligation au titre des prestations de retraite	62 100	59 100
Amortissement	206 187	217 654
Gains réalisés à la vente de placements négociables	(25 401)	(663 896)
Pertes non réalisées sur les placements négociables	736 292	76 871
Perte de change	-	330
Cotisations au régime de retraite	(333 127)	(730 865)
Trésorerie versée pour l'obligation au titre des prestations de retraite	(11 600)	(87 800)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	481 440	(103 392)
	1 943 870	(7 823)
Activités d'investissement		
Produit de la cession de placements négociables	3 361 950	24 742 709
Acquisition de placements négociables	(7 876 467)	(23 270 923)
Acquisition d'immobilisations	(33 009)	(45 445)
	(4 547 526)	1 426 341
Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(2 603 656)	1 418 518
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	7 687 615	6 269 097
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	5 083 959	7 687 615
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Créances clients	(347 013)	146 515
Montant à recevoir de Publications Canvet Ltée	-	7 217
Stocks		
Marchandises en général	(82 109)	136 319
Matériel publicitaire lié au coquelicot	(11 975)	(6 518)
Frais payés d'avance	(29 204)	42 855
Abonnements payés d'avance	(566 378)	529 779
Dettes fournisseurs et charges à payer	434 966	13 107
Cotisation par personne reçue d'avance	1 172 774	(1 077 385)
Montant à payer à Publications Canvet Ltée	(89 621)	104 719
	481 440	(103 392)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Légion royale canadienne - Direction nationale

Notes annexes

31 décembre 2015

1 Objectif de l'organisation

La Légion canadienne a été constituée en vertu de la *Companies Act* en 1926. Sa dénomination a été modifiée pour celle de « Légion royale canadienne » en vertu d'une loi du Parlement en 1961. La Légion royale canadienne - Direction nationale (« la Direction nationale ») est un organisme sans but lucratif au sens de l'alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est exempté d'impôt sur le revenu.

2 Principales conventions comptables

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit formuler des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants présentés de l'actif et du passif et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que les montants présentés des produits et des charges de l'exercice visé. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Comptabilité par fonds

Les cotisations au régime de retraite et la charge de retraite établie par calculs actuariels sont prises en compte dans le Fonds du régime de retraite.

Les intérêts et les dividendes gagnés sur les placements négociables sont pris en compte dans le Fonds d'administration générale ou dans le Fonds grevé d'affectations d'origine externe auquel ils sont rattachés. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés à la vente de placements négociables détenus dans le Fonds d'administration générale sont pris en compte dans le Fonds de placement, lequel a été établi le 1^{er} janvier 1998 par voie de virement de tous les placements détenus alors.

Les Fonds grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés comme suit.

Fonds de fiducie du coquelicot

Le Fonds de fiducie du coquelicot de la Légion royale canadienne - Direction nationale (le « Fonds de fiducie du coquelicot ») comptabilise les ventes de coquelicots, de couronnes et de matériel publicitaire lié au coquelicot dans les postes correspondants des directions provinciales et des bureaux locaux. Les fonds recueillis servent à venir en aide aux anciens militaires du Canada et à leurs personnes à charge ainsi qu'aux anciens militaires du Commonwealth et des pays alliés résidant au Canada qui sont dans le besoin; les fonds servent également à payer les charges d'exploitation du Service d'entraide de la Direction nationale et à accorder une subvention au Fonds de la LAACB en vue de soutenir les vétérans dans les Antilles.

Fondation du centenaire, Fonds de la LAACB et Fonds de bienfaisance (les « fonds spéciaux »)

Les fonds spéciaux sont cumulés afin de financer des activités spéciales, y compris un camp d'athlétisme pour les jeunes et les allocations versées aux anciens militaires du Commonwealth dans les Antilles.

Légion royale canadienne - Direction nationale

Notes annexes

31 décembre 2015

Équivalents de trésorerie

Les placements dont l'échéance est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition sont considérés comme des équivalents de trésorerie du fait qu'ils sont facilement convertibles en trésorerie et que leur valeur n'est pas susceptible de varier de façon importante.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût établi selon la méthode du premier entré, premier sorti ou à la valeur de réalisation nette si celle-ci est moins élevée.

Placements négociables

Les placements négociables sont comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière et toute variation de la juste valeur est imputée aux produits nets de l'exercice du Fonds de placement ou du Fonds grevé d'affectations d'origine externe approprié.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs aux taux annuels suivants.

Bâtiment	2 5 %
Mobilier et matériel	10 0 %
Ordinateurs	10 0 %

Avantages sociaux futurs

Le régime de retraite de la Légion royale canadienne - Direction nationale est un régime de retraite interentreprises contributif à prestations déterminées dont bénéficient tous les employés de la Direction nationale de la Légion royale canadienne - Direction du Nouveau-Brunswick et de Publications Canvet Ltée. Les prestations de retraite à payer annuellement sont calculées d'après le salaire moyen de fin de carrière et les années de service décomptées.

En plus du régime la Direction nationale verse des allocations de retraite déterminées à ses employés comptant un nombre minimal d'années de service et ayant atteint un âge minimal.

Selon la méthode de la constatation immédiate, le coût total, exclusion faite de la réévaluation et des autres éléments, est inclus dans les produits (charges) nets du fonds approprié. Les gains et les pertes actuariels, les coûts des services passés ainsi que les réévaluations et autres éléments sont comptabilisés directement dans les soldes de fonds.

L'obligation au titre des prestations constituées du régime de retraite est évaluée à la lumière des plus récentes évaluations actuarielles effectuées aux fins de la capitalisation. L'obligation au titre des prestations de retraite est estimée selon une évaluation actuarielle préparée à des fins comptables.

Constatation des produits

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre de produits du fonds grevé d'affectations d'origine externe approprié. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du Fonds d'administration générale de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à titre de produits à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les cotisations par personne sont inscrites à titre de produits de l'exercice au cours duquel elles sont reçues, à moins qu'elles ne se rapportent à un exercice ultérieur. Dans ce cas elles sont reportées et inscrites à titre de produits de l'exercice en question.

Ventilation des charges

Une partie des charges liées aux technologies de l'information (maintenance du système programmation pièces d'ordinateur et connexion Internet) est répartie entre les postes « Administration », « Finances », « Marketing », adhésions et communications », « Service d'entraide » et « Approvisionnement - Exploitation » du Fonds d'administration générale afin de refléter le soutien apporté par la direction et la surveillance exercée par celle-ci dans ces secteurs. La répartition de ces charges est fondée sur une estimation du temps que consacre à ces secteurs le personnel concerné des technologies de l'information au cours de l'exercice.

Une partie des frais d'administration (salaires et bureau) est répartie entre les postes « Marketing, adhésions et communications » et « Service d'entraide » du Fonds d'administration générale ainsi que « Frais généraux » du Fonds de fiducie du coquelicot, afin de refléter le soutien apporté par la direction et la surveillance exercée par celle-ci dans ces secteurs. La répartition de ces frais est fondée sur une estimation du temps que consacre le personnel administratif concerné à ces secteurs au cours de l'exercice.

Une partie des charges du poste « Approvisionnement – Fonctionnement » (salaires et entrepôt) est attribuée aux frais généraux du Fonds de fiducie du coquelicot afin de refléter les frais d'entreposage, d'expédition et de manutention du stock de marchandises du Fonds de fiducie du coquelicot ainsi que les frais de traitement des ventes. Les frais d'entreposage général sont répartis à raison de 7 \$ le pied carré de la superficie totale de l'entrepôt consacrée aux stocks du Fonds de fiducie du coquelicot. Le solde des frais est réparti selon une estimation du temps consacré par le personnel concerné à ces secteurs au cours de l'exercice.

Légion royale canadienne - Direction nationale

Notes annexes

31 décembre 2015

3 Créances clients

	2015 \$	2014 \$
Commandements, bureaux locaux et membres		
Administration générale	450 675	428 145
Fonds de fiducie du coquelicot	1 419 354	1 037 341
Autres		
Administration générale	106 712	95 637
Fonds de fiducie du coquelicot	280 043	327 476
Intérêts courus	31 105	52 277
	<u>2 287 889</u>	<u>1 940 876</u>

4 Placements négociables

	2015		2014	
	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$
Fonds d'administration générale	17 718 210	17 854 477	16 641 647	16 285 463
Fonds de fiducie du coquelicot	5 656 596	5 836 607	3 019 505	3 003 581
Fondation du centenaire	1 812 380	1 848 835	1 722 408	1 710 957
	<u>25 187 186</u>	<u>25 539 919</u>	<u>21 383 560</u>	<u>21 000 001</u>

Des gains nets à la vente de placements négociables de 92 587 \$ (454 722 \$ en 2014) et des diminutions nettes des gains et des pertes non réalisés de 492 451 \$ (augmentations nettes de 15 659 \$ en 2014) se rapportent au portefeuille de placements généraux et sont pris en compte dans le Fonds de placement.

	2015		2014	
	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$
Obligations d'État ou obligations garanties par l'État	3 386 992	3 332 153	3 319 131	3 290 975
Obligations de sociétés et fonds d'obligations en gestion commune	11 045 004	11 183 240	7 998 572	8 007 291
Actions de sociétés et fonds d'actions en gestion commune	10 755 190	11 024 526	10 065 857	9 701 735
	<u>25 187 186</u>	<u>25 539 919</u>	<u>21 383 560</u>	<u>21 000 001</u>

Les obligations d'État ou les obligations garanties par l'État portent intérêt à des taux fixes allant de 1,3 % à 2,1 % et viennent à échéance entre 2017 et 2019 (taux allant de 1,5 % à 2,1 % et échéance entre 2017 et 2019, pour l'exercice 2014).

Légion royale canadienne - Direction nationale

Notes annexes

31 décembre 2015

Les obligations de sociétés portent intérêt à des taux fixes allant de 2,0 % à 3,5 % et viennent à échéance entre 2016 et 2022. Les fonds d'obligations en gestion commune investissent dans des obligations à court et à long terme de qualité supérieure émises par l'État ou par des sociétés et portant intérêt à taux fixe.

La Direction nationale investit, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire de fonds d'actions en gestion commune, dans des titres de sociétés de différents secteurs, dont l'énergie, les matériaux, les produits industriels, les biens de consommation discrétionnaire, les biens de consommation de base, les institutions financières, les services de télécommunication et les services publics.

19 % des placements négociables sont libellés en dollars américains (17 % en 2014).

5 Immobilisations

	2015			2014
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$	Montant net \$
Terrains	950 220	-	950 220	950 220
Bâtiment	5 841 416	1 350 833	4 490 583	4 636 619
Mobilier et matériel	323 334	292 708	30 626	55 672
Ordinateurs	220 264	156 367	63 897	65 993
	7 335 234	1 799 908	5 535 326	5 708 504
	2015			2014
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$	Montant net \$
Fonds d'administration générale	7 316 368	1 781 042	5 535 326	5 706 619
Fonds de fiducie du coquelicot	18 866	18 866	-	1 885
	7 335 234	1 799 908	5 535 326	5 708 504

Légion royale canadienne - Direction nationale

Notes annexes

31 décembre 2015

6 Avantages sociaux futurs

L'extrapolation des rapports d'évaluation actuarielle préparés en date du 1^{er} janvier 2015 et du 1^{er} janvier 2014 (en date du 1^{er} janvier 2014, en 2014) pour les allocations de retraite et le régime à prestations déterminées dans son ensemble a permis d'obtenir les informations suivantes.

	2015		2014	
	Obligation au titre des prestations de retraite \$	Régime de retraite \$	Obligation au titre des prestations de retraite \$	Régime de retraite \$
Juste valeur des actifs du régime	-	16 701 500	-	17 333 200
Obligation au titre des prestations déterminées	(493 100)	(14 631 800)	(445 900)	(15 202 000)
Actif du régime de retraite (obligation au titre des prestations de retraite)	(493 100)	2 069 700	(445 900)	2 131 200

7 Sommes à payer à l'État

Des sommes à payer à l'État de 27 831 \$ (néant \$ en 2014) sont incluses dans les dettes fournisseurs et charges à payer.

8 Entité contrôlée

La Direction nationale contrôle Publications Canvet Ltée (« Canvet »), société constituée en vertu d'une loi fédérale, étant donné que les actionnaires de Canvet sont des dirigeants de la Direction nationale. Canvet publie et distribue la revue *Légion*, qui est vendue aux membres de la Légion royale canadienne à des abonnés non membres et au public.

Légion royale canadienne - Direction nationale

Notes annexes

31 décembre 2015

Les résultats de Canvet n'ont pas été consolidés dans les états financiers de la Direction nationale. La situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de Canvet aux 31 décembre 2015 et 2014 se résument comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Situation financière		
Total de l'actif	4 033 944	2 844 337
Total du passif	2 026 337	1 344 938
Capitaux propres	2 007 607	1 499 399
	<u>4 033 944</u>	<u>2 844 337</u>
	2015	2014
	\$	\$
Résultats d'exploitation		
Total des produits	4 439 885	4 320 018
Total des charges	3 930 977	3 856 645
Bénéfice net de l'exercice	<u>508 908</u>	<u>463 373</u>
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation	1 279 098	(217 517)
Activités d'investissement	(1 019 369)	(5 313)
	<u>259 729</u>	<u>(222 830)</u>

Les conventions comptables suivies par Canvet sont semblables à celles qu'applique la Direction nationale, exception faite des cotisations de Canvet au régime de retraite, lesquelles sont incluses dans le total des charges aux fins du calcul du bénéfice net de l'exercice.

Légion royale canadienne - Direction nationale

Notes annexes

31 décembre 2015

Les opérations suivantes conclues avec Canvet sont incluses dans les charges du Fonds d'administration générale :

	2015	2014
	\$	\$
Revue <i>Légion</i> - Abonnements	2 668 945	2 732 834
Publicité	82 140	93 243
Services de conception	11 906	19 748
Publications spéciales	2 107	-

Les opérations suivantes conclues avec Canvet sont incluses dans les produits du Fonds d'administration générale :

	2015	2014
	\$	\$
Frais d'administration	110 000	75 000
Location d'immeuble	68 640	59 664
Frais de soutien du réseau (inclus dans les produits divers)	3 000	3 000
Frais liés à l'agence des abonnements	377 854	400 000

Ces opérations sont réputées avoir été effectuées dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant qui a été établi et accepté par les apparentés.

Les soldes relatifs à Canvet ne portent pas intérêt et ne comportent aucune modalité de remboursement fixe. Les créances clients comprennent un montant de 48 402 \$ (59 748 \$ en 2014) à recevoir de Canvet.

9 Solde du Fonds grevé d'affectations d'origine interne

La Direction nationale affecte à l'interne une partie du solde du Fonds d'administration générale au titre des charges futures.

	2015	2014
	\$	\$
Revue <i>Légion</i>	1 445 000	1 445 000
Bâtiment	240 053	210 053
Conférence de la LAACB	45 000	30 000
Congrès	200 000	-
Pèlerinage	-	8 500
Événement spécial	26 979	26 979
Cotisation par personne	2 914 359	2 914 359
	<hr/>	<hr/>
	4 871 391	4 634 891

Légion royale canadienne - Direction nationale

Notes annexes

31 décembre 2015

10 Engagements et éventualités

Trico Group Inc. fournit au Fonds de fiducie des coquelicots des coquelicots et du matériel lié au jour du Souvenir en vertu d'une entente qui est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018.

La Direction nationale s'est aussi engagée à verser les montants suivants au titre de la location de matériel en vertu de divers contrats de location :

	\$
Exercices se terminant le 31 décembre 2016	36 829
2017	36 829
2018	16 052
2019	9 126
2020	9 126
2021	2 281

11 Ventilation des charges

Les charges liées aux technologies de l'information ont été réparties comme suit dans le Fonds d'administration générale :

	2015 \$	2014 \$
Administration	3 000	3 000
Finances	3 000	3 000
Marketing, adhésions et communications	6 000	6 000
Service d'entraide	3 000	3 000
Approvisionnement - Fonctionnement	6 000	6 000

Les frais d'administration ont été répartis comme suit :

	2015 \$	2014 \$
Fonds d'administration générale – Marketing, adhésions et communications	30 000	30 000
Fonds d'administration générale - Service d'entraide	30 000	30 000
Fonds de fiducie du coquelicot - Frais généraux	142 949	25 000

Une tranche de 258 706 \$ (80 000 \$ en 2014) des charges du poste Approvisionnement - Fonctionnement a été attribuée aux frais généraux du Fonds de fiducie du coquelicot.

RAPPORT DE CANVET PUBLICATIONS LTD.

D. Flannigan, *Président du conseil*
T. Eagles, *Vice-président du conseil*
B. White, *Secrétaire*
M. Barham, *Directeur*
J. Frost, *Directeur*
T. Irvine, *Directeur*
G. Moore, *Directeur*
A. Paquette, *Directeur*
E. Pigeau, *Directeur*
J. Morse, *Directrice générale*

INTRODUCTION

La revue *LÉGION* a connu l'une de ces meilleures années depuis des décades. Les finances sont saines, le nombre d'abonnés est stable et nous continuons d'offrir les récits de l'histoire militaire du Canada.

BUDGETS

Canvet honore toujours son engagement à continuer ses opérations sans augmentation de ses frais d'abonnement annuel d'ici l'année 2010.

Cette année marque le montant le plus élevé de financement obtenu du Fonds du Canada pour les périodiques (FCP) et le fait que la circulation s'est stabilisée pour la première fois depuis 1989. La revue a aussi connu des gains dans deux secteurs, soit la vente des publications d'intérêt particulier dans les kiosques à journaux et la publicité. De leur côté, les dépenses ont augmenté alors que la revue engendre plus de travail et que le coût de production d'un magazine national augmente peu à peu chaque année. Au Canada, la vente de magazines demeure un défi. Selon les toutes dernières statistiques publiées par MagNet, les exemplaires vendus à l'unité au Canada ont baissé de 16 % dans la première partie de 2015. Bien que l'industrie de l'édition connaisse une période périlleuse, *la revue LÉGION* ne cesse de survivre et prospérer.

Il est important de noter que tous les budgets de Canvet se fondent sur la continuité du financement obtenu par l'entremise du FCP.

FONDS DU CANADA POUR LES PÉRIODIQUES

L'automne dernier, Canvet s'est vu accorder 729 607 \$, soit 43 379 \$ de plus que le montant de financement reçu du gouvernement du Canada l'année précédente. Canvet a reçu différentes subventions sous une forme ou une autre au cours des cinquante dernières années et ces fonds sont vitaux aux opérations. Nous déposons une demande chaque

année en comprenant très bien que le gouvernement exige que *la revue LÉGION* soit une publication indépendante pour être admissible au financement. Tout périodique « qui fait principalement rapport sur ses activités ou de la promotion de ses intérêts » est classé comme étant inadmissible. Ces fonds ont épargné à *la revue LÉGION* presque 7 millions de dollars au cours des quinze dernières années. Ces fonds sont essentiels à notre survie. Nous demeurons optimistes et nous budgétions en conséquence.

Canvet a reçu une subvention ponctuelle de 64 444 \$ dans le but de mieux faire connaître Beaumont-Hamel et la bataille de la Somme auprès du public canadien. La revue a créé une grande carte-affiche bilingue ainsi qu'une expérience interactive bilingue en ligne portant sur le rôle du Newfoundland Regiment, toutes deux offertes gratuitement à tous les Canadiens.

PROGRAMME DE BÉNÉFICES POUR MEMBRES

Le Programme de bénéfices pour membres (PBM) de la Légion royale canadienne compte actuellement neuf partenaires. Ceux-ci comprennent : Best Western, Starkey Labs-Canada Co., Shaw Direct, Carlson Wagonlit Travel, Philips Lifeline Canada, Premier Care in Bathing, Arbor Memorial, Medipac Assurance Voyage et MBNA Canada. Ne font plus partie du programme : Home Hardware, Corby Spirit and Wine Limited, et We Care Home Health Services.

Chaque partenaire est un peu différent. Certains financent des programmes de la Direction nationale alors que d'autres offrent des rabais aux membres de la Légion et membres de leur famille. Ces partenariats sont bénéfiques à la Légion, la Direction nationale et Canvet. Par exemple, Carlson Wagonlit Travel a contribué au Pèlerinage du Souvenir ; Shaw offre deux récepteurs par satellite à haute définition avec installation gratuite jusqu'à 300 \$; et des partenaires tels Lifeline et Starkey donnent des séances

d'éducation à la santé aux directions intéressées. Nous invitons les délégués et légionnaires à visiter les kiosques de nos partenaires que vous trouverez dans l'aire des exposants.

CONTENUS EN ANGLAIS ET ENCARTS EN FRANÇAIS

Nous avons produit en 2015 six publications de la revue *LÉGION*, y compris une série en deux parties au sujet des vétérans passés à travers les mailles d'Anciens Combattants Canada, et trois publications d'intérêt particulier, soit la campagne d'Italie, la bataille de l'Atlantique et les aviateurs canadiens.

Cette année, la revue a un nouveau « look » et a commencé l'année avec un article de fond sur le rôle joué par le Newfoundland Regiment lors de la campagne de Gallipoli durant la Première Guerre mondiale. Nous avons une nouvelle rubrique au sujet des artefacts militaires et la première d'une série en six parties concernant l'histoire de la revue *LÉGION*. Nous produirons cinq publications d'intérêt particulier, commençant avec Beaumont-Hamel et la bataille de la Somme, suivis de Tireurs sans armes (photographes de guerre), Récits des premières lignes, la bataille du Pacifique, et le 150^e anniversaire du Canada.

Nous continuerons de publier chaque année une section en français de 144 pages, en couleurs, qui sera disponible sans frais additionnels.

RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS NATIONAL 2016

Le conseil de direction de Canvet a examiné une résolution, avec laquelle il n'était pas d'accord. On peut la retrouver dans le *Manuel du Congrès*.

ÉTATS FINANCIERS

Nous joignons les états financiers vérifiés complets de Canvet.

CONCLUSION

Merci aux directeurs de Canvet pour leur soutien durant mon mandat et je tiens spécialement à remercier le personnel de la revue pour leur professionnalisme et leur dévouement.

(Ce rapport fut proposé, appuyé et approuvé par les délégués).

Publications Canvet Ltée

États financiers
31 décembre 2015



Le 31 mars 2016

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Publications Canvet Ltée

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Publications Canvet Ltée, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
99 rue Bank, bureau 800, Ottawa (Ontario) Canada K1P 1E4
Tél: +1 613 237 3702, Téléc: +1 613 237 3963*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Publications Canvet Ltée au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.

Pricewaterhousecoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Publications Canvet Ltée

(constituée en vertu des lois du Canada)

État de la situation financière

Au 31 décembre 2015

	2015 \$	2014 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 812 818	2 553 089
Créances clients	63 953	82 308
Montant à recevoir de la Légion royale canadienne - Direction nationale (note 5)	15 098	104 719
Frais payés d'avance	136 495	50 214
	<u>3 028 364</u>	<u>2 790 330</u>
Placements négociables (note 3)	950 115	-
Immobilisations (note 4)	55 465	54 007
	<u>4 033 944</u>	<u>2 844 337</u>
Passif		
Passif à court terme		
Dettes fournisseurs et charges à payer (notes 5 et 6)	281 400	159 216
Taxe sur les produits et services et taxe de vente harmonisée à payer (note 6)	90 037	32 762
Impôts à payer	26 700	24 700
Produits reportés	235 965	231 732
Abonnements reçus d'avance	1 222 935	698 328
	<u>1 857 037</u>	<u>1 146 738</u>
Obligation au titre des prestations de retraite (note 7)	169 300	198 200
	<u>2 026 337</u>	<u>1 344 938</u>
Capitaux propres		
Capital-actions		
Autorisé : 50 000 actions ordinaires		
Émis : 9 actions ordinaires	9	9
Bénéfices non répartis	2 007 598	1 499 390
	<u>2 007 607</u>	<u>1 499 399</u>
	<u>4 033 944</u>	<u>2 844 337</u>
Engagements (note 8)		

Approuvé par le conseil d'administration,

Davee Flannigan, administrateur B.H. White, administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Publications Canvet Ltée

État des résultats et des bénéfices non répartis

Exercice clos le 31 décembre 2015

	2015 \$	2014 \$
Produits		
Abonnements (note 5)	2 785 702	2 813 280
Ventes aux kiosques	7 614	10 689
Publicité (note 5)	596 267	633 913
	<hr/> 3 389 583	<hr/> 3 457 882
Charges (relevé)		
Revue	1 740 680	1 636 378
Employés	1 111 675	1 190 448
Administration (note 5)	571 265	528 052
Frais liés à l'agence des abonnements (note 5)	377 854	400 000
	<hr/> 3 801 474	<hr/> 3 754 878
Perte avant les éléments ci-dessous	<hr/> (411 891)	<hr/> (296 996)
Autres produits (charges)		
Fonds du Canada pour les périodiques	727 518	688 361
Commémoration de la Première Guerre mondiale	65 019	-
Intérêts	31 082	20 319
Dividendes	16 266	-
Numéros spéciaux	225 144	100 119
Pertes réalisées à la vente de placements négociables	(11 996)	-
Pertes non réalisées sur les placements négociables	(40 559)	-
Autres (note 5)	37 828	53 337
	<hr/> 1 050 302	<hr/> 862 136
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	638 411	565 140
Charge d'impôts sur les bénéfices	<hr/> 129 503	<hr/> 101 767
Bénéfice net de l'exercice	508 908	463 373
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	1 499 390	1 038 717
Réévaluations et autres éléments	<hr/> (700)	<hr/> (2 700)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	<hr/> <hr/> 2 007 598	<hr/> <hr/> 1 499 390

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Publications Canvet Ltée

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2015

	2015	2014
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net de l'exercice	508 908	463 373
Éléments hors trésorerie		
Amortissement	15 241	15 097
Provision pour l'obligation au titre des prestations de retraite	18 880	19 503
Pertes réalisées à la vente de placements négociables	11 996	-
Pertes non réalisées sur les placements négociables	40 559	-
Paielement versé pour l'obligation au titre des prestations de retraite	(48 480)	-
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	731 994	(715 490)
	<u>1 279 098</u>	<u>(217 517)</u>
Activité d'investissement		
Produit de la cession de placements négociables	127 750	-
Acquisition de placements négociables	(1 130 420)	-
Acquisition d'immobilisations	(16 699)	(5 313)
	<u>(1 019 369)</u>	<u>(5 313)</u>
Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	259 729	(222 830)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>2 553 089</u>	<u>2 775 919</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>2 812 818</u>	<u>2 553 089</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Créances clients	18 355	(22 111)
Montant à recevoir de la Légion royale canadienne - Direction nationale	89 621	(104 719)
Frais payés d'avance	(86 281)	88 441
Dettes fournisseurs et charges à payer	122 184	(61 487)
Taxe sur les produits et services et taxe de vente harmonisée à payer	57 275	(13 160)
Impôts à payer	2 000	(92 792)
Montant à payer à la Légion royale canadienne - Direction nationale	-	(7 217)
Produits reportés	4 233	(11 048)
Abonnements reçus d'avance	524 607	(491 397)
	<u>731 994</u>	<u>(715 490)</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Publications Canvet Ltée

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2015

1 Nature des activités

Publications Canvet Ltée (« la société ») est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La société publie et distribue la revue *Légion*, revue vendue aux membres de la Légion royale canadienne, aux abonnés non membres et au public.

Les objectifs de la société consistent en la publication d'articles instructifs et informatifs sur l'histoire militaire du Canada et sur l'actualité portant plus particulièrement sur les questions militaires et les questions d'intérêt pour les vétérans.

2 Principales conventions comptables

Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada exige de la direction qu'elle formule des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif, sur les informations à fournir sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Équivalents de trésorerie

Les placements dans des fonds communs de placement du marché monétaire sont considérés comme des équivalents de trésorerie puisqu'il s'agit de placements à court terme très liquides dont la valeur n'est pas susceptible de varier de façon importante.

Placements négociables

Les placements négociables sont comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière et les variations de la juste valeur sont incluses dans le résultat net à l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé.

Le matériel de bureau et le matériel informatique sont amortis sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels de 20 % et de 30 % respectivement.

Avantages sociaux futurs

La société verse des allocations de retraite déterminées à ses employés comptant un nombre minimal d'années de service et ayant atteint un âge minimal.

L'obligation au titre des prestations de retraite est estimée selon une évaluation actuarielle aux fins comptables. Selon la méthode de la constatation immédiate, le coût total, exclusion faite de la réévaluation et des autres éléments, est inclus dans les charges relatives aux employés. Les gains et les pertes actuariels, les coûts des services passés ainsi que les réévaluations et les autres éléments sont comptabilisés directement dans les bénéfices non répartis.

Publications Canvet Ltée

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2015

En plus des allocations de retraite qu'elle verse, la société participe au régime de retraite de la Légion royale canadienne - Direction nationale, qui est un régime interentreprises contributif à prestations définies dont bénéficient tous les salariés de la Direction nationale de la Légion royale canadienne - Direction du Nouveau-Brunswick et de la société. Les prestations de retraite à payer annuellement sont calculées d'après le salaire moyen de fin de carrière et les années de service validées.

La part du régime qui revient à la société est comptabilisée à titre de régime à cotisations déterminées, de sorte que les cotisations de la société sont incluses dans les charges relatives aux employés, à l'état des résultats et des bénéfices non répartis. L'actif au titre du régime de retraite n'a pas été inscrit à l'état de la situation financière.

Constatation des produits

Les produits sont constatés pour l'exercice au cours duquel ils sont touchés à moins que les montants reçus ne se rapportent à des numéros à venir auquel cas le montant est reporté et inscrit à titre de produit de l'exercice auquel il se rapporte.

3 Placements négociables

	2015		2014	
	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$
Obligations de sociétés et fonds d'obligations en gestion commune	668 176	640 180	-	-
Actions de sociétés et fonds d'actions en gestion commune	281 939	350 494	-	-
	950 115	990 674	-	-

Les obligations de sociétés portent intérêt à des taux fixes allant de 2,0 % à 3,5 % et viennent à échéance entre 2016 et 2022. Les fonds d'obligations en gestion commune investissent dans des obligations de sociétés à court et à long terme de qualité supérieure portant intérêt à taux fixe.

La société investit, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire de fonds d'actions en gestion commune, dans des titres de sociétés de différents secteurs, dont l'énergie, les matériaux, les produits industriels, les biens de consommation discrétionnaire, les biens de consommation de base, les institutions financières, les services de télécommunication, les services publics et les soins de santé.

Les placements négociables libellés en dollars américains représentent 18 % de tous les placements négociables.

Publications Canvet Ltée

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2015

4 Immobilisations

	2015		2014	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$	Montant net \$
Matériel de bureau	152 786	122 296	30 490	31 877
Matériel informatique	287 044	262 069	24 975	22 130
	<u>439 830</u>	<u>384 365</u>	<u>55 465</u>	<u>54 007</u>

5 Opérations entre apparentés

La Légion royale canadienne - Direction nationale (« la Direction nationale ») contrôle la société, car les actionnaires de la société sont des dirigeants de la Direction nationale.

Les opérations suivantes conclues avec la Direction nationale sont comprises dans les produits.

	2015 \$	2014 \$
Abonnements	2 668 945	2 732 834
Publicité	82 140	93 243
Services de conception (inclus dans les autres produits)	11 906	19 748
Numéros spéciaux (inclus dans les autres produits)	2 107	-

Les opérations suivantes conclues avec la Direction nationale sont comprises dans les charges.

	2015 \$	2014 \$
Comptabilité et services informatiques	110 000	75 000
Location d'immeuble	68 640	59 644
Frais de soutien du réseau	3 000	3 000
Frais liés à l'agence des abonnements	377 854	400 000

Ces opérations sont réputées avoir été effectuées dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange soit le montant qui a été établi et accepté par les apparentés.

Les soldes relatifs à la Direction nationale ne portent pas intérêt et ne comportent aucune modalité de remboursement fixe. Les dettes fournisseurs et charges à payer s'établissent à 48 402 \$ (59 478 \$ en 2014) et sont à payer à la Direction nationale.

6 Sommes à remettre à l'État

En plus de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée à payer présentées séparément dans l'état de la situation financière, des retenues d'impôt sur la paie de 21 709 \$ (néant en 2014), des primes d'impôt-santé de néant (1 449 \$ en 2014) et des primes d'assurance contre les accidents du travail de néant (221 \$ au 2014) sont incluses dans les dettes fournisseurs et charges à payer.

Publications Canvet Ltée

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2015

7 Avantages sociaux futurs

L'extrapolation des rapports d'évaluation actuarielle préparés en date du 1^{er} janvier 2015 et du 1^{er} janvier 2014 pour les allocations de retraite et le régime à prestations déterminées dans son ensemble a permis d'obtenir les informations suivantes.

	2015		2014	
	Obligation au titre des prestations de retraite \$	Régime de retraite \$	Obligation au titre des prestations de retraite \$	Régime de retraite \$
Juste valeur des actifs du régime	-	16 701 500	-	17 333 200
Obligation au titre des prestations constituées	(169 300)	(14 631 800)	(198 200)	(15 202 000)
Excédent (insuffisance)	(169 300)	2 069 700	(198 200)	2 131 200

Des cotisations de 104 753 \$ (209 932 \$ en 2014) de la société au régime à prestations déterminées dans son ensemble sont comprises dans les charges relatives aux employés présentées à l'état des résultats et des bénéfices non répartis. L'actif au titre du régime de retraite n'a pas été inscrit à l'état de la situation financière.

8 Engagements

La société s'est engagée à effectuer des paiements annuels de 68 640 \$ en vertu d'une entente de location de bureaux avec la Direction nationale.

Publications Canvet Ltée

Relevé des charges

(non audité)

Exercice clos le 31 décembre 2015

	2015 \$	2014 \$
Revue		
Collaboration de rédacteurs	99 564	111 340
Transport et messagerie	2 110	3 501
Illustrations	43 598	41 818
Affranchissement	816 524	759 308
Impression	768 388	710 418
Éditique	10 496	9 993
	<hr/> 1 740 680	<hr/> 1 636 378
Employés		
Salaires	900 855	876 191
Autres avantages	210 820	314 257
	<hr/> 1 111 675	<hr/> 1 190 448
Administration		
Services comptables et informatiques (note 5)	110 000	75 000
Commission de publicité - CCM	104 025	111 000
Location d'immeuble (note 5)	68 640	59 664
Réunion des correspondants	-	11 511
Frais de conception et de production	5 318	-
Réunions des administrateurs	6 000	6 000
Déplacements du personnel de la rédaction	40 278	43 427
Assurances	13 090	14 407
Divers	9 587	8 246
Frais de soutien du réseau (note 5)	3 000	3 000
Frais des kiosques	37 804	34 578
Fournitures de bureau	18 902	15 286
Affranchissement	12 208	15 395
Impression et papeterie	4 058	4 885
Honoraires	22 882	15 395
Réparations et entretien	-	7 663
Promotion des ventes	60 919	70 940
Numéro spécial sur la guerre de 1812	25 000	-
Recrutement et formation du personnel	4 812	5 963
Abonnements	2 179	1 974
Téléphone et télécopie	7 322	8 621
Amortissement	15 241	15 097
	<hr/> 571 265	<hr/> 528 052
Frais liés à l'agence des abonnements (note 5)	<hr/> 377 854	<hr/> 400 000
Total des charges	<hr/> <hr/> 3 801 474	<hr/> <hr/> 3 754 878

RAPPORT D'ACCREDITATION

P. Hillier, *Président*
 I. Kruse, *Membre*
 T. Wheeler, *Membre*
 C. Wagner, *Membre*
 D. Golding, *Membre*
 D. Gordon, *Membre*
 P. Cook, *Membre*
 C. Saunders, *Membre*
 V. Mitchell-Veinotte, *Membre*
 B. MacLachlan, *Membre*

DIRECTION		13 JUIN		14 JUIN		OBSERV.
		ACCREDITÉS	PROC.	ACCREDITÉS	PROC.	
C.-B./YUKON	590	126	413	126	413	12
ALB./T.N.-O.	497	104	313	104	313	6
SASKATCHEWAN	215	67	72	67	72	3
MAN./N.-O. ONT.	311	49	196	49	196	1
ONTARIO	1 264	368	779	368	779	31
QUÉBEC	184	24	85	24	85	1
N.-B.	119	29	46	29	46	1
N.-É./NU.	259	105	150	105	150	12
Î.-P.-É.	30	19	2	19	2	1
T.-N.-L.	67	61	2	61	2	42
CEN/APN	24	8	0	8	0	0
ZONES DES É.-U.	17	5	3	5	3	0
ZONE EUROPE	6	1	4	1	4	0
TOTALS	3 583	966	2 065	966	2 065	110

Les chiffres indiquent le droit des directions au nombre de délégués et de votes par procuration (Proc.), basé sur les chiffres définitifs de 2015 pour membres à vie, ordinaires, associés et affiliés votants (article 903 des *Statuts généraux*).

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS NATIONAL

T. Eagles, *Président*
G. Moore, *Vice-présidente*
S. Clark, *Secrétaire*

STATISTIQUES

Le tableau suivant offre des statistiques sur le nombre de résolutions soumises par les directions provinciales et les comités de la Direction nationale pour faire l'objet d'étude par les délégués au congrès.

DIRECTIONS	ADOPTÉES LORS DES CONGRÈS PROVINCIAUX	DES FILIALES EN PASSANT PAR LES DIRECTIONS PROVINCIALES	RÉSOLUTIONS TARDIVES	NOMBRE TOTAL DE RÉSOLU- TIONS
COLOMBIE-BRITANNIQUE/YUKON	5	1		6
ALBERTA/TERRITOIRES DU N.-O.	1	3		4
SASKATCHEWAN	5	0		5
MANITOBA/N.-O. ONTARIO	2	1		3
ONTARIO	4	0		4
QUÉBEC	5	0		5
NOUVEAU-BRUNSWICK	0	0	1	1
NOUVELLE-ÉCOSSE/NUNAVUT	4	3		7
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	0	1		1
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	0	0		0
COMITÉS DE LA DIRECTION NATIONALE	0	0		1
TOTAL	26	9	1	37

Le nombre total de résolutions à examiner est de 37, alors qu'en 2014, un total de 120 résolutions avaient été présentées aux délégués au congrès.

INDEX AUX RÉOLUTIONS

COMITÉ / SUJET	N° . PAGE.
VÉTÉRANS, SERVICE ET AÎNÉS	130
GÉNÉRALITÉS	130
SOINS DE LONGUE DURÉE	130
COQUELICOT ET SOUVENIR	131
SPORTS	132
DÉFENSE ET SÉCURITÉ	132
CONSTITUTION ET LOIS	133

ABRÉVIATIONS

En se référant aux résolutions on devrait noter que chacune a un numéro de code.

Les abréviations pour les directions sont très bien connues, par exemple QUÉ, ALTA-TNO, etc. Le numéro qui suit est simplement un numéro de contrôle.

Le /C qui suit une résolution indique que celle-ci fut approuvée par un congrès provincial. La procédure pour présenter au congrès toute résolution non approuvée dans la Section 2 est q=un comité électoral décidera quelles résolutions soumises par les directions seront présentées et désignera la personne qui donnera l'explication.

Divers comités permanents ou nationaux ont soumis des résolutions et ce qui suit est une liste des abréviations utilisées:

CEN	Conseil Exécutif National
OSE	Officiers Supérieurs Élus
VSA	Vétérans, Service et Aînés
C et S	Coquelicot et Souvenir
A et S	Adhésion et Sensibilisation
D et S	Défense et Sécurité
R et R	Rituel et Récompenses
C et L	Constitution et Lois
P en L	Perfectionnement en leadership

RÉSOLUTIONS

LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ APPROUVÉES
PAR CE 46^{ÈME} CONGRÈS NATIONAL

RÉSOLUTION DE LOYAUTÉ

LE 11 JUIN 2016

Les membres de La Légion royale canadienne envoient leurs salutations à Sa Majesté la reine Elizabeth II, et désirent très humblement lui transmettre l'expression de leur loyauté et allégeance.

Nos membres se réuniront pour célébrer notre 46^{ÈME} Congrès national qui aura lieu à St. John's, Terre-Neuve, durant la période du 11–15 juin 2016.

Nous sommes profondément redevables envers le service et le leadership de Votre Gracieuse Majesté à guider les destinées de notre grand Commonwealth, et prions que Votre Majesté soit épargnée encore longtemps afin de poursuivre son action à la tête de ces grandes nations.

Je demeure l'humble et obéissant serviteur de Votre Majesté.

PALAIS DE BUCKINGHAM

Sa Majesté la Reine était heureuse de recevoir votre message de salutations loyales, envoyé au nom des membres de La Légion royale canadienne, à l'occasion de leur quarante-sixième Congrès national qui se tient à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador.

Sa Majesté a été intéressée d'apprendre que le Congrès de cette année viendra commémorer le quatre-vingt-dixième anniversaire de La Légion royale canadienne, ainsi que le centenaire de la bataille de Beaumont-Hamel.

La Reine apprécie grandement votre attention à lui écrire, et, à son tour, fait parvenir ses vœux les plus sincères à tous ceux et celles qui sont présents pour un programme des plus réussi et agréable.

Secrétaire privé

VÉTÉRANS, SERVICE *et* AÎNÉS

GÉNÉRALITÉS

1. L'OBLIGATION DU CANADA ENVERS LES VÉTÉRANS

ONT 3/C

ATTENDU QUE des générations successives de Canadiens et Canadiennes ont honorablement servi leur pays en tant que fiers membres des Forces armées canadiennes;

ATTENDU QUE le service au sein des Forces armées canadiennes exige de ses membres un engagement personnel à mettre leur vie en péril au nom de leurs concitoyens et à risquer leur vie où que soit dans le monde, là et au moment où le gouvernement du Canada le juge approprié;

ATTENDU QUE la pression associée au service militaire n'est pas seulement celle des militaires canadiens, mais aussi celle de leur famille qui s'impose d'énormes sacrifices pour aider à assurer le succès des missions des Forces armées canadiennes;

ATTENDU QUE l'approche du gouvernement du Canada envers ses politiques pour vétérans démontre une indifférence totale du pacte social de notre pays envers ceux et celles qui servent comme militaires, en particulier par l'entremise de réductions de financement énergiques aux programmes de soutien et de services dont les vétérans ont besoin.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne recommande au gouvernement canadien et l'exhorte de se porter à la défense des principes de ce contrat social de longue date, ainsi que des politiques sur les vétérans, et fassent en sorte de respecter l'obligation sacrée du gouvernement de veiller au bien-être des vétérans et de leur famille au cours de leur vie, en veillant à ce qu'ils maintiennent une qualité de vie qui soit digne des sacrifices qu'ils ont consentis pour le Canada.

SOINS DE LONGUE DURÉE

2. LITS RÉSERVÉS POUR LES VÉTÉRANS

SASK 4/C

ATTENDU QUE le critère actuel pour l'accès à un lit réservé pour vétéran ne prend en compte que les vétérans de la Deuxième Guerre mondiale et de la guerre de Corée;

ATTENDU QUE les vétérans qui se sont joints aux Forces canadiennes après la guerre de Corée (à partir du mois d'août 1953) s'approchent maintenant de l'âge de 80 ans;

ATTENDU QU'il y a une possibilité que le nombre de lits réservés aux vétérans soit réduit si ceux-ci ne sont pas occupés;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le critère établi pour un lit réservé dans les installations pour vétérans soit élargi pour y inclure tout vétéran des Forces armées canadiennes et des forces alliées, de quelque période que ce soit, et établi en fonction des besoins en matière de santé.

3. SOINS HOSPITALIERS ET DE LONGUE DURÉE POUR TOUS LES VÉTÉRANS

ONT 1/C

ATTENDU QUE les lits pour soins de longue durée pour vétérans dans des installations telles que le Parkwood Institute à London et le Sunnybrook Hospital à Toronto, sont réservés aux vétérans de la Deuxième Guerre mondiale et de la guerre de Corée;

ATTENDU QU'il n'y a présentement aucune disposition prévue quant aux soins et installations de longue durée pour les futurs vétérans;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Direction nationale saisisse le gouvernement fédéral du dossier pour qu'il sache prévoir les soins hospitaliers et de longue durée pour tous les vétérans, en modifiant la *Loi sur les soins de santé des anciens combattants* quant à la politique d'admission aux hôpitaux pour vétérans et installations de soins de longue durée.

4. ACCÈS AUX INSTALLATIONS DE SOINS POUR VÉTÉRANS

N.-É./NU 6

ATTENDU QU'on retrouve présentement, aux quatre coins de ce grand pays, plusieurs installations offrant des soins à des vétérans de la Deuxième Guerre mondiale et de la guerre de Corée qui vivent leurs derniers jours de leur vie, et qu'on raconte qu'une fois ces vétérans décédés, ces installations seront cédées aux gouvernements provinciaux;

ATTENDU QUE qu'on retrouve présentement une nouvelle génération de vétérans qui ont participé à des missions de maintien de paix en Égypte, en Bosnie, au Kosovo, au Congo, et à bien d'autres endroits dans le monde, y compris le long conflit en Afghanistan, et que ces vétérans vont certainement avoir besoin des mêmes services qu'ont reçus les vétérans de la Deuxième Guerre mondiale et de la guerre de Corée;

ATTENDU QUE les vétérans de la Deuxième Guerre mondiale et de la guerre de Corée ont été en mesure de demeurer ensemble dans des installations qui leur étaient réservées, confortablement entourés de compagnons, ce qui leur permettait de socialiser et d'échanger avec des personnes ayant vécu les mêmes épreuves qu'eux;

ATTENDU QUE les nouveaux vétérans devraient avoir droit aux mêmes soins et vivre aussi leurs derniers jours confortablement et entourés d'autres vétérans, et non pas parmi des patients 'civils' qui n'ont aucune idée de ce qu'ils ont vécu;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne soutienne nos nouveaux vétérans afin de s'assurer qu'ils puissent être traités adéquatement dans les diverses installations qui leur sont réservées à travers le Canada;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne pétitionne le nouveau gouvernement, par l'entremise d'Anciens Combattants Canada, dans le but de sauvegarder toutes les installations pour vétérans pour les nouveaux vétérans qui suivront.

402. LITS EN MILIEU HOSPITALIER FINANCÉS PAR ANCIENS COMBATTANTS CANADA

NB 1

ATTENDU QUE les anciens combattants traditionnels qui ont servi outre-mer ont droit à des lits en milieu hospitalier financés par Anciens Combattants Canada (ACC);

ATTENDU QUE les anciens combattants traditionnels qui n'ont servi qu'au Canada n'ont pas droit à des lits en milieu hospitalier financés par ACC, à moins qu'ils ne reçoivent une prestation d'invalidité liée à cette période de service;

ATTENDU QUE des lits en milieu hospitalier financés par ACC sont vacants;

ATTENDU QUE des anciens combattants traditionnels n'ayant servi qu'au Canada se retrouvent dans des maisons de soins infirmiers, plutôt que dans des lits en milieu hospitalier financés par ACC;

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'Anciens Combattants Canada modifie leurs critères pour permettre aux anciens combattants traditionnels n'ayant servi qu'au Canada, d'avoir accès à des lits en milieu hospitalier financés par ACC.

COQUELICOT *et* SOUVENIR

5. UTILISATION DU COQUELICOT À LA RUBRIQUE NÉCROLOGIQUE D'UN VÉTÉRAN

ON 2/C

ATTENDU QU'aucune identification n'apparaît aux rubriques nécrologiques pour signaler le décès d'un vétéran;

ATTENDU QUE le coquelicot apparaissant sur les plaques d'immatriculation identifie un vétéran;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'utilisation du coquelicot soit permise dans une rubrique nécrologique pour signaler le décès d'un vétéran.

SPORTS

7. CHAMPIONNATS NATIONAUX DE SPORTS

QUE 5/C

ATTENDU QUE seulement six directions provinciales participent au curling à l'échelle nationale;

ATTENDU QUE le cribbage voit une excellente participation au sein de chaque direction provinciale, amasse des profits et que beaucoup d'ainés y participent;

ATTENDU QUE le jeu de fléchettes est extrêmement populaire et profitable pour toutes les directions provinciales, et que plusieurs jeunes membres y participent;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les championnats de curling soient annulés au niveau national;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE les championnats de fléchettes et de cribbage à l'échelle nationale demeurent tels quels, pour ne pas désavantager les directions provinciales qui comptent sur ces événements.

pas été reconnus - et ne le sont toujours pas - pour leur service en soutien au Canada;

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne subit une baisse importante de son adhésion et qu'un besoin accru se fait sentir pour venir en aide à nos vétérans, et qu'une augmentation de l'adhésion serait un atout important;

ATTENDU QUE beaucoup de ces volontaires militaires ne perçoivent pas La Légion royale canadienne comme leur étant pertinente, et qu'une reconnaissance de leur service susciterait un intérêt à la Légion et un désir de s'y impliquer; et

ATTENDU QUE plusieurs autres organisations militaires (dont, entre autres, l'Association de la Force aérienne du Canada) ont saisi par voie de pétition - et continuent de le faire - le gouvernement fédéral pour la reconnaissance des vétérans militaires qui se sont portés comme volontaires:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne saisisse le gouvernement fédéral par voie de pétition pour l'émission d'une médaille qui reconnaîtrait tous les militaires canadiens qui se sont portés volontaires pour servir au sein des Forces armées canadiennes.

DÉFENSE *et* SÉCURITÉ

305. MÉDAILLE DU SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE

C.-B./YUKON 6

ATTENDU QUE les activités de Souvenir et de soutien apporté aux militaires canadiens et à leur famille, sont au cœur même des buts et objectifs de La Légion royale canadienne;

ATTENDU QUE pour Anciens Combattants Canada un vétéran est « Tout ancien membre des Forces armées canadiennes qui a réussi son entraînement de base et a été libéré honorablement. »;

ATTENDU QUE des milliers de Canadiens (les chiffres varient entre 30 000 et 50 000) se sont portés volontaires pour servir au sein des Forces armées canadiennes et, qu'en raison d'un service d'une durée de moins de 12 années et du fait qu'ils n'ont pas été affectés dans une zone de guerre ou de maintien de la paix, n'ont

RITUEL *et* RÉCOMPENSES

307. PARA 306 DU CHAPITRE 3 / MANUEL DU RITUEL, DES RÉCOMPENSES ET DU PROTOCOLE ALTA-NWT 3

ATTENDU QUE l'explication des emblèmes de la Légion est fondée sur le drapeau national du Canada qui représente notre pays à travers le monde; que le rouge et le blanc sont les couleurs du Canada; et que la feuille d'érable est considérée comme un emblème du Canada depuis 1700, voire plus tôt;

ATTENDU QUE l'explication prêtée au «Red Ensign» canadien est qu'il occupe «[...] une place spéciale dans les cœurs et esprits des vétérans, et de tous les Canadiens et Canadiennes [alors que] la version de 1922 à 1957 a flotté au-dessus du Canada durant la Seconde Guerre mondiale, la guerre de Corée,

les règnes de George V et George VI, et le couronnement d'Elizabeth II»;

ATTENDU QU'aucun renvoi n'est fait aux conflits qu'a connus le Canada depuis la guerre de Corée, tels que la guerre du Golfe, la guerre contre le terrorisme en Afghanistan, sans compter les nombreuses missions de l'OTAN et des Nations Unies;

ATTENDU QUE lors de ces conflits plusieurs militaires canadiens ont fait l'ultime sacrifice et ont subi de graves blessures et autres invalidités, et que ces vétérans ne sont pas reconnus à travers le «Red Ensign» canadien;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'explication prôtée au drapeau national du Canada au paragraphe 406 du MRRP se lise comme suit *«Le drapeau national du Canada représente notre pays à travers le monde. Le rouge et blanc sont les couleurs du Canada. La feuille d'érable est considérée comme un emblème du Canada depuis 1700, si non plus tôt. Depuis son inauguration en 1965, il a flotté au-dessus du Canada durant la guerre du Golfe, la guerre en Afghanistan contre le terrorisme et de nombreuses missions de l'OTAN et des Nations Unies.»*

CONSTITUTION et LOIS

308. EXPULSION OBLIGATOIRE SUITE À UNE CONDAMNATION POUR VOL OU DÉTOURNEMENT

NS/NU 7

ATTENDU QUE le vol ou le détournement de fonds du coquelicot, de fonds ou de biens de la Légion constitue un crime délibéré et odieux envers La Légion royale canadienne, les vétérans et les communautés servis par la Légion;

ATTENDU QUE tout membre qui vole La Légion royale canadienne porte gravement atteinte aux buts et aux objets de la Légion;

ATTENDU QUE tout vol ou détournement des fonds du coquelicot, de fonds ou de biens de la Légion constitue une infraction criminelle qui

devrait être renvoyée au système de justice pénale;

ATTENDU QUE lorsqu'une telle infraction est traitée devant les tribunaux, est prouvée et aboutit à une condamnation, que le contrevenant est sensé avoir bénéficié de l'application régulière de la loi;

ATTENDU QUE lorsque la culpabilité a été prouvée devant les tribunaux, qu'il est nul besoin de démontrer la culpabilité ou la pénalité en vertu de l'Article III des Statuts généraux de La Légion royale canadienne;

ATTENDU QU'un précédent existe au paragraphe 203 des Statuts généraux permettant de mettre fin à l'adhésion de quiconque qui, suite à un procès ou de son propre aveu, a enfreint les objets de la Légion;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE quiconque est condamné en vertu du code criminel du Canada, de vol ou de détournement de fonds du coquelicot, de fonds ou de biens de la Légion, soit automatiquement expulsé de La Légion royale canadienne, après que la direction supérieure eut été notifiée de sa condamnation par la filiale ou direction respective;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE l'Article III soit modifié de façon à supprimer l'obligation visant à déterminer la culpabilité ou une action disciplinaire, lorsqu'une condamnation pour vol ou détournement de fonds du coquelicot, de fonds ou de biens de la Légion a été prononcée par le système de justice pénale; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE l'Article II, traitant de généralités en matière d'adhésion, soit modifié pour y inclure l'expulsion d'un membre après que ce dernier ait été condamné pour vol ou détournement de fonds du coquelicot, de fonds ou de biens de la Légion, par le système de justice pénale.

Merci, Monsieur le Président.

Bon après-midi, camarades. Il me fait grand plaisir d'être ici à St. John's et d'avoir l'honneur de vous adresser tous.

Depuis notre dernier Congrès national d'Edmonton, j'ai eu le privilège de participer – et à l'occasion de représenter le président national – à bon nombre d'événements mémorables, dont quelques-uns que je voudrais partager avec vous cet après-midi.

Un des plus mémorable a été la présentation l'an dernier, à la fin d'octobre, du tout premier coquelicot au gouverneur-général et à son Excellence Mme Johnston.

Je demeure toujours impressionné de leur chaleur, de leur humilité et de leur réel intérêt pour le bien-être des membres des Forces armées canadiennes, et pour tous les vétérans et leur famille.

Grâce à eux, la cérémonie de présentation du tout premier coquelicot est vraiment spéciale et très émouvante pour les nombreux vétérans du centre Perley Rideau, et d'ailleurs, qui y sont présents et qui personnellement reçoivent durant l'événement un coquelicot des mains mêmes de leurs Excellences.

Ma participation à la Cérémonie nationale annuelle du jour du Souvenir et aux événements l'entourant avec le camarade Tom et les autres demeure aussi une expérience très émotive.

La participation du grand public continue d'être exceptionnelle et je crois que tous ceux et celles de la Légion qui sont impliqués dans la planification et l'exécution de cette très importante cérémonie nationale devraient en tirer une grande fierté.

Il en va de même pour vous tous et vos camarades qui, d'un océan à l'autre, accomplissez un grand travail et faites en sorte que les cérémonies du jour du Souvenir soient à la hauteur des normes établies, et appropriées pour commémorer ceux et celles qui ont tant sacrifié pour le Canada.

Je voudrais aussi souligner le rôle incroyablement important de nos Mères décorées de la Croix d'argent des deux dernières années, soit Mme Gisèle Michaud et Mme Sheila Anderson, lors des cérémonies nationales entourant le Jour du Souvenir.

Ces deux dames sont des femmes remarquables, qui ont fait un excellent travail en répondant aux nombreuses requêtes des médias, et qui, ce faisant, ont représenté toutes les familles récipiendaires de la Croix du Souvenir de façon respectueuse et réfléchie, et avec compassion et chaleur. Cela fut pour moi un grand honneur de les rencontrer, et je suis enchanté que Sheila son mari, James, puissent être présents à ce congrès.

J'ai voulu soulever ces deux événements pour souligner le rôle incroyablement important que la Légion joue en lien avec le Souvenir au Canada, car je crois que nous tenons quelquefois pour acquis cette contribution qui est capitale et essentielle.

Je sais que les prochaines journées seront occupées et exigeantes alors que vous débattrez de nombreux problèmes épineux et essaierez d'en arriver à de bonnes décisions pour le plus grand bien de cette grande institution nationale.

J'espère toutefois que chacun d'entre vous prendra quelque temps pour faire le point et réfléchir sur les immenses contributions de la Légion au cours des deux dernières années, et d'être grandement fier de votre propre rôle individuel dans ce remarquable effort d'équipe.

Comme on dit dans la Marine, Bravo Zulu et grands mercis à vous tous, ainsi qu'à vos camarades partout au pays qui ne peuvent être parmi nous ici à St. John's.

En plus du Souvenir, ces contributions incluent entre autres votre excellent travail qui est celui de défendre et de soutenir les vétérans de tous âges et leur famille, ce que vous faites de maintes façons, et dont quelques exemples seront soulevés lors de ce congrès - parmi bien d'autres qui ne le seront pas -, mais dont tous feront une grande différence pour ces Canadiens très spéciaux.

Votre soutien dévoué mais combien généreux envers les personnes âgées, la jeunesse et les communautés d'un océan à l'autre, mérite aussi notre reconnaissance et nos félicitations.

Que ce soit dans votre réponse à des événements marquants tels que le terrible incendie de Fort McMurray, out tout simplement quand vous faites un don au corps de cadet local ou à un groupe de personnes âgées, votre générosité et votre engagement personnel sont extrêmement importants, voire essentiels au tissu social de plusieurs communautés à travers le Canada.

Le monde change et la Légion fait face à plusieurs défis, donc celui de la réalité impitoyable de la situation démographique; autrement dit, nul d'entre nous n'est éternel. Je reviendrai sur ce point dans quelques minutes.

Selon moi, la Légion a su répondre à la plupart des problèmes, en les confrontant avec vigueur et imagination.

Par exemple, le progrès continu que la Légion a accompli en termes de sensibilisation et de marketing depuis le congrès d'Edmonton est impressionnant.

Bien que beaucoup reste à faire, les résultats dans ce domaine commencent à avoir un impact réel, en particulier au moment où l'organisation prend avantage de la technologie et devient de plus en plus efficace dans son utilisation des médias sociaux.

Le travail visionnaire accompli par le comité de perfectionnement du leadership, dirigé par le camarade Ed Pigeau, et comprenant bon nombre de présidents sortants, a aussi su tirer avantage de la technologie pour produire une stratégie de formation offerte en modules en ligne pour tous les légionnaires.

Cela est important.

Pour la toute première fois dans son histoire, la Légion est en mesure de faire face à son avenir munie d'une capacité pratique, efficace et peu coûteuse de veiller à ce que les habiletés essentielles et uniformes de leadership soient encouragées, développées et entretenues partout au pays.

Je pense aussi que le président national sortant, le camarade Tom Eagles, le trésorier national, le camarade Mark Barham, le secrétaire national, le camarade Brad White, et d'autres leaders et membres clés du personnel, devraient être félicités pour le progrès remarquable accompli en réponse

à la volonté exprimée lors du congrès d'Edmonton en 2014, après avoir mis en place avec succès un rigoureux plan de réduction du déficit.

C'est là un autre important accomplissement des deux dernières années.

Le défi maintenant sera de restreindre les dépenses, ce qui ne sera pas facile.

Plus important toutefois, les revenus devront être maintenus et augmentés, ce qui, ultimement, devra se traduire par un maintien en place et une augmentation de l'adhésion, soit l'élément essentiel voire le moteur de cette grande organisation.

Autrement dit, il faut stopper l'hémorragie, sinon La Légion royale canadienne que nous connaissons, et que tous les Canadiens et Canadiennes connaissent si bien et admirent, ne pourra continuer telle qu'elle est présentement.

Pouvoir être de retour « dans le noir » en 2016, c'est super. Toutefois, il faut pouvoir rester « dans le noir », car si nos chiffres continuent à la baisse, cela exigera à un moment donné, et ce, dans un avenir relativement proche, que des services essentiels offerts aux vétérans et à leur famille, ainsi qu'aux communautés, aux personnes âgées, à la jeunesse, et ainsi de suite, devront être abolis, et que la Légion pourrait ultimement devenir une organisation plus largement sociale vouée au soutien des vétérans.

Cela serait tragique, particulièrement parce que ce n'est pas nécessaire.

Toutefois, avec la falaise démographique qui se rapproche, un renouvellement de l'adhésion qui réussira à attirer et à fidéliser plus de vétérans des Forces armées canadiennes, et plus de jeunes civils canadiens, s'avère vital à l'avenir de la Légion.

Selon moi, les règles de base de ce sujet extrêmement important exigent un débat franc et constructif au cours des prochains jours, et un engagement commun à endosser collectivement la situation et à commencer à nous attaquer tous, en priorité, à ce problème urgent lorsque nous sortirons de ce congrès.

Pour améliorer l'efficacité de nos communications avec les membres des Forces armées canadiennes et de la GRC, tant retraités qu'en service actif, il fait bon de voir la création au sein de la Légion, d'une section spéciale pour venir en aide aux vétérans souffrant de blessures liées au stress opérationnel, et qui, nous l'espérons, deviendra réalité ici même à St. John's.

Cette décision rendra ce congrès historique.

Mais de façon plus importante, cette section apportera à plusieurs vétérans dans le besoin à travers le pays un soutien par des pairs, et une aide crédible et experte pour recevoir l'aide dont ils ont besoin, et ce, sans préjugés et avec confiance.

Je crois que vos délibérations au cours des prochains jours, et que votre leadership individuel et collectif suite à ce congrès, seront décisifs pour voir à ce que La Légion royale canadienne progresse avec vigueur et confiance pour l'avenir, et continue de faire une différence essentielle pour les vétérans et leur famille, ainsi que pour les communautés de partout au Canada.

En terminant mon allocution cet après-midi, j'aimerais exprimer mes profonds remerciements et un gros Bravo Zulu au camarade Tom et à tous les membres de l'équipe du CEN au cours des deux dernières années.

Le camarade Tom a accompli «à la barre» un travail remarquable, et cela m'a été un honneur et un plaisir d'avoir pu travailler pour et avec lui, ainsi qu'avec tous mes autres camarades du CEN, et sans oublier le camarade Brad et tout le personnel on ne peut plus dévoué de la Direction nationale.

C'est aussi pour moi un privilège d'être ici à St. John's avec vous tous. Je vous souhaite tout le succès possible dans vos importantes délibérations.

Camarades, puissiez-vous avoir un merveilleux congrès!

Merci beaucoup.

Merci du fond du coeur.

**MINISTRE DES ANCIENS
COMBATTANTS ET MINISTRE
ASSOCIÉ DE LA DÉFENSE NATIONALE**

Bonjour,

Votre honneur (Frank Fagan, lieutenant-gouverneur
de Terre-Neuve-et-Labrador),

Monsieur le grand président d'honneur,
Larry Murray,

Monsieur le président de la Direction nationale,
Tom Eagles,

Membres du Conseil exécutif national,

Membres de notre hôte, la Direction de Terre-Neuve,
(Autres personnalités de marque s'il y a lieu),

Distingués vétérans,

Mesdames et messieurs. *Ladies and gentlemen.*

C'est un plaisir d'être à Terre-Neuve et de voir un
aussi grand nombre de visages familiers. J'apprécie
beaucoup la légendaire hospitalité de Terre-Neuve.

Je suis heureux d'être accueilli aussi chaleureusement
au sein de la famille de la Légion. C'est une
organisation que je respecte beaucoup. Votre histoire,
marquée par la défense avec enthousiasme et
assurance des droits des vétérans et de leurs familles,
est admirable. Et le travail communautaire réalisé par
les nombreuses filiales locales mérite tous les éloges.

Certains diraient que la Légion est en voie de devenir
inutile dans la société d'aujourd'hui, mais je ne suis
pas du tout d'accord. Il suffit de voir certains des
programmes et soutiens innovateurs que vous avez
mis en place à mesure que la situation des vétérans
du Canada change pour s'en convaincre.

Les programmes de refuges pour sans-abri sont parmi
les plus innovateurs dans le pays. Votre travail est
important; les filiales elles-mêmes sont d'importants
carrefours et fleurons communautaires; et nous
devons tous travailler pour garder la Légion vivante
et utile.

Les six derniers mois ont été intéressants, stimulants
et féconds en événements. Je travaille sans relâche
pour en faire plus pour les vétérans, remettre en état

ce qui ne fonctionne pas bien et trouver de nouvelles
méthodes qui seront avantageuses pour leurs vies et
les vies de leurs familles.

Je peux dire que tracer la voie à suivre n'a pas
toujours été facile. Les solutions ne sont pas simples,
les défis sont de taille. Mais nous travaillons sans
cesse pour les relever.

Dans mon rôle à titre de ministre des Anciens
Combattants et ministre associé de la Défense
nationale, je suis toujours reconnaissant des occasions
offertes pour rendre hommage à nos troupes et parler
au sujet de la meilleure façon de les appuyer pendant
leur service et par la suite. Je suis né en 1969. Toute
ma vie, j'ai vécu dans la paix et la sécurité, ce que je
dois, ce que nous devons tous, aux hommes et aux
femmes qui ont servi ce grand pays et tant sacrifié
pour cette glorieuse nation.

Notre approche pour aller de l'avant est enracinée
dans les valeurs fondamentales que sont les soins,
la compassion et le respect. Nous prenons soin de
ceux qui ont servi, de leurs familles et des survivants.
Nous ferons preuve de compassion à l'égard de leurs
besoins. Nous ferons preuve de respect à leur endroit
dans le cadre de nos interactions quotidiennes et
en honorant leurs sacrifices par l'entremise de
la commémoration.

Depuis ma nomination, j'ai beaucoup appris au sujet
de ce que fait le Canada pour appuyer les vétérans.
Je suis également parvenu à comprendre le profond
respect et la compassion dont les Canadiens font
preuve à l'égard des femmes et des hommes qui ont
servi ce pays. Je sais que lorsqu'un vétéran exprime
ses préoccupations, les Canadiens sont à l'écoute.

Des dizaines de milliers de vétérans qui quittent
la vie militaire reçoivent des avantages d'Anciens
Combattants Canada; la plupart sont satisfaits de
l'aide qu'ils reçoivent, que ce soit de l'argent dans leur
poche pour joindre les deux bouts, de la formation
pour entamer une nouvelle carrière ou des soins à
domicile lorsqu'ils atteignent un âge avancé et qu'ils
ont besoin d'un coup de main. Nous avons de bons

antécédents de soutien réussi des vétérans tout au long de leur vie, et ils en sont assez contents.

Mais vous entendrez dans les nouvelles que certains vétérans ont glissé entre les mailles du filet dans le système et se sont trouvés sans abri; vous apprendrez au sujet de vétérans qui sont mécontents de leurs avantages... ou certains qui ont des problèmes d'accès aux soins de longue durée. Ces histoires peuvent vous faire comprendre que nous ne faisons pas du bon travail.

Ne vous méprenez pas, ces hommes et ces femmes ont le droit de s'exprimer au sujet de ces questions, de maintenir la pression pour que je puisse continuer à travailler en vue d'améliorer nos services et nos programmes, et trouver les façons de répondre aux besoins des gens. Mais je ne veux pas que vous ayez l'impression que rien n'est bon.

Il y a des employés dévoués qui travaillent sans relâche tous les jours pour s'assurer qu'un vétéran qui a des problèmes trouve un repas chaud et un endroit où vivre, qu'un veuf de 93 ans se voit construire une rampe d'accès pour fauteuil roulant pour qu'il puisse continuer à vivre chez lui, ou encore s'assurer que lorsqu'un conjoint d'un vétéran a des difficultés, il peut décrocher le téléphone 24 heures par jour, sept jours par semaine et recevoir des services de counseling en santé mentale offerts par des professionnels.

Ce genre d'actions a lieu tous les jours, mais nous n'en sommes pas souvent informés; je voudrais que cela change.

Je veux prendre un moment pour dire que je comprends les difficultés que l'on doit surmonter lorsqu'une tragédie, une maladie ou des blessures s'abattent sur le corps et l'esprit de quelqu'un. Moi-même je ne pourrais pas être ici aujourd'hui sans le soutien des autres et l'aide de différents services gouvernementaux. La première année que j'ai vécue avec mon handicap a été la plus pénible pour moi.

J'ai grandi en jouant au hockey dès l'âge de six ans, avec l'objectif de jouer dans le hockey professionnel. Après ma blessure, j'ai dû arrêter de jouer. Je n'allais plus dans le vestiaire pour mettre mon maillot. Le jeu était terminé pour moi.

J'imagine qu'il s'agit d'une situation semblable pour les militaires. Vous avez consacré votre vie d'adulte au service militaire et vous trouvez par la suite que le fait d'enlever l'uniforme pour la dernière fois est extrêmement difficile.

C'est pourquoi le travail que nous faisons au sein de notre ministère est si important, c'est pourquoi le travail que je fais avec le ministre de la Défense nationale est si important; le but est de combler l'écart d'emblée pour aider les membres des Forces armées canadiennes à faire la transition à la vie civile et trouver un nouveau sens à leur vie, retrouver une vie normale.

Dans l'ensemble, environ 200 000 personnes reçoivent des services et du soutien par l'entremise d'Anciens Combattants Canada. Les vétérans ne se ressemblent pas tous. Ils ont tous des conditions et des besoins personnels uniques auxquels nous devons répondre en travaillant sans relâche.

Il faut un investissement important en ressources financières et humaines et de la détermination pour aider les soldats, matelots et aviateurs, ainsi que leurs familles, à faire la transition à la vie civile; et composer avec les blessures et les traumatismes subis dans l'accomplissement de leur devoir pour notre pays.

Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des dépenses du Ministère vont directement vers les personnes pour lesquelles elles sont destinées. Plus de 3 milliards de dollars leur sont destinés sous forme de soutien financier ou de compensation de perte de revenu, d'heures de traitement et de rendez-vous ainsi que de counseling qui aideront la personne à se sentir entière à nouveau.

Rationaliser et simplifier le système complexe des avantages et des services et combler l'écart entre Anciens Combattants Canada et les Forces armées canadiennes est une tâche que j'ai prise à cœur. Comme je l'ai dit, la majorité des vétérans s'adaptent bien à la vie civile à la suite de leur libération du service militaire. Ce sont des cas dont on n'entend jamais parler. Le vétéran demande ce service ou cet avantage, il reçoit le service ou l'avantage, et il s'en va très heureux.

Pour 25 % des vétérans qui font la transition, la situation n'est pas aussi simple. Ils font face à des défis complexes et nous devons travailler avec plus d'acharnement afin d'assurer qu'ils ont les bonnes occasions pour refaire leur vie. Anciens Combattants Canada fait un travail extrêmement important à cet égard et le budget de 2016 prévoit des mesures historiques pour offrir plus de services aux vétérans du Canada malades ou blessés, ceux qui ont le plus besoin de notre aide.

Lorsque j'ai été nommé à ce poste, le premier ministre m'a donné un mandat ferme.

Et je réalise des progrès dans l'exécution de ce mandat... particulièrement lorsque le budget de 2016 a été présenté. Ce budget contribue considérablement à combler de nombreux écarts dans le système, rétablissant l'accès essentiel aux services et améliorant la sécurité et l'autonomie financière à long terme des vétérans malades et blessés et leurs familles, d'une manière juste et équitable.

Un montant de 1,6 milliard de dollars sur cinq ans ira aux vétérans handicapés et leurs familles sous forme de paiements directs bonifiés.

Abordons maintenant l'allocation pour perte de revenus, qui a fait beaucoup parler d'elle dans les nouvelles ces derniers temps. Cette allocation assure la sécurité financière aux vétérans lorsqu'ils participent aux programmes de réadaptation d'Anciens Combattants Canada ou, pour une raison ou une autre, sont incapables d'obtenir un emploi rémunérateur et convenable.

L'allocation pour perte de revenus est un soutien temporaire aux vétérans qui font face à une perte de revenus à la suite de maladies ou de blessures. Tout vétéran qui y est admissible recevra un paiement mensuel calculé en fonction d'un pourcentage de sa solde militaire mensuelle, ou un revenu minimum, au moment de la libération.

Le but n'est pas que cette allocation devienne une mesure à long terme ou un remplacement de revenu. L'allocation est fondamentalement, et principalement, conçue comme un programme de soutien du revenu lorsque le vétéran est en réadaptation et d'une façon générale.

Il est important de rappeler que l'allocation pour perte de revenus n'est pas accordée seule. Les vétérans reçoivent tout un ensemble de services et de soutiens pour les aider pendant qu'ils se concentrent sur leur rétablissement, leur bien-être et à trouver un nouveau sens à leur vie. Pour les vétérans qui sont considérés comme étant dans l'incapacité permanente de retourner au travail, ils deviennent admissibles à d'autres mesures de soutien.

Dans le cadre de la Nouvelle Charte des anciens combattants, l'allocation pour perte de revenus a été initialement établie à un minimum de 75 % de la solde brute que touchait le vétéran avant sa libération pour la durée de la réadaptation ou d'un programme d'assistance professionnelle.

Nous augmenterons ce montant à 90 % de la solde que touchait le vétéran avant sa libération. Le taux de l'allocation pour perte de revenus sera augmenté... pas diminué. Cela représente un revenu avant impôt d'au moins 44 496 \$ par année.

C'est de l'argent de plus dans les poches des vétérans et de leurs familles qui ont besoin d'aide. Cela assure plus de sécurité face à l'incertitude et procure davantage de tranquillité d'esprit.

Un rajustement automatique au nouveau taux s'appliquera à ceux qui reçoivent déjà une allocation pour perte de revenus. Ceux qui ne le reçoivent pas actuellement, en raison d'autres sources de revenus seront contactés par Anciens Combattants Canada pour déterminer l'admissibilité en vertu des nouvelles dispositions.

La prestation sera indexée annuellement à l'inflation et lorsque le projet de loi de mise en œuvre du budget est adopté (date à confirmer), elle entrera en vigueur le 1er octobre 2016.

Comme je l'ai indiqué, l'allocation pour perte de revenus est une parmi une série de prestations que nous améliorons dans le cadre du budget de 2016. L'allocation pour déficience permanente en est un autre exemple. Un important changement à cette prestation consistera à l'évaluation individuelle des blessures ou des déficiences de chaque vétéran... au lieu de tenter d'intégrer leurs situations dans des catégories prescrites ou prédéfinies.

En procédant ainsi, nous déterminerons mieux l'impact que la déficience peut avoir sur les possibilités d'avancement professionnel d'un vétéran.

Les vétérans qui reçoivent l'actuelle allocation pour déficience permanente à la date de l'entrée en vigueur de ce nouveau changement seront contactés par Anciens Combattants Canada qui leur donnera la possibilité d'une réévaluation.

Changer le nom du programme de « Allocation pour déficience permanente » à « Allocation pour incidence sur la carrière » permet de mieux représenter l'objectif initial du programme qui consiste à offrir une compensation pour la perte de possibilités d'emploi et d'avancement professionnel. Ce changement, à mon avis, élimine également une certaine perception négative que le vétéran peut avoir au sujet de sa déficience ou blessure. S'ils sont approuvés, les changements à l'allocation pour déficience permanente entreront en vigueur le 1^{er} avril 2017.

La troisième prestation à subir une refonte dans le cadre du budget de 2016 est l'indemnité d'invalidité.

Or, l'indemnité d'invalidité n'a rien à voir avec la compensation pour la perte de revenus. Elle n'a rien à voir avec la réadaptation. Il s'agit d'un paiement non imposable dont le but est de reconnaître la peine et la souffrance qu'une déficience liée au service a sur la vie d'une personne. Ce paiement forfaitaire offre une compensation aux vétérans forcés de se préparer pour retrouver une vie normale.

Actuellement, le paiement maximum de l'indemnité d'invalidité s'élève à 310 378 \$. À compter du 1^{er} avril 2017, ce maximum atteindra 360 000 \$.

Ceux qui reçoivent déjà l'indemnité d'invalidité recevront un paiement complémentaire. Dans certains cas, cela représentera un paiement supplémentaire d'environ 50 000 \$.

Les indemnités d'invalidité connaîtront toutes une augmentation par rapport aux niveaux existants, y compris les montants versés aux survivants.

Cette augmentation n'est pas imposable.

Elle permettra de rendre l'indemnité d'invalidité comparable aux autres compensations non économiques payables au Canada, comme l'assurance en cas de décès ou de mutilation par accident offerte dans les secteurs privé et public, les paiements de la Commission d'indemnisation des accidentés du travail et les dommages-intérêts accordés par les tribunaux civils du Canada.

Nous avons délibérément conçu ces améliorations ensemble afin d'aider les vétérans et leurs familles à faire leur chemin dans la vie et assurer que personne ne glisse entre les mailles du filet. Lorsque la carrière militaire prend fin de façon prématurée, nous sommes déterminés à faire tout ce que nous pouvons pour aider nos courageux hommes et femmes en uniforme.

Ces changements, une fois les étapes du processus parlementaire franchies (date à confirmer), assureront aux vétérans des soins personnalisés et une intervention adaptée; ce qui est loin d'être une solution toute faite.

Par-dessus tout, nous sommes en voie de rétablir l'accès aux services en rouvrant neuf bureaux et en réembauchant des centaines de personnes pour répondre aux besoins des vétérans qui vivent des moments difficiles.

Nous nous sommes engagés à rouvrir et à doter les bureaux de Charlottetown, Sydney, Windsor, Thunder Bay, Saskatoon, Brandon, Prince George, Kelowna et bien sûr, Corner Brook, qui ouvrira bientôt, ce qui permettra aux vétérans d'accéder plus facilement aux services qu'ils méritent.

Nous ouvrirons également un nouveau bureau à Surrey (Colombie-Britannique) où vivent un nombre important de vétérans et leurs familles, et élargirons la portée de nos services dans le nord pour mieux servir les vétérans qui y vivent. Nous procédons à l'embauche d'employés de première ligne et de gestionnaires de cas supplémentaires afin de réduire le ratio à 25 vétérans pour 1 gestionnaire de cas.

L'importance de la gestion de cas lorsqu'il s'agit d'aider les vétérans qui éprouvent des problèmes complexes ne peut pas être sous-estimée. Bientôt, on leur accordera plus d'attention et on leur offrira plus d'aide afin de faciliter leur transition à la vie civile.

Je voudrais prendre un instant pour parler de la santé mentale, une question souvent négligée dans l'armée ou perçue comme un signe de faiblesse. Parler de la santé mentale n'est pas toujours facile, mais c'est l'une des choses les plus importantes que nous pouvons faire à mesure que nous trouvons de nouvelles façons d'aider nos hommes et nos femmes en uniforme.

Au cours de notre vie, plusieurs d'entre nous seront aux prises avec des problèmes de santé mentale, mais dans l'armée, les missions de combat, les déploiements stressants et les situations traumatiques importantes tendent à amplifier ces problèmes.

Les blessures mentales accompagnent souvent les blessures physiques, mais, comme je l'ai indiqué, ce problème a été souvent négligé. Comme en témoignent certaines personnes qui les ont vécus, les problèmes de santé mentale peuvent être perçus comme un signe de faiblesse. Nous devons mettre fin à ces idées. Lorsque les soldats sont rentrés après la fin de la Première Guerre mondiale, on a désigné ces problèmes par les termes de « traumatisme dû au bombardement ». Lorsqu'ils sont rentrés après la fin de la Seconde Guerre mondiale, on a parlé d'épuisement au combat. Aujourd'hui, nous parlons de blessure de stress opérationnel... ce qui comprend le trouble de stress post-traumatique.

Actuellement, plus de 21 000 vétérans reçoivent du soutien pour personnes handicapées pour un problème de santé mentale lié à leur service militaire. Nous comprenons mieux maintenant comment les blessures touchent le personnel militaire et les vétérans, et nous essayons de trouver de nouvelles

façons de soutenir et de traiter la gamme étendue de symptômes et de problèmes connexes.

Demain, je serai à Halifax pour l'ouverture officielle de l'emplacement permanent de la clinique pour traumatismes liés au stress opérationnel de la Nouvelle-Écosse. Plus de 200 vétérans et familles auront accès aux services offerts à cet emplacement.

Le mois dernier, j'étais à l'Hôpital Royal Ottawa pour annoncer le financement d'une machine qui permet aux médecins d'observer l'activité du cerveau durant un épisode déclenché par un état de stress post-traumatique et autres blessures de stress opérationnel (BSO). Cette nouvelle technologie comblera les écarts de nos connaissances sur la manière dont la maladie mentale fonctionne au niveau biologique, ce qui nous permettra de mieux réussir son traitement. Cela pourrait faire une différence considérable dans de nombreuses, très nombreuses vies.

J'ai également été chargé de créer deux nouveaux centres d'excellence, dont l'un se spécialisera dans la santé mentale. Nous avons franchi des étapes, mais nous savons qu'il reste beaucoup de travail à faire.

Parler de ses propres problèmes de santé mentale demande du courage et de la détermination. Le plus tôt on demande de l'aide, le mieux le traitement sera réussi. Je voudrais demander à chacun d'entre vous ici présents si vous connaissez quelqu'un, un militaire, un vétéran, un ami ou membre de la famille qui est aux prises avec la maladie ou en difficulté, contactez-le maintenant et encouragez-le à obtenir l'aide dont il a besoin. Il se peut que vous sauviez des vies.

Passons maintenant à un sujet qui a dernièrement fait couler beaucoup d'encre, soit les pensions à vie pour les vétérans. De récents reportages ont laissé entendre que le gouvernement du Canada amène à nouveau les vétérans devant les tribunaux sur cette question. Cela n'est tout simplement pas vrai, il s'agit d'une poursuite en cours qui a commencé il y a plusieurs années. Je trouve extrêmement regrettable que les vétérans pensent qu'ils devaient poursuivre le gouvernement précédent pour assurer leur propre bien être.

C'est précisément en raison de cette question que j'ai été investi d'un mandat fort pour rétablir l'accès des vétérans aux services et assurer la sécurité financière et l'autonomie à long terme des vétérans handicapés et leurs familles. Je peux vous assurer que je demeure engagé à cet égard et également à accomplir toutes les tâches prévues dans les points figurant dans ma lettre de mandat.

Lorsque j'ai accepté ce poste en novembre, j'ai tenu un sommet des intervenants dans le but de recueillir directement les idées des vétérans à ce sujet et sur d'autres questions importantes, et ce, afin de trouver la meilleure méthode d'exécuter ce ferme mandat d'une façon qui leur conviendrait le mieux.

Ce que j'ai entendu haut et fort à propos des pensions, ce que les vétérans veulent que nous fassions, c'est de prendre le temps de bien y réfléchir afin de parvenir à la bonne solution. Vous nous avez dit que vous voulez être consultés et travailler avec nous pour trouver la meilleure solution, c'est exactement ce que nous faisons.

Depuis la première réunion, j'ai tenu un second sommet des intervenants... et je peux voir quelques visages familiers qui étaient présents... j'ai établi six groupes consultatifs ministériels pour formuler des conseils sur des questions précises et j'ai créé « À vous la parole! », un outil en ligne destiné aux vétérans et aux Canadiens qui veulent donner leur avis sur ce dossier de grande importance.

Au cours des dernières semaines, je me suis déplacé dans différentes villes au Canada pour discuter avec les gens et les vétérans et obtenir leurs commentaires et suggestions au sujet de nos priorités absolues. Nous apprenons au sujet de certaines choses importantes... au sujet de ce qui fonctionne bien et de ce qui ne fonctionne pas.

S'il y a un sujet qui suscite partout des réactions favorables, c'est le Souvenir... ou la commémoration du service et des sacrifices des vétérans du Canada et de ceux qui ont consenti le sacrifice ultime en donnant leur vie.

Et cela suscite un sentiment de respect... nous devons veiller à offrir aux vétérans disposant de moyens modestes une inhumation digne.

Nous avons saisi le message bien clair de la Légion royale canadienne, à savoir que les montants autorisés pour l'exemption des avoirs de succession n'étaient pas assez élevés pour le Programme de frais de funérailles et d'inhumation. Nous avons réagi dans le budget de 2016 non seulement en triplant les montants autorisés pour l'exemption des avoirs de succession... ce qui signifie qu'un plus grand nombre de familles de vétérans à faible revenu peuvent avoir accès aux services... mais également par l'application d'un ajustement annuel à cette exemption en fonction du coût de la vie.

Je vous remercie de vos efforts constants à l'égard de cette question spécifique.

[Pause pour les applaudissements]

Si l'on revient au côté historique, dans quelques semaines, le pays se rassemblera pour commémorer le 100^e anniversaire des batailles de Somme et de Beaumont-Hamel. Les événements auront lieu en France, ici à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, et à Ottawa, notre capitale nationale.

L'histoire du Royal Newfoundland Regiment, qui faisait à l'époque partie de l'Armée britannique, est légendaire... le courage et la détermination de ses hommes sont admirés et copiés depuis des années. Mais aucune autre perte n'a été aussi dévastatrice pour la région ni aussi décisive pour la définition de son patrimoine culturel.

Les préparatifs pour la cérémonie du 1^{er} juillet ici vont bon train... et je sais que Son Altesse Royale la princesse Anne pourrait assister à la cérémonie tout comme une multitude de représentants diplomatiques de plusieurs pays alliés.

Pour ma part, je dirigerai une délégation du gouvernement du Canada à l'étranger pour les cérémonies du Mémorial terre-neuvien à Beaumont-Hamel et du Mémorial canadien à Courcelette en France.

Ces événements nous rapprochent encore plus de l'une des périodes les plus importantes de commémoration de notre génération. Je vous encourage tous à participer activement à ces anniversaires et événements commémoratifs.

En conclusion, sachez que vous méritez tout mon respect et vous avez toute ma reconnaissance pour le travail que vous faites au nom des vétérans du Canada. Comme le dit la devise de la Church Lads' Brigade*, « Menez le bon combat. »

*La Church Lads' Brigade (C.L.B.) a été fondée en 1891 à Londres, en Angleterre. Grâce aux efforts d'un jeune Terre-neuvien, Harold Blackler, une compagnie de la CLB voit le jour à St. John's en 1892 – la première unité de la CLB à l'étranger. Aujourd'hui, la CLB à Terre-Neuve compte plus de 1 000 membres dans 22 compagnies qui s'étendent sur la presqu'île Avalon, de St. John's à Whitbourne, et une compagnie dans la péninsule Bonavista à Trinity East/Port Rexton.

MÈRE NATIONALE DE LA CROIX D'ARGENT

Bonjour... M. Tom Eagles, M. Larry Murray,
M. Brad White. Monsieur le ministre Jent Hehr,
et autre dignitaires.

J'aimerais d'abord remercier la Légion de m'avoir
choisi comme Mère de la Croix d'argent pour 2015-
2016. C'est là un grand honneur, quoique je persiste
à dire que cet honneur rayonne sur toute ma famille,
sur mes fils Ben, Matt et Sam, et sur mon mari James,
qui m'ont tous supportée et encouragée à participer
et à demeurer fidèle à ma mission, ce qui demeure
dans la continuité des opinions de notre fils décédé
Jordan, soit :

*« Il faut bien sûr se rappeler les personnes décédées
– et surtout veiller sur les vétérans encore vivants,
avec sérieux et conviction ».*

Ce qui nous amène au thème de ce congrès, qui est ...

SE PENCHER SUR LE PASSÉ POUR FAIRE FACE AU FUTUR

Si on se penche sur notre passé, nous nous souvenons
de conflits auxquels des troupes canadiennes ont
contribué. Nous nous sommes engagés dans des
conflits armés de plusieurs façons, dont :

- par déclaration de guerre
- en tant que membres d'organisations régies
par traité, dont
l'OTAN, ou
les Nations Unies

Les photos de cette présentation Power Point laissent
entrevoir quelques-uns des conflits où les troupes
canadiennes ont mené des opérations.

En 1914, nous avons participé à la Première Guerre
mondiale avec la Grande-Bretagne;

en 1931, nous étions à Hong Kong;

en 1938-1939, au Japon, en Hongrie, en Roumanie et
en Finlande;

toujours en 1939, nous déclarions la guerre à
l'Allemagne, ce qui nous a amené à la Deuxième
Guerre mondiale;

en 1950, nous étions en Corée comme membre des
Nations Unies;

en 1990, comme Casque bleu, dans la guerre du Golfe
menée par les États-Unis;

en 1992, en Somalie, comme Casque bleu d'abord et
combattants plus tard;

en 1998-1999, au Kosovo comme Casque bleu dans le
cadre de l'OTAN et comme combattants plus tard;

Puis ce furent les tours du World Trade Center...

... où tout a changé. C'était là la première attaque
terroriste en sol nord-américain. La réponse
américaine fut rapide et ferme, et amena nos soldats
en Afghanistan.

Notre cible s'est clarifiée lorsque le premier
ministre Chrétien déclara : « Le Canada se joindra à
l'intervention militaire américaine en Afghanistan ».

Ces événements devaient conduire à la première
ébauche d'une législation en matière de lutte contre
le terrorisme par le gouvernement libéral.

*À titre de signataires de l'Article 5 du traité de
Washington de 1949, nous étions obligés d'être aux
côtés des États-Unis comme allié au sein de l'OTAN.*

En 2001, notre fils Jordan, âgé de 24 ans, est parti sur
sa première affectation, et il était alors tellement fier
de faire partie du tout premier contingent de troupes
canadiennes à fouler l'Afghanistan. L'Opération
Apollo devait alors voir le 3^e Bataillon du PPCLI
sur le terrain, à Kandahar, en novembre.

En 2007, Jordan est retourné à Kandahar, mais, cette
fois-là, sur une base dont l'infrastructure était plus
développée que le théâtre qu'il avait aidé à construire
en 2001.

Autrefois, les problèmes de santé physique et mentale,
les problèmes d'emploi et les besoins de réintégration,
tout était géré par le gouvernement en place.

Aujourd'hui, tout semble être administré par une
bureaucratie lente et lourde, plus portée à suivre des
règles restrictives et de rigoureux processus, que de

prêter une attention immédiate que peuvent exiger les enjeux du jour.

Je comprends que des politiques de traitement des demandes puissent représenter la façon la plus rapide et la plus efficace de gérer un haut volume de demandes, mais une bureaucratie qui ne peut efficacement gérer les demandes ne répond tout simplement pas aux attentes. Laissez-moi vous donner quelques exemples.

Un article récent dans les médias a fait état du Canadien Petter Blindheim, un soldat allié âgé de 94 ans, qui a servi durant la Deuxième Guerre mondiale comme marin au sein de la marine norvégienne, et qui s'est vu refuser un lit dans un établissement de soins de longue durée pour vétérans du fait qu'il ne pouvait produire un certain document. Un peu plus tard, lorsque la preuve fut établie, ce dernier a encore essuyé un refus parce qu'il s'était joint à la guerre après une certaine date.

De telles histoires n'inspirent aucune confiance et ne renforcent aucunement la crédibilité dans le « système ». Les pouvoirs décisionnels qui chapeautent ceux et celles qui traitent ces genres de réclamations auraient peut-être besoin de réexaminer ce qu'ils font. Le parcours bureaucratique est là et doit l'être pour venir en aide aux vétérans, et leur obtenir les avantages et prestations dont ils ont besoin, mais encore faut-il reconnaître que le « bénéfice du doute » devrait pencher en faveur du vétéran. Ou, à tout le moins, qu'un fait ou une donnée, selon la prépondérance des probabilités, soit en faveur du vétéran. Ainsi, si le vétéran âgé de 94 ans peut prouver qu'il s'est battu durant la guerre, comme il le prétend, et qu'il a un besoin perceptible, il ne devrait pas être remis en question.

Un autre exemple est celui du Sgt Kevin Nanson.

Sgt Nanson nous a expliqué comment, à l'âge de 43 ans seulement, il avait été forcé de prendre sa retraite du 3^e Bataillon du PPCLI.

Nanson s'est joint aux forces armées en 1993; il avait alors 20 ans.

- Le 4 avril 2008, il est gravement blessé (par un engin explosif improvisé) en Afghanistan;
- Il est alors rapatrié en avril 2008;
- Pendant plus d'un an, il subit diverses chirurgies qui le remettent sur pied et lui reconstruit son visage;
- Il retourne en service actif jusqu'en 2012, lorsqu'il commence à réaliser que son corps commence à l'abandonner;

- C'est en 2012 qu'il réalise – et accepte – qu'il ne serait plus capable de rencontrer le principe de l'universalité de service, soit d'être apte au travail de militaire pour continuer son service. Ce fut donc plus ou moins contre son gré qu'il est alors libéré du service militaire.

J'ai interviewé M. Nanson seulement la semaine dernière. Il m'est apparu très positif et semblait heureux, mais soyez assuré qu'il m'a clairement fait savoir qu'il aurait préféré continuer son service militaire, dans une quelconque autre capacité, si seulement la possibilité lui avait été offerte.

Dans le milieu civil, le gouvernement a une « obligation d'accommodement » à l'égard de ces employés qui nécessitent des ajustements spécialisés pour être en mesure de poursuivre leur emploi. Dans le cas des forces armées, tous les militaires doivent rencontrer des critères d'aptitude physique afin d'être en mesure de servir... Cela est bien sûr exigé pour servir au sein de troupes appelées à être déployées en opération, mais on retrouve suffisamment de postes détenus par du personnel civil qui n'ont pas de telles exigences. Cela dit, je mets donc en doute la notion de libérer un militaire en raison du fait qu'il ne rencontre pas les sévères exigences liées à un déploiement, plutôt que de les réassigner à des tâches normalement effectuées par du personnel civil. Si on regarde tous les délais qu'a dû subir le Sgt Nanson, il appert que la bureaucratie fait en sorte de ralentir voire paralyser l'aide à apporter à ces militaires. Le Sgt Nanson m'a raconté que la Direction de la Gestion du soutien aux blessés avait reconnu son besoin d'un fauteuil roulant qui nécessiterait des rénovations à sa maison pour pouvoir le recevoir. Cela a été reconnu en 2013, mais ce n'est qu'en 2016 que le tout a été complété. Il aura donc fallu trois ans pour traiter un problème plutôt urgent, soit qu'il puisse être en mesure de se déplacer dans sa propre demeure.

Le Sgt Nanson a fait observer que le processus entamé pour embaucher un entrepreneur et les problèmes qui en ont résulté, l'avaient placé dans un circuit d'attente qui aura duré trois ans. Or, je sais par expérience personnelle qu'un contrat peut être accordé et conclu en une fraction de ce temps.

Cela est terrible. La bureaucratie doit être habilitée à prendre des décisions qui traitent les délais imprévisibles, et à pouvoir agir promptement lorsque l'urgence de la situation l'impose. Or, les processus en place qui auraient corrigé cette situation n'ont apparemment pas été enclenchés. Encore là, les bureaucrates doivent être encouragés à agir et habilités à prendre les mesures correctives nécessaires.

Dans le cas du Capt Trevor Greene, ce soldat qui en 2006, alors qu'il était en service en Afghanistan, avait été victime d'une blessure à la tête causée par une hache et qui en a survécu... les médias avaient alors rapporté que l'équipe militaire de soins de santé avait informé sa famille qu'il resterait « légume ». Or, cela s'est révélé tout à fait faux. Il marche aujourd'hui grâce à un appareil appelé exosquelette. Comme on peut le deviner, cet appareil a redonné la mobilité au Capt Greene. On rapporte que Mme Inga Kruse, directrice générale de la direction provinciale de la Colombie-Britannique et du Yukon, avec l'accord du Capt Greene, a mobilisé les filiales de la Légion – soit ces hommes et ces femmes ici même présents aujourd'hui – pour amasser les fonds nécessaires par la vente de coquelicots pour pouvoir se procurer l'exosquelette. Bien qu'il eût été rapporté que le Capt Greene n'aurait pas voulu que les autorités militaires paient pour sa réhabilitation complète, je dis que le ministère DEVRAIT payer pour cela... même si nous sommes face à un exemple merveilleux de l'aptitude et de la capacité de la Légion à amasser les ressources nécessaires pour venir en aide à un de leurs collègues vétérans. Une telle initiative technologique et sa mise en œuvre vont bien au-delà d'un seul soldat, et son concept pourrait et devrait faire partie du programme de rétablissement de plusieurs blessés.

RETOUR EN ARRIÈRE

Durant la période allant de 1941 à 1947, 30 000 maisons 'du temps de guerre' ont été construites pour les soldats de retour au pays. C'était là un engagement et une entreprise d'envergure pour venir en aide aux vétérans. Si on regarde vers l'avenir, existe-t-il un tel projet aujourd'hui?

Je reconnais que nous n'aurions pas besoin d'un projet d'une pareille envergure, et que la provision de logements pourrait être modifiée au besoin... mais nous n'avons pas appris de cet exemple qui nous vient du passé.

Des gens tels que le Sgt Nanson travaillent pour venir en aide à ceux et celles qui souffrent de stress suite à un traumatisme ou à des lésions cérébrales traumatiques, par voie d'une ligne d'aide urgence-secours (c'est là un exemple). Bien que nous soyons reconnaissants de ses efforts et du soutien offert par d'autres comme lui, cela m'attriste d'apprendre qu'il n'y a aucune place au sein du service militaire pour employer des hommes et des femmes qui, tout comme lui, ont tellement à offrir à leurs compagnons d'armes.

En terminant, après vous avoir fait subir ma version des problèmes, j'ai une suggestion à offrir... en fait, l'idée vient de mon mari. Étant donné que la Légion

ne reçoit aucun financement du gouvernement fédéral, et, qu'à cet égard, elle ne veut pas la charité, nous suggérons que des comptoirs de service aux vétérans soient mis en fonction dans les filiales, dès l'expiration des baux actuels. En effet, les filiales de la Légion étant situées dans des quartiers avoisinants de communautés, elles sont d'accès facile pour les vétérans.

- Cela est gagnant-gagnant-gagnant.
- Gagnant pour Anciens Combattants, les filiales étant près des clients.
- Gagnant pour les vétérans avec un accès rapide aux services.
- Gagnant pour la Légion – une occasion tout à fait légitime, dans des conditions normales de marché, d'obtenir un soutien du fédéral par la location d'espace de bureau.

Veuillez prendre note que j'apprécie l'approche du gouvernement actuel qui, dans un contexte de changements positifs, prend des mesures visant à faire ce qu'il faut pour les vétérans qui reviennent au pays.

Et, en terminant... Ce n'est pas mon but de voir à redéfinir le rôle de la Mère de la Croix d'argent comme étant celui d'une activiste. Toutefois, il m'était toutefois impossible de rester muette, alors que cette nomination me donnait l'occasion de venir en aide aux vétérans de quelques façons que ce soit, selon mes compétences.

Encore une fois merci pour cette occasion de vous adresser la parole.

ALLOCATION AU 46^{ÈME} CONGRÈS NATIONAL BIENNAL
DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE
**COMMANDANT ADJOINT
DE LA 5^{ÈME} DIVISION DU CANADA**

Brigadier-général James Camsell

Monsieur le Grand président Larry Murray, le président national, M. Tom Eagles, le futur président national, M. Dave Flannigan, vétérans légionnaires et invités, c'est avec un grand plaisir que je viens vous adresser la parole aujourd'hui au nom du Chef de l'état-major de la Défense (CEMD), le général Jon Vance, et des Forces armées canadiennes.

Je me dois d'être le porte-parole des commentaires émis par le camarade Frank Sullivan dans le Sun et faire mention de cet affreux terme qu'est CFA ou « Come from Away », et qui signifie « *venant d'ailleurs* ». Je me considère comme citoyen de Terre-Neuve, titre que je crois avoir dûment mérité étant donné que je réside ici depuis 1986. Cela n'est toutefois pas convaincant avec ma femme Janet, une vraie Terre-Neuvienne née ici, et qui n'hésite pas à me remettre à ma place en disant que je serai toujours un CFA, quand bien même j'ai vécu en résidence à l'université avec des « baymen », que je peux parler vite, et que je connais quelques-uns des dialectes locaux. En fait, lorsqu'elle veut vraiment me remettre à ma place, elle me rappelle que je suis le « mainlander » - qui signifie « *qui vit sur la terre ferme* » - qu'elle a marié, encore un autre affreux terme. Donc, pour la majorité d'entre vous qui êtes des CFA, je peux comprendre votre confusion face à la langue et aux traditions de Terre-Neuve-et-Labrador. Cela dit, je souhaite à tous mes amis « mainlanders » la plus cordiale bienvenue dans cette belle ville et province.

J'ai aujourd'hui deux objectifs. D'abord vous faire part des salutations du CEMD à votre endroit, et ensuite passer en revue avec vous de la Force de réserve (F rés) du Canada. Je sais que la LRC a lancé, voilà deux ans, une campagne d'informations auprès des unités de la Réserve. Ce que j'observe toutefois, c'est que très peu de réservistes sont membres de la Légion ou sont demeurés en contact avec la Légion. Je crois toutefois qu'il y a une possibilité pour la Légion de progresser avec la Première réserve (P rés), du simple fait que les locaux de la Légion sont situés à travers le Canada, un peu comme le sont les unités de la Réserve. **La question clé est donc de savoir comment est-ce que la**

LRC peut mieux communiquer et établir des liens avec la grande communauté de la P rés?

J'ose espérer que cette présentation vous exposera à certaines données sur la P rés qui, quand bien même partage avec les FAC plusieurs aspects culturels, est très différente à bien des égards quant à l'adhésion, l'histoire des unités et l'entraînement en raison de son modèle organisationnel de soldat citoyen.

Avant de poursuivre, je voudrais vous faire entendre les salutations du CEMD

Donc, et je me répète, le but de ma présentation est de vous procurer une meilleure compréhension de la P rés du Canada, étant donné qu'elle constitue une partie importante des FAC.

Où retrouve-t-on la P rés? (DIAPO #3) On retrouve la P rés parmi les trois services militaires – la Marine royale canadienne (MRC), l'Armée canadienne (AC) et l'Aviation royale canadienne (ARC). Les réservistes n'existent pas à l'extérieur des FAC; en fait, la P rés fait partie intégrante de chaque service et est la responsabilité de la chaîne de commandement de chaque service militaire.

Quelle est la structure de la P rés? (DIAPO #4) Les FAC sont composées de trois composantes : la Force régulière (F rég), soit la force permanente en temps de paix, dont le nombre de postes autorisés est établi par le Parlement; la F rés – dont le nombre de postes en temps de paix est contrôlé par l'entremise de l'allocation budgétaire (solde et Fonctionnement & Entretien), voté sur une base annuelle par le Parlement, plutôt que le nombre de postes de l'effectif selon la F rég. Cela reflète donc le fait que les membres de la F rés sont en service à temps partiel. En 2014, le coût total de la F rés a, en 2013-2014, été d'environ 1,3 G \$, dont le coût total de la Réserve de l'Armée y était de 724 M \$. La Force spéciale – qui n'est plus utilisée aujourd'hui, a été créée pour faire face aux urgences importantes, telles que la mobilisation nationale lors de la Deuxième Guerre mondiale.

Voici la composante actuelle de la Réserve. La P rés et la Réserve supplémentaire (Rés sup) sont les

deux sous-composantes dont le rôle principal est de soutenir les opérations des FAC. La P rés est établie à partir d'unités réparties partout au Canada, tandis que la Rés sup est une liste de personnes qui ont déjà servi au sein de la Réserve ou de la Régulière, qui ont des habiletés militaires et qui se portent volontaires pour être disposés à servir en cas d'urgence. Chaque membre des FAC qui est libéré est membre de la Rés sup pour une durée de cinq ans.

Quel est le rôle de la F rés? (Diapo #5) La F rés a deux rôles clés :

1. Une ressource qui apporte de la profondeur par une augmentation des forces en termes de personnel et d'étendue de l'appui, tout en fournissant aux FAC des capacités uniques; et
2. Une façon pour les FAC d'entrer en lien avec les Canadiens et les Canadiennes.

Pour conclure, l'accès à une F rés forte et en santé est important pour le succès de la mission des FAC.

Quel est l'effectif de la F rés? (DIAPOS 6 & 7)

Actuellement, les FAC comptent approximativement 60 000 membres de la F rég et 49 500 membres de la F rés. La F rés est donc environ 75 % de l'effectif de la F rég. De ce total, la P rés composée de 22 000 membres constitue le tiers des FAC avec 50 % de l'effectif de l'Armée qui sont des membres de la P rés. Je crois que le grand nombre de membres de la F rés peut s'avérer d'un certain intérêt pour la LRC comme étant une occasion de croissance potentielle, vu les changements démographiques qui s'opèrent au sein de l'adhésion de la Légion et la définition de ce qu'est un vétéran aujourd'hui.

Comme je l'ai mentionné, les unités de la P rés sont pleinement intégrées dans la chaîne de commandement des FAC et les membres de la P rés sont la responsabilité du service le quel ils sont – soit la MRC, l'AC, l'ARC, etc.

En gros, la Rés sup est une liste d'anciens militaires des FAC qui se sont portés volontaires pour offrir leurs services en cas d'urgence, et qui ainsi peuvent être rappelés pour servir. Les membres de la Rés sup ne sont pas tenus d'accomplir des fonctions militaires ou toute autre forme de fonctions ou d'entraînement, sauf s'ils sont en service actif.

Le Service d'administration et d'instruction des organisations de cadets (SAIOC) ne supporte pas les opérations des FAC; il a plutôt la tâche de voir à l'instruction et à l'administration du programme jeunesse commandité par les FAC en offrant aux cadets une formation en matière de citoyenneté.

Les Rangers canadiens apportent aux FAC une capacité de patrouilles et de surveillance continues des frontières terrestres et maritimes du Canada.

Où retrouve-t-on la F rés? (DIAPO #8)

L'importante empreinte géographique du Canada et une population relativement petite constituent des facteurs clés qui ont une incidence sur la planification de la défense. Les unités de la F rég sont concentrées parmi un petit nombre de bases militaires clés, tandis que la F rés couvre une empreinte géographique plus étendue et fournit une plus grande présence et capacité militaire avec près de 200 manèges militaires, unités de réserve navale, et autres, répartis aux quatre coins du Canada. Cette empreinte ressemble beaucoup à la distribution des filiales de la Légion à travers le pays.

Dans la plupart des régions du Canada, le seul contact militaire pour le Canadien moyen sera l'unité locale de la Réserve. Cette présence à travers le Canada a une incidence stratégique sur la capacité des FAC à répondre aux urgences domestiques de grande ampleur lorsqu'une province ou un territoire requiert une aide fédérale et, de façon significative, est un élément clé au service des FAC par son « empreinte » publique auprès des Canadiens et des Canadiennes.

Quelles sont les conditions de service d'un réserviste (DIAPO #9)

Les FAC est une force professionnelle constituée de volontaires. Les membres de la F rég s'enrôlent pour une période déterminée, tandis que les membres de la F rés s'enrôlent pour une période indéterminée; en principe, ces derniers sont des volontaires qui s'engagent à être prêts à servir, lorsque nécessaire. Étant donné qu'ils servent pour une période indéterminée, ils peuvent aussi être libérés des FAC en tout temps. Dépendamment de l'occupation militaire, un réserviste peut travailler aussi peu que 14 jours par année comme médecin sur une liste d'attente, ou jusqu'à 60 à 70 jours par année pour des soldats qui complètent une formation obligatoire individuelle ou collective. Dans les faits, vos réservistes s'entraînent plus sur une base à temps partiel que toute autre force armée occidentale.

Les Forces armées canadiennes (FAC) sont des forces professionnelles, exclusivement composées de volontaires. Alors que les membres de la Force régulière s'enrôlent pour une période déterminée, les membres de la Force de réserve s'enrôlent pour une période indéterminée et s'engagent à être prêts à servir, si et quand il devient nécessaire; parce que ces derniers s'enrôlent pour une période indéterminée, ils peuvent aussi demander leur libération des FAC en tout temps.

Les réservistes sont tenus d'exercer toute fonction légitime. Ils sont tenus aussi de participer à toute période d'entraînement ou de service prévue au calendrier. Ils peuvent aussi se porter volontaires pour des tâches opérationnelles ou un service à plein temps.

Quel est le visage du membre de la P rés? (DIAPO #10)

1. Ils sont plus jeunes que leurs pairs dans la F rég avec approximativement 40 % de la P rés âgés de moins de 25 ans, comparativement à 17 % au sein de la F rég.
2. La F rés est constituée à 20 % de femmes et la F rég à 13 %.
3. Les grades allant de soldat à caporal-chef constituent 68 % des réservistes, tandis qu'au sein de la F rég ils constituent 56 % des effectifs.
4. Du total des effectifs de la F rés, 70 % sont dans l'Armée, 15 % dans la Marine et 9 % dans la Force aérienne.
5. La majorité fait partie des armes de combat – 46 % comparativement à 22 % dans la F rég.

Quoi de neuf? La P rés est l'avenir des FAC, à un point tel que les FAC veulent être en mesure de transférer 800 réservistes par année à la F rég pour minimiser les coûts d'entraînement et répondre au défi que pose une population vieillissante de membres de la F rég. Que les réservistes transfèrent à la F rég serait une situation gagnante pour les FAC, mais soulèverait des problèmes quant au maintien en place du leadership et des effectifs des unités de la Réserve.

La P rés reflète de façon plus précise la société canadienne et, en raison de l'importante cohorte de jeunes, présente des problèmes et des occasions dans le recrutement et le maintien en service pour l'ensemble des FAC. Tout comme la LRC, nous avons un problème à maintenir nos membres en service et à rejoindre des membres plus jeunes.

Qu'ont les réservistes à contribuer aux FAC?

En dehors des habiletés et compétences militaires, les réservistes apportent des habiletés tout à fait uniques aux FAC. En effet, les réservistes qui nous proviennent d'un grand éventail d'occupations et de choix de carrière se prêtent très bien aux opérations internationales. Les compétences y sont nombreuses et peuvent aller de spécialistes en technologie de l'information, de professeurs, d'électriciens, de plombiers, d'architectes, de mécaniciens, d'agents

de police, du monde de la construction et de ses nombreux métiers, du monde des affaires, etc. De façon importante, la F rés recoupe de multiples langues auxquelles les FAC ont accès selon les missions. Ces avantages sont d'une importance stratégique pour les FAC.

Un bref coup d'œil sur l'utilisation des éléments de la P rés au sein des services :

L'objectif principal des éléments de la P rés est le rôle d'une force génératrice de forces et de capacités de réserve. La P rés et la F rég sont deux éléments qui font partie intégrante de la force totale appelée à mener des opérations des FAC. Chaque service, soit la MRC, l'AC ou l'ARC, attribue des rôles et des tâches bien spécifiques à leurs éléments de la réserve, et chacun à une structure de réserve spécifique et un modèle de formation en emploi qui correspond à l'approche unique par laquelle leurs réservistes sont entraînés et employés.

Comme c'est le cas lors d'opérations domestiques, la dotation de personnel pour les opérations internationales se fonde sur des volontaires, quoique le ministre de la Défense nationale peut appeler la Force de réserve en soutien à une demande d'aide lors de désastres naturels, et le gouvernement du Canada quant à lui peut mobiliser la F rés en prévision d'un état d'urgence en cas de guerre.

La Réserve navale (DIAPOS #11 & #12)

Celle-ci a un effectif d'environ 1 500 membres, et fournit les effectifs à temps plein d'une classe de navires pour la Marine - soit les navires de la défense côtière (dont tout l'équipage est composé de réservistes, à l'exception de deux postes nécessitant des métiers techniques de la F rég). De plus, elle a ses rôles opérationnels uniques seulement à la Réserve navale, soit plongeur pour inspection portuaire et de lutte contre les mines.

La Réserve de l'Armée de terre (DIAPOS

#13 & #14) C'est là le plus grand élément de la P rés avec quelque 18 500 membres répartis parmi 10 brigades de réserve à travers le pays. Chaque brigade est composée d'armes de combat, d'appui tactique et d'unités de soutien au combat. Ces unités forment la base d'une constitution de forces en prévision d'opérations et reflètent en grande partie les occupations qu'on retrouve dans les unités de l'Armée de la F rég. Les unités de réserve de l'Armée génèrent la gamme complète des capacités nécessaires au soutien des opérations domestiques et internationales du Canada. Ces capacités sont essentielles à l'Armée qui a besoin du soutien de la Réserve pour s'acquitter des opérations qui lui sont assignées.

Les éléments clés de la Réserve de l'Armée de terre propices à un haut niveau de préparation sont ses Groupes-bataillons territoriaux (GBT) (environ 400 – 600 soldats), dont 10 sont établis aux quatre coins du pays pour être déployés en cas d'urgence domestique, et quatre groupes compagnies d'intervention dans l'Arctique (GCLA) (120 soldats) qui, chaque année, se déploient dans la région de l'Arctique pour veiller au maintien de notre souveraineté. La Réserve de l'Armée de terre contribue aussi à l'unique capacité d'Activités d'influence (AI) aux missions d'outre-mer – incluant des réservistes formés à la coopération civilo-militaire et aux opérations psychologiques.

La Réserve aérienne (Rés Air) (DIAPOS #15 & #16) La Rés Air, qui compte quelque 1 000 membres, a un modèle d'emploi unique où les réservistes sont totalement intégrés dans les établissements de la Force aérienne, et ce, à tous les niveaux. De cette façon, les réservistes sont appelés à travailler aux côtés de leurs collègues de la F rég dans l'accomplissement de leurs opérations routinières et tâches quotidiennes. La Rés Air comprend aussi des escadrons du génie de l'air qui sont utilisés durant des opérations expéditionnaires pour voir à la construction et au maintien de terrains d'aviation.

Services de santé (DIAPOS #17 & #18) On compte présentement 14 ambulances de campagne de la Réserve réparties à travers le Canada et dotées d'une force d'environ 800 membres. L'entraînement à l'unité se concentre sur l'acquisition de compétences environnementales, y compris les compétences médicale; ses membres sont appelés à assurer la coordination et un lien entre les réservistes blessé/malades et les cliniques de services de santé et autres ressources de soins de santé.

Forces d'opérations spéciales (FOS) (DIAPO #19) Les Forces d'opérations spéciales demandent un entraînement exigeant et un haut niveau de préparation. L'existence d'un élément de la Réserve au sein des forces spéciales du Canada constitue une manière efficace de maintenir le personnel FOS, en offrant à tous ceux qui ont complété leur service de la F rég, la possibilité de continuer comme réserviste. La FOS fournit également un cadre qui permet aux réservistes de d'autres services/environnements à se joindre en soutien à des opérations spéciales.

L'utilisation des réservistes? (DIAPOS #20 à #23) Comme mentionné plus tôt, la P rés est constituée d'un effectif d'environ 22 000 membres. Or, ils sont occupés. Durant la période 2008-2013, le service combiné des réservistes en Classe B (service de courte durée) et en Classe C (service à long-terme, soit l'équivalent d'un membre de la F rég) représentait à

tout moment environ 1/3 des réservistes en service à plein temps. Bien sûr, la cause directe de cette situation aura été la présence du Canada en Afghanistan.

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, tous les besoins opérationnels ont été rendus possibles grâce à une participation volontaire, et nous avons toujours eu plus de volontaires de la Réserve que ce requis pour le service. Cela dit, il y a dans la Loi sur la Défense nationale une disposition à l'usage du gouvernement du Canada lui permettant de contraindre le personnel de la Réserve à servir sous certaines conditions définies et dans des circonstances particulières. L'exigence de service obligatoire doit être soulevée par le ministre de la Défense nationale qui, lors d'une urgence nationale, peut autoriser un rappel à court-terme d'une partie ou de tous les membres de la F rés. Cela survient régulièrement avec les urgences nationales, telles que les ouragans dans la région de l'Atlantique, les tempêtes de verglas dans la région de l'Ontario et du Québec ou les inondations en Alberta. Ainsi, des milliers de réservistes ont été appelés en service de classe C (service actif) pour de courtes périodes de temps, ce qui signifie un enrôlement dans la F rég. Toute grande participation à un service actif dans le cadre d'une mobilisation générale ou en temps de guerre doit être autorisée par le Cabinet fédéral.

En résumé, la P rés apporte une importante contribution aux FAC. Les opérations sont constituées d'une équipe d'équipes, et il est donc important qu'il y ait une étroite intégration des membres de la F rég et de la F rés lors de l'entraînement et des opérations. Les FAC se voient comme une seule équipe, une force totale qui se doit de mettre en valeur les talents de tous ces hommes et femmes de la Marine, de l'Armée ou de l'Aviation, peu importe qu'ils soient de la F rég ou de la F rés.

L'AVENIR (DIAPO #25) Je reviens à ma question de départ à savoir comment est-ce que la LRC peut mieux communiquer et établir des liens avec la grande communauté de la P rés? Cette question, dans le monde actuel, n'est pas facile, alors que la jeunesse est centrée sur elle-même (ne le sommes-nous pas tous!) et branchée grâce à de multiples technologies de l'information. Nous, des FAC, sommes aussi aux prises avec ce problème à l'égard du recrutement et du maintien en service.

Étonnamment, en 29 ans de service au sein de la réserve, je n'ai eu qu'un contact minimum avec la LRC, allant des cérémonies annuelles du jour du Souvenir, jusqu'à une seule autre instance où, comme commandant de brigade en 2013, il m'a fallu

regrouper un panel d'intervenants et de présentateurs en lien avec les droits et bénéfices des vétérans, et autres soutiens offerts aux membres de la P rés. Le panel était formé de présentateurs d'Anciens Combattants Canada, et d'un représentant de la LRC, qui agissait comme point de contact pour les vétérans, pour les aider à naviguer à travers la bureaucratie fédérale pour les questions de pensions et d'autres soutiens. Voilà la somme totale de mon expérience avec la Légion.

Je vous félicite pour votre vaste campagne de sensibilisation auprès des unités de la Réserve à travers le Canada, mais je vous recommanderais, pour une percée importante, que la seule chose à faire est d'établir un contact direct entre le leadership de la filiale et celui de l'unité de la Réserve. La création de liens interpersonnels est la première chose à faire pour établir la pertinence de la LRC parmi la communauté de la Réserve. Selon mon expérience, je vous recommanderais ce qui suit :

- Rencontrez les commandants d'unité et autres chefs de file important dans votre région locale, et ce, sur une base annuelle;
- Demandez de faire partie des périodes de briefing des unités de la Rés au début de l'année d'entraînement (septembre) et faites des mises à jour sur les programmes offerts par la LRC et le soutien offert aux militaires;
- Assurez-vous que l'adhésion à la LRC fasse partie des briefings offerts aux soldats de la Réserve au moment de leur libération des FAC/P rés;
- Demandez si des membres de la Légion peuvent assister à l'entraînement;
- Voyez si possible à sensibiliser, au niveau national, les membres de la Rés Sup.

Tout ce que je vous ai présenté précédemment est issu de mon analyse sommaire et, clairement, n'est qu'une introduction initiale. Je crois toutefois que la P rés et la LRC ont besoin de se rapprocher l'un de l'autre et d'établir une relation étroite, alors que j'y vois des avantages pour les deux parties.

En conclusion, j'aimerais vous remercier pour le service que vous rendez au Canada et aux FAC grâce à vos efforts dans la LRC et à votre soutien indéfectible voué au bien-être de nos vétérans. C'est là une immense tâche que la LRC a bien accomplie depuis déjà 90 ans, et qui continuera encore pour plusieurs années.

En terminant, de la part de tous mes compatriotes CFA, je vous souhaite à tous et à toutes un retour à la maison des plus sécuritaire. Merci



11 – 15 juin 2016

NOM _____

FILIALE _____

DIRECTION _____